

INVESTIR / STANS DANS L'INVESTIR / STANS L'INVESTIR

Conseil des arts et des lettres du Québec RAPPORT ANNUEL 2018-2019







RAPPORT ANNUEL 2018-2019

Conseil des arts et des lettres du Québec

Lettre à la ministre de la Culture et des Communications

UMANISHISH →

Spectacle performance

Crédit photo: Soleil Launière

Québec, août 2019

Madame Nathalie Roy Ministre de la Culture et des Communications Ministre responsable de la Langue française 225, Grande Allée Est Québec (Québec) G1R 5G5

Madame la Ministre,

Au nom des membres du conseil d'administration, c'est avec plaisir que je vous transmets le rapport annuel de gestion du Conseil des arts et des lettres du Québec ainsi que les états financiers de l'exercice clos le 31 mars 2019.

Ce document a été produit conformément aux dispositions de la loi de notre société et présente les résultats liés au Plan stratégique 2018-2022.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Le président,

Sylvain Lafrance

TABLE DES MATIÈRES



09 ↑		4/ ↓	
Messages des autorités		Utilisation des ressources	
Message du président du conseil		Utilisation des ressources humaines	48
d'administration	10	Gestion et contrôle des effectifs	51
Message de la présidente-directrice		Contrats de services	51
générale	12	Utilisation des ressources financières	52
Déclaration de l'autorité attestant		Utilisation des ressources	
la fiabilité des données	14	informationnelles	53
15 ↓		57 ↓	
Présentation de l'organisation		Gouvernance des sociétés d'État	
Mission du Conseil	16	Renseignements sur le	
Valeurs	16	fonctionnement des comités	59
Le Conseil en bref	16	Comité de gouvernance et d'éthique	59
Organigramme au 31 mars 2019	17	Comité de vérification	59
Contexte	19	Comité des ressources humaines	60
Faits saillants 2018-2019	20	Comité des programmes	60
		Renseignements sur les membres du C.A.	61
21 _↓		Renseignements concernant	01
Présentation des résultats		la rémunération	71
Résultats relatifs au			
Plan stratégique 2018-2022	22	75 ↓	
Résultats détaillés – Plan stratégique 2018-2022	24	Autres exigences	
Enjeu 1 – Le renforcement des carrières	24	Développement durable	76
artistiques et des organisations	24	Politique de financement	
Enjeu 2 – Le rayonnement des arts		des services publics	97
auprès des publics Enjeu 3 – Le partage des connaissances	32	Emploi et qualité de la langue	
Résultats relatifs à la Déclaration	39	française dans l'Administration	97
de services aux citoyens	43	Code d'éthique et de déontologie	
ac services aan encycris	10	des administrateurs publics	
		et rapport en matière d'éthique	
		et de déontologie	99

Divulgation d'actes répréhensibles		TABLEAUX	↓	
à l'égard des organismes publics	99	Tableau 1	Sommaire des résultats	22
		Tableau 2	Résultat de l'objectif 1	25
Accès aux documents et protection		Tableau 3	Résultats de l'objectif 2	26
des renseignements personnels	100	Tableau 4	Résultats de l'objectif 3	31
		Tableau 5	Résultats de l'objectif 4	33
103 ↓		Tableau 6	Résultat de l'objectif 5	34
103 ↓		Tableau 7	Résultat de l'objectif 6	35
États financiers de l'exercice		Tableau 8	Résultats de l'objectif 7	38
		Tableau 9	Résultat de l'objectif 8	40
clos le 31 mars 2019		Tableau 10	Résultat de l'objectif 9	41
		Tableau 11	Résultat de l'objectif 10	42
123 ↓		Tableau 12	Taux de respect des délais pour accuser réception d'une demande à info@calq.gouv.qc.ca en 2018-2019	43
Annexes		Tableau 13	Taux de respect des délais de traitement des demandes déposées pour les programmes en tout temps en 2018-2019	45
Tableaux complémentaires	124	Tableau 14	Effectif en poste au 31 mars 2019	48
		Tableau 15	Heures rémunérées en 2018-2019	48
		Tableau 16	Répartition des dépenses totales destinées à la formation et au développement du personnel par champ d'activité	49
		Tableau 17	Évolution des dépenses de formation	49
Appendices		Tableau 18	Jours de formation selon la catégorie d'emploi	50
Appendice 1: Subventions et bourses aux organismes		Tableau 19	Nombre d'employés ayant pris leur retraite selon la catégorie d'emploi	50
et aux artistes professionnels en 2018-2019 (listes) Appendice 2: Composition des comités consultatifs,		Tableau 20	Taux de départ volontaire (taux de roulement) du personnel régulier	50
des jurys et des comités de sélection en 2018-2019 (lis	ste)	Tableau 21	Répartition des effectifs en heures rémunérées pour la période du 1 ^{er} avril 2018 au 31 mars 2019	51
Les appendices sont disponibles en version PDF à la p suivante : www.calq.gouv.qc.ca/actualites-publications		Tableau 22	Contrats de services comportant une dépense de 25 000 \$ et plus, conclus entre le 1er avril 2018 et le 31 mars 2019	51
rapport-annuel-de-gestion	5/	Tableau 23	Dépenses et évolutions par secteur d'activité ou par orientation stratégique	52
		Tableau 24	Coûts prévus et réels en ressources informationnelles 2018-2019	53
		Tableau 25	Liste et état d'avancement des principaux projets en ressources informationnelles	53
		Tableau 26	Liste des principaux projets en ressources informationnelles et autres ressources y étant affectées	53
		Tableau 27	Assiduité des membres aux séances du conseil d'administration et de ses comités	

70

71

en 2018-2019

les mieux rémunérés

Rémunération des cinq dirigeants

Tableau 28

TABLEAUX COMPLÉMENTAIRES 👃

Tableau 29	Aide financière du Conseil selon la discipline artistique en 2018-2019	124
Tableau 30	Aide financière du Conseil selon la région administrative en 2018-2019	125
Tableau 31	Aide financière aux artistes et aux écrivains selon la discipline artistique	126
Tableau 32	Aide financière aux artistes et aux écrivains selon la région administrative	127
Tableau 33	Aide financière aux artistes et aux écrivains selon le type de soutien	128
Tableau 34	Aide financière aux organismes selon la discipline artistique	129
Tableau 35	Aide financière aux organismes selon la région administrative	130
Tableau 36	Aide financière aux organismes selon le type de programme	131

AIDE FINANCIÈRE PAR DISCIPLINE ARTISTIQUE SELON LE PROGRAMME OU LE VOLET 2018-2019 ↓

Tableau 57	Arts du cirque	132
Tableau 38	Arts multidisciplinaires	133
Tableau 39	Arts numériques	134
Tableau 40	Arts visuels	135
Tableau 41	Chanson	136
Tableau 42	Cinéma et vidéo	136
Tableau 43	Danse	137
Tableau 44	Littérature et conte	138
Tableau 45	Métiers d'art	139
Tableau 46	Musique	140
Tableau 47	Pluridisciplinaire	141
Tableau 48	Recherche architecturale	141
Tableau 49	Théâtre	142
Tableau 50	Autres secteurs d'activités	143
Tableau 51	Projets soutenus pour des activités	
	internationales	143

LUMIÈRE SUR PAGE NOIRE →

Spectacle créé par le poète et acteur Emmanuel Hyppolite

Crédit photo: Katherine Brouillet



Message du président du conseil d'administration

En juin 2018, le Conseil des ministres a nommé neuf nouveaux administrateurs: Julie Bellemare, Réal Bergeron, Alain Chartrand, Natasha Kanapé Fontaine, Mériol Lehmann, Céline Marcotte, Me Stephane Moraille, Kiya Tabassian et Mario Trépanier. Représentant une diversité de compétences, de secteurs et d'origines, ces nouveaux membres ont rejoint Anne-Marie Jean, Jo-Ann Kane, Régis Rousseau, Larry Karass et Maude Thériault, qui a été nommée pour un deuxième mandat. En acceptant la présidence, j'avais bien conscience de l'importance de la mission du Conseil pour la culture québécoise.

Avec un solide plan stratégique, une nouvelle politique culturelle du Québec et un budget bonifié, nous nous sommes aussitôt mis à l'œuvre pour tirer le meilleur parti possible de l'investissement de 65,9 M \$ sur 5 ans pour la création, la production et la diffusion annoncé dans le cadre de la nouvelle politique culturelle. Le conseil d'administration s'est exceptionnellement réuni au courant de l'été afin de prendre des décisions visant des retombées significatives et structurantes permettant au Conseil d'épauler l'excellence, l'audace et la création.

Au cours de l'exercice 2018-2019, nous avons approuvé l'attribution de l'aide financière aux organismes dans le cadre du programme de soutien à la mission; la majoration à 25 000 \$ du montant maximal accordé dans le cadre du programme Vivacité; la modification proposée visant à étendre l'admissibilité à la Mesure de soutien aux sorties scolaires en milieu culturel aux organismes de diffusion de toutes disciplines ainsi qu'aux événements; l'abolition du plafond des frais de subsistance pouvant être réclamés dans le cadre du Programme de bourses aux artistes et aux écrivains professionnels, et l'ensemble des changements proposés dans le cadre de la révision de ce programme. Le conseil d'administration a également reçu le rapport sur la situation de la diffusion des arts de la scène à l'ère numérique, déposé par le comité de réflexion sur la diffusion au Québec.

Le Plan stratégique 2018-2022, le Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2018-2020, le Plan de gestion des risques 2019-2020, la Politique d'évaluation de programme et les mises à jour de la Politique de diffusion de l'information et de la Politique des prix et reconnaissances ont été adoptés, ainsi que l'énoncé d'un nouveau cadre de valeurs organisationnelles, axé sur l'équité, l'intégrité et l'excellence.

Le nouveau plan stratégique intensifie les actions déjà amorcées pour mieux soutenir les artistes professionnels, dont ceux issus de groupes minoritaires, accroître l'offre culturelle en région, renforcer la présence stratégique des productions culturelles québécoises à l'international, favoriser la participation des jeunes aux sorties culturelles, provoquer l'utilisation des métadonnées et assurer un échange régulier avec les représentants des milieux artistiques, entre autres.



Crédit photo: Caroline Bergeron

Le conseil d'administration a entériné la liste des 17 nouvelles compagnes et nouveaux compagnons, sélectionnés par le Conseil de l'Ordre des arts et des lettres, dont 3 sont issus des communautés autochtones. La promotion de ces artistes, écrivains, mécènes et gestionnaires culturels dans les médias et sur les réseaux sociaux contribue à la valorisation des arts et renforce la visibilité du Conseil, rappelant le rôle stratégique de sa mission. La remise des insignes permet aussi à ces gens d'horizons divers d'échanger sur les passions qui les animent.

Pour la somme de travail accomplie et l'atteinte des objectifs, je remercie sincèrement les administrateurs, la direction et toute l'équipe du Conseil.

J'exprime ma reconnaissance aux administrateurs sortants pour leur contribution:

Paule Beaudry, Michel Biron, Alan Côté, Luc Gallant, Annie Gauthier, Clément Laberge et Sylvain Massé ont veillé à la mise en œuvre des orientations du Conseil pendant plusieurs années avec intégrité, ouverture, intelligence, rigueur et générosité, autant de qualités que je me réjouis de trouver en mes nouveaux collègues. Ensemble, je crois que nous pourrons relever les défis inhérents à un voyage au long cours et mener le Conseil à bon port.

Le président,

Sylvain Lafrance

Message de la présidente-directrice générale

Notre culture est singulière et plurielle. Elle s'est construite grâce à la vision, au talent et au travail d'artistes et d'écrivains d'ici et d'ailleurs. Elle est le terreau et le tremplin d'organismes qui s'ancrent et rayonnent sur l'ensemble du territoire et par-delà nos frontières. Le bilan annuel de nos actions permet d'en mesurer le dynamisme, la force, la richesse et l'ouverture.

Au cours de l'exercice 2018-2019, le Conseil a accordé 129,2 M\$ en aide financière au milieu artistique professionnel québécois, soit 12,6 M\$ pour l'octroi de 1 379 bourses aux artistes et écrivains, et 116,6 M\$ en subventions diverses à 872 organismes distincts pour soutenir leur mission, leur programmation spécifique ou leurs activités. L'attribution des fonds s'est faite dans la perspective d'un développement culturel durable et équitable, en tenant compte de la nouvelle politique culturelle du Québec.

Les investissements du Conseil ont permis d'épauler le dynamisme régional. Grâce à la signature ou au renouvellement d'ententes de partenariat territorial en vigueur dans 16 régions et auxquelles ont adhéré plus d'une centaine de partenaires financiers, 190 artistes et organismes ont eu le feu vert pour réaliser des initiatives en lien avec leur communauté.

Le rayonnement du Québec à l'étranger s'est accentué grâce au soutien aux activités de diffusion des organismes et aux déplacements des artistes. La création d'un programme d'échanges en arts visuels entre le Québec et le Sénégal a scellé le premier accord de réciprocité avec le continent africain. Une nouvelle résidence au Vietnam a élargi le réseau en Asie, les échanges Québec-Mexique ont pris une forme nouvelle, l'entente avec la Bavière s'est poursuivie et de nouvelles résidences croisées en cinéma entre le Québec et la France ont été entérinées.

L'offre de créations accessibles au jeune public s'est accrue grâce à l'appui apporté à des projets structurants et aux sorties scolaires.

Le nouveau programme Re-Connaître, adapté aux besoins et aux réalités des membres des Premières Nations et des Inuits, ajoute un outil permettant de soutenir leurs démarches de réappropriation, de reconstruction et de développement culturel. Leur représentativité dans les comités et les jurys a également été haussée.

Auparavant réservé aux artistes et aux écrivains de Montréal issus de la diversité culturelle, le programme Vivacité est devenu national et accessible à ces clientèles dans l'ensemble des régions.



Crédit photo: Sylvain Légaré

Le Québec a été l'invité d'honneur de la première Biennale des imaginaires numériques, en France. Cela validait en quelque sorte son dynamisme en la matière, soutenu par les mesures particulières du Plan culturel numérique. Celui-ci a notamment permis d'attribuer 1,2 M\$ dans le cadre de la mesure Exploration et déploiement numérique et d'embaucher des agents de développement numérique (ADN) qui œuvrent sur le terrain à la concertation et à la gestion de projets visant un meilleur déploiement des pratiques numériques dans le domaine des arts.

L'attribution de 23 prix d'une valeur totalisant 140 k\$ a contribué à la reconnaissance d'œuvres marquantes et de créateurs exemplaires sur tout le territoire québécois et dans des disciplines variées.

Une révision majeure du programme de bourses a été accomplie, amenant dès 2018 le déplafonnement des frais de subsistance, désormais désignés comme rémunération des artistes et des écrivains. Cela reflète la volonté du Conseil de contribuer à l'amélioration de leurs conditions socioéconomiques et à la reconnaissance de leur travail, des objectifs au cœur de la nouvelle politique culturelle du Québec. Dans une perspective d'inclusion et d'équité, le Conseil offre un programme d'aide supplémentaire pour les artistes en situation de handicap. Le Conseil a exprimé publiquement sa position concernant les dénonciations d'inconduite et de harcèlement psychologique et sexuel, afin d'offrir un environnement et un milieu de travail sains.

La prestation électronique des services couvre maintenant l'ensemble du cycle des demandes des artistes, des écrivains et pour les projets d'organismes, dans la plupart des programmes. Plus de 10 400 artistes et de 500 organismes y sont inscrits, et plus de 90 % des demandes des artistes et des écrivains se font en ligne.

Les valeurs du Conseil sont incarnées par une équipe professionnelle, dynamique et dévouée, à qui j'exprime ma plus vive reconnaissance. Au cours de l'année, André Racette, qui avait participé à un nouveau programme interne de relève des cadres, a assumé l'intérim de la direction du soutien aux organismes de création et de production. L'équipe de direction a accueilli un nouveau directeur des ressources humaines et de l'administration, René Ruel remplaçant Louis-Yves Nolin qui gérait depuis 2013 nos ressources humaines et financières avec riqueur et efficacité.

Je remercie les ministres Marie Montpetit et Nathalie Roy pour leur témoignage de confiance, leur écoute et leur vision, ainsi que nos partenaires municipaux, régionaux, nationaux et internationaux pour leur collaboration. Ceux qui s'engagent avec passion dans le soutien des arts croient comme nous à leur importance et savent que l'avenir se construit sur le partage de l'expertise et de l'expérience, la curiosité et l'ouverture, la concertation et le dialogue.

Anne-Marie Jean

Présidente-directrice générale

Chy/M

Déclaration de l'autorité attestant la fiabilité des données

Québec, août 2019

Les résultats et les renseignements contenus dans le présent rapport annuel de gestion relèvent de ma responsabilité. Cette responsabilité porte sur la fiabilité de l'information, des données contenues dans le rapport et des contrôles afférents.

Le Rapport annuel de gestion 2018-2019 du Conseil des arts et des lettres du Québec donne une fidèle description de la mission, des mandats, des valeurs et des orientations stratégiques de celui-ci. Ce rapport présente les résultats par rapport aux engagements pris par le Conseil dans son plan stratégique, dans sa déclaration de services aux citoyens et dans son plan d'action de développement durable. Ce rapport précise aussi les objectifs, les indicateurs, les cibles à atteindre et les résultats obtenus.

Je déclare que les données et les renseignements contenus dans le présent rapport annuel de gestion, de même que les contrôles qui leur sont afférents, sont fiables et correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2019.

Anne-Marie Jean

Présidente-directrice générale

L'ART DE LA CHUTE →

Production de Nuages en pantalon compagnie de création.

Lauréate du prix Œuvre de l'année dans la Capitale-Nationale.

Sur la photo, Marianne Marceau, Danielle Le Saux-Farmer et Simon Lepage.

Crédit photo: Vincent Champoux

PRÉSENTATION DE L'ORGANISATION



Mission du Conseil

Dans une perspective de développement culturel durable, le Conseil soutient, dans toutes les régions du Québec, la création, l'expérimentation, le perfectionnement et la production artistique et en favorise le rayonnement au Québec, au Canada et à l'étranger.

Valeurs

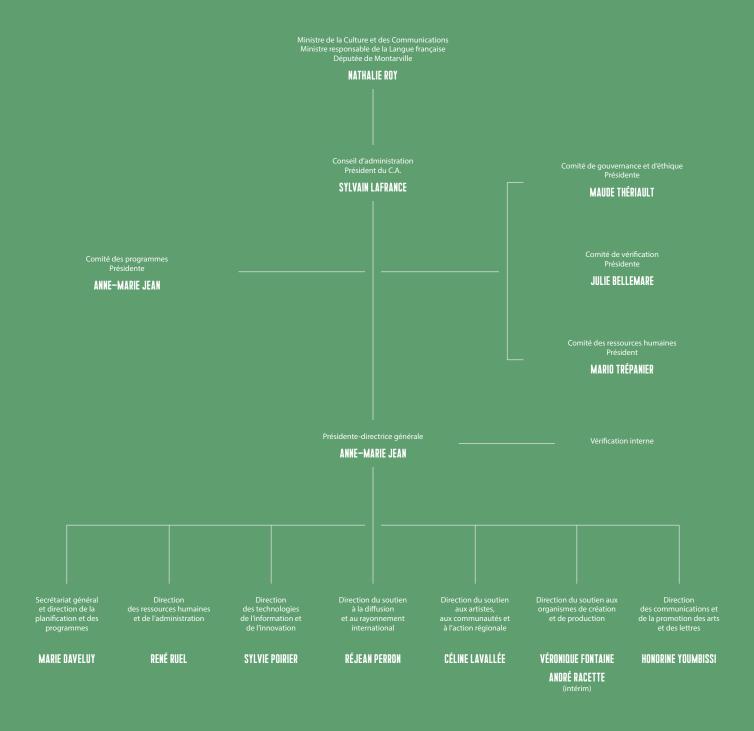
Les valeurs du Conseil, soit l'équité, l'excellence et l'intégrité, s'articulent de manière transversale et guident ses orientations et ses actions. Ainsi, le Conseil s'engage à:

- Faire preuve de rigueur, d'objectivité et d'équité;
- Soutenir l'excellence sous toutes ses formes tout en respectant l'autonomie, la liberté de création et l'indépendance des artistes et des organismes;
- Agir de façon éthique, honnête et responsable.

Le Conseil en bref

- Un conseil d'administration composé de quinze membres issus du milieu artistique et culturel québécois de différentes régions du Québec
- Une équipe dynamique et passionnée de 74 employés répartis équitablement dans les bureaux de Québec et de Montréal au sein de 7 directions, dont 3 sont en contact direct avec les clientèles pour la gestion de l'aide financière
- 350 personnes qui participent aux comités de sélection, aux comités consultatifs et aux jurys de pairs
- Des dépenses qui s'élèvent à 137,9 M\$ en 2018-2019, dont 129,2 M\$ (94%) attribués sous forme de bourses et de subventions
- Une direction des communications qui se charge également de la promotion des arts et des lettres auprès de la population
- Un Conseil qui se prépare à souligner, en 2019-2020, son 25^e anniversaire.

Organigramme au 31 mars 2019





L'ÉQUIPE DU CONSEIL ↑Crédit photo: Alexandre Claude

Contexte

Le Conseil a déposé officiellement le Plan stratégique 2018-2022. Le présent rapport annuel de gestion couvre la première année de ce plan. Les cibles reflètent les ambitions du Conseil, en visant une amélioration de la rémunération et des conditions de pratique des artistes et des travailleurs culturels et un meilleur déploiement artistique sur les territoires et dans l'espace numérique, tout en conservant un lien étroit avec le milieu artistique québécois en matière de concertation et de transfert de connaissances. Le Conseil souhaite également mieux faire connaître sa mission auprès de la population québécoise.

Au 31 mars 2019, le Conseil clôt un quart de siècle d'existence et demeure un outil pertinent pour le milieu artistique et littéraire québécois. Il poursuit son action en demeurant étroitement lié à la nouvelle politique culturelle du Québec.

Faits saillants 2018-2019

MARIE-NICOLE LEMIEUX, L'ORCHESTRE MÉTROPOLITAIN ET SON CHEF ET DIRECTEUR ARTISTIQUE YANNICK NÉZET-SÉGUIN →

En concert au Kölner Philharmonie (Cologne, Allemagne) en novembre 2017. Lauréat du Prix du CALQ pour la meilleure

tournée internationale.

Crédit photo: Orchestre Métropolitain / François Goupil

- Aide financière totale de 129,2 M \$¹ répartis comme suit:
 12,6 M \$ aux artistes et écrivains pour l'octroi de 1 379 bourses
 116,6 M \$ en subventions à 872 organismes artistiques distincts
- Lancement du programme Re-Connaître, un nouveau programme de soutien pour les artistes des Premières Nations et de la nation inuite, et une meilleure représentativité des artistes autochtones au sein des comités et des jurys du Conseil
- Ouverture du programme Vivacité aux artistes issus de la diversité de l'ensemble des régions du Québec
- Abolition du plafond des frais de subsistance pouvant être réclamés dans le cadre d'une demande de bourse, pour une meilleure rémunération des artistes
- Un nouveau programme de bourses en chantier
- Une 2º phase d'ajustement des montants versés aux organismes soutenus à la mission, découlant des sommes annoncées par la mise en œuvre de la nouvelle politique culturelle du Québec

- Des projets structurants de circulation des œuvres dans une variété de disciplines et dans l'ensemble des régions du Québec
- 310 490 élèves ayant effectué des sorties culturelles dans un cadre éducatif
- Des présences collectives à l'international, impliquant la présentation d'œuvres dans une perspective de développement des marchés
- 66 pays visités par des artistes et des organismes qui font connaître au monde entier le génie créateur québécois et les talents d'ici
- Un soutien à l'exploration et au déploiement numérique, et à l'implantation d'agents de développement numérique (ADN) au sein du milieu artistique
- Un dialogue constant avec les représentants du milieu artistique et littéraire québécois

Le total de l'aide financière ici présenté, 129 151 921 \$, représente la somme des montants accordés en bourses et subventions. Il diffère des 129 685 244 \$ inscrits aux États financiers. Ceux-ci comprennent les frais de comités et jurys, les classes d'entraînement dans le domaine de la danse ainsi que les retours des années antérieures.



Résultats relatifs au Plan stratégique 2018-2022

Tableau 1: Sommaire des résultats

OBJECTIF	INDICATEUR	CIBLE PRÉVUE DANS Le plan stratégique	RÉSULTAT 2018-2019	PAGE
ORIENTATION 1: Ame	éliorer la rémunération et les conditions de pratique	e des artistes et des travailleurs culture	ls	
Déployer un nouveau programme de soutien aux artistes professionnels	e de soutien observer des retombées majeures sur Cible au 31 mars 2019 : s.o.		S.O.	25
2 . Générer une hausse de la rémunération	2.1 Taux d'augmentation du cachet hebdomadaire moyen des artistes boursiers lors de la réalisation de leurs projets	Donnée de départ: 259 \$ Cible au 31 mars 2019: s.o. Cible finale: + 46 %	S.O.	26
	2.2 Taux d'augmentation de la rémunération globale au sein des organismes	Donnée de départ : 218,9 M \$ Cible au 31 mars 2019 : s.o. Cible finale : + 15 %	S.O.	26
3. Accroître la demande d'artistes issus de groupes minoritaires	3.1 Taux d'augmentation du nombre d'artistes demandeurs issus des Premières Nations ou de la nation inuite	Donnée de départ: 33 Cible au 31 mars 2019: + 40 % Cible finale: + 85 %	+ 48,5 %	31
	3.2 Taux d'augmentation du nombre d'artistes demandeurs anglophones	Donnée de départ : 290 Cible au 31 mars 2019 : + 5 % Cible finale + 22,5 %	+ 11%	31
	3.3 Taux d'augmentation du nombre d'artistes demandeurs issus de la diversité culturelle	Donnée de départ : 381 Cible au 31 mars 2019 : + 5 % Cible finale : + 34,5 %	+ 17,3 %	31
ORIENTATIO	■2: Appuyer le déploiement artistique sur les territo	ires et dans l'espace numérique		
4. Accroître l'offre culturelle proposée aux citoyens en région	4.1 Nombre de nouveaux projets structurants pour la circulation des œuvres	Donnée de départ : 1 Cible au 31 mars 2019 : 1 Cible finale : 4	1	33
	4.2 Taux d'augmentation du nombre d'organismes de diffusion situés à l'extérieur de Montréal et impliqués dans les projets structurants pour la circulation des œuvres	Donnée de départ : 85 Cible au 31 mars 2019 : + 5 % Cible finale : + 41,5 %	+ 10,6%	33

OBJECTIF	INDICATEUR	CIBLE PRÉVUE DANS Le plan stratégique	RÉSULTAT 2018-2019	PAGE
5. Favoriser une croissance de la participation des jeunes aux sorties culturelles dans un cadre éducatif	5.1 Taux d'augmentation du nombre de jeunes spectateurs et visiteurs	Donnée de départ: 181 012 Cible au 31 mars 2019: + 50% Cible finale: + 73,7%	+72%	34
6. Renforcer la présence stratégique des productions culturelles québécoises à l'international	6.1 Taux d'augmentation du nombre de présences collectives impliquant la présentation d'œuvres dans une perspective de développement de marchés	Donnée de départ : 3 Cible au 31 mars 2019 : + 33 % Cible finale : + 200 %	+ 33 %	35
7. Provoquer l'utilisation de métadonnées	7.1 Nombre de projets collectifs impliquant l'utilisation de métadonnées	Donnée de départ : 3 Cible au 31 mars 2019 : 3 Cible finale : 5	3	38
	7.2 Pourcentage d'artistes et d'organismes dotés d'un identifiant unique favorisant la découvrabilité sur le Web (ISNI)	Donnée de départ : n.d. Cible au 31 mars 2019 : 20% Cible finale : 50%	30%	38
	ORIENTATION 3: Miser sur le dialogue et la co	onnaissance		
8. Assurer un échange régulier avec les représentants des milieux artistiques	8.1 Pourcentage d'organismes de représentation du milieu rencontrés	Donnée de départ : n.d. Cible au 31 mars 2019 : 75% Cible finale : 75%	76,5 %	40
9. Offrir au personnel du Conseil des formations en adéquation avec l'évolution des milieux artistiques	9.1 Taux d'appréciation du personnel quant à l'applicabilité directe des connaissances acquises	Donnée de départ : 47% Cible au 31 mars 2019 : 50% Cible finale : 65%	52,6%	41
10. Mieux faire connaître le Conseil et sa mission auprès de la population	10.1 Taux de notoriété du Conseil	Donnée de départ : n.d. Cible au 31 mars 2019 : 30 % Cible finale : 38 %	34%	42

s.o. : sans objet n.d. : non disponible

NOTE

Les indicateurs portant sur un taux d'augmentation ont des cibles annuelles cumulatives. En conséquence, les cibles finales seront éventuellement ajustées selon l'évolution des résultats.

Résultats détaillés – Plan stratégique 2018-2022

ENJEU 1 -

Le renforcement des carrières artistiques et des organisations

Le Conseil offre aux artistes la capacité de poursuivre leur développement et de relever les défis qu'ils rencontrent au cours de leur carrière. L'amélioration de leurs conditions générales de pratique et de leur rémunération est, pour le Conseil, une priorité et le renforcement des organisations y contribue.

Orientation 1:

Améliorer la rémunération et les conditions de pratique des artistes et des travailleurs culturels

Le Conseil met en œuvre, dans le respect de sa mission, des moyens pour augmenter la rémunération globale des artistes et des travailleurs culturels. Par différentes mesures, il sensibilise ses clientèles et ses partenaires à l'importance d'une juste rémunération.

Objectif 1 – Déployer un nouveau program

Déployer un nouveau programme de soutien aux artistes professionnels

Le Conseil reconnaît la multiplication des fonctions assumées par les artistes dans le cycle de création d'une œuvre – de son idéation à sa diffusion – et travaille à déployer un programme de bourses aux artistes qui propose un soutien financier accru.

L'indicateur 1.1 vise à mesurer les retombées auprès des artistes qui ont reçu une bourse. Dans le questionnaire rempli par les artistes, les retombées « majeures » correspondent à la valeur la plus élevée sur l'échelle d'appréciation.

Tableau 2: Résultat de l'objectif 1

OBJECTIF 1	INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTAT 2018-2019	NOTES SUR LE RÉSULTAT
Déployer un nouveau programme de soutien aux artistes professionnels	1.1 Pourcentage d'artistes déclarant observer des retombées majeures sur leur carrière	Donnée de départ : 62,9 % Cible annuelle : s.o. Cible finale : 67 %	S.O.	La cible pour le présent exercice est sans objet. C'est lors du prochain exercice que le Conseil rendra officiellement compte du résultat pour les bourses accordées en 2018-2019.

ACTIONS RÉALISÉES EN 2018-2019

Le Conseil a œuvré à l'élaboration d'un tout nouveau programme national de bourses aux artistes (en cours d'approbation ministérielle). Par ce nouveau programme, le Conseil crée des conditions plus favorables au développement de la pratique artistique et à l'avancement de la carrière des artistes.

Objectif 2– Générer une hausse de la rémunération

Le Conseil incite les artistes boursiers à se verser une rémunération adéquate lors de la réalisation de leurs projets afin qu'ils bénéficient d'une amélioration réelle de leurs conditions socio-économiques. L'indicateur 2.1 mesure le niveau de progression de la rémunération du candidat présentée dans les rapports de bourses.

Par ailleurs, les organismes artistiques québécois emploient, chaque année, plusieurs centaines d'artistes et de travailleurs culturels. Il importe donc qu'ils aient les leviers financiers nécessaires pour leur offrir une rémunération à la hauteur de leur talent.

Les crédits additionnels, annoncés dans le plan d'action découlant de la nouvelle politique culturelle du Québec, permettent au Conseil de reconnaître, à sa juste valeur, l'apport des artistes et des travailleurs culturels en donnant aux organismes les moyens de bonifier leur rémunération.

Tableau 3 : Résultats de l'objectif 2

OBJECTIF 2	INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTAT 2018-2019	NOTES SUR LE RÉSULTAT
Générer une hausse de la rémunération	2.1 Taux d'augmentation du cachet hebdomadaire moyen des artistes boursiers lors de la réalisation de leurs projets ²	Donnée de départ : 259 \$ Cible annuelle : s.o. Cible finale : + 46 %	S.O.	La cible pour le présent exercice est sans objet. Le taux d'augmentation des cachets sera officiellement connu lors du prochain exercice, et sera calculé à partir des rapports des bourses accordées en 2018-2019.
	2.2 Taux d'augmentation de la rémunération globale au sein des organismes	Donnée de départ: 218,9 M\$ pour 451 organismes soutenus à la mission sur une base pluriannuelle. Cible annuelle: s.o. Cible finale: + 15%	S.O.	Le résultat de l'indicateur 2.2 mesurera l'écart de la rémunération versée par un échantillon d'organismes soutenus à la mission entre les exercices 2016-2017 et 2019-2020. Ce résultat sera disponible en 2022, à la suite de l'examen des rapports d'utilisation des subventions déposés par ces organismes. Une augmentation de 15 % est visée. La cible pour le présent exercice est donc sans objet.

ACTIONS RÉALISÉES EN 2018-2019

Afin de mieux reconnaître la valeur du travail des artistes, le Conseil a pris l'initiative d'abolir le plafond des frais de subsistance admissibles (loyer, nourriture, téléphone, électricité, garderie et autres) pouvant être réclamés dans le cadre d'une demande de bourse. Ces frais figurent désormais dans le budget du projet déposé par un artiste, sous la rubrique «rémunération du candidat».

En posant ce geste, le Conseil reconnaît que ce travail a une valeur et il incite les artistes, dès le dépôt de leur projet pour l'obtention d'une bourse, à prévoir une rémunération adéquate.

Lors de l'annonce de la mesure, le Conseil a enregistré un niveau de réaction des plus élevés sur ses réseaux sociaux, ce qui démontre l'appréciation de la mesure par les clientèles.

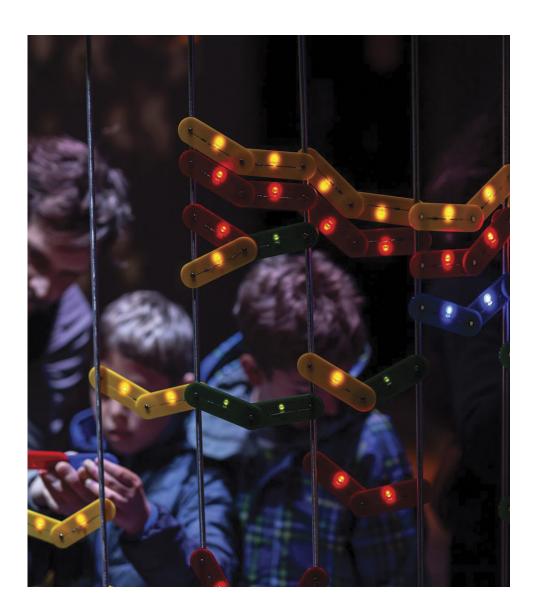
Par ailleurs, le Conseil a procédé à une deuxième phase d'ajustement des montants versés aux organismes soutenus à la mission. Il a augmenté le financement de 113 organismes, pour une somme supplémentaire de 2,3 M\$. Cette augmentation s'ajoute à celle accordée en 2017-2018. Au total, 320 organismes ont vu leur subvention être majorée de 11,2 M\$.

1

Un artiste doit avoir la possibilité de se consacrer entièrement à son projet de création ou de production, ou de le réaliser à temps partiel. Une bourse du Conseil, c'est l'occasion permettant de prévoir cet espace-temps nécessaire à tout projet artistique.

 $KIDZLAB \rightarrow$

Festival d'art numérique pour le jeune public. Crédit photo: Alexis Bellavance





← PEAU DE L'HIVER 2018

Œuvre présentée lors de la biennale Contextile 2018.

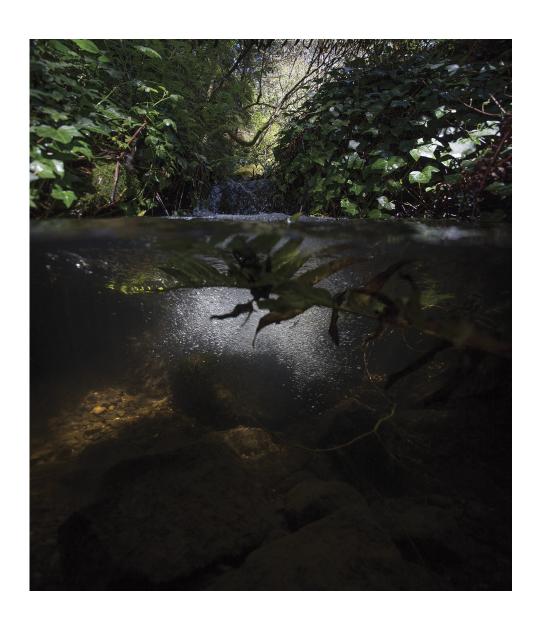
Œuvre en soie, satin, taffetas, boutons et fils réalisée par Tina Struthers lors d'une résidence à la Maison Félix-Leclerc.

Crédit photo: Josiane Farand

CREEK IN A GARDEN \rightarrow

Tirée de la série Underworld, photos sous-marines.

Crédit photo: Isabelle Hayeur



Objectif 3 – Accroître la demande d'artistes issus de groupes minoritaires Le Conseil vise la pleine participation d'artistes de différentes expressions et origines à la vie artistique québécoise. Cette participation contribue au développement social et culturel du Québec, à l'émergence d'un État moderne et ouvert sur le monde ainsi qu'à la valorisation des pratiques artistiques ancestrales et actuelles des premiers peuples et des nouveaux arrivants.

Dans un souci d'équité et d'inclusion, le Conseil tend la main aux artistes et aux organismes issus de groupes minoritaires (Premières Nations et nation inuite, anglophones et membres de la diversité culturelle). Il mise sur ses relations avec ces groupes afin de mieux répondre à leurs besoins et d'accroître la demande d'artistes issus de groupes minoritaires au sein de ses programmes.

Tableau 4: Résultats de l'objectif 3

OBJECTIF 3	INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTAT 2018-2019	NOTES SUR LE RÉSULTAT
Accroître la demande d'artistes issus de groupes minoritaires	3.1 Taux d'augmentation du nombre d'artistes demandeurs issus des Premières Nations ou de la nation inuite	Donnée de départ: 33 Cible annuelle: + 40% Cible finale: + 85%	+ 48,5 %	Au 31 mars 2019, 49 artistes issus des Premières Nations ou de la nation inuite ont demandé une bourse au Conseil, ce qui représente une augmentation de 48,5 % par rapport à la donnée de départ. La cible est atteinte.
	3.2 Taux d'augmentation du nombre d'artistes demandeurs anglophones	Donnée de départ: 290 Cible annuelle: + 5 % Cible finale + 22,5 %	+ 11%	Au 31 mars 2019, 322 artistes anglophones ont demandé une bourse au Conseil, ce qui représente une augmentation de 11% par rapport à la donnée de départ. La cible est atteinte.
	3.3 Taux d'augmentation du nombre d'artistes demandeurs issus de la diversité culturelle	Donnée de départ : 381 Cible annuelle : + 5 % Cible finale : + 34,5 %	+ 17,3%	Au 31 mars 2019, 447 artistes issus de la diversité culturelle ont demandé une bourse au Conseil, ce qui représente une augmentation de 17,3 % par rapport à la donnée de départ. La cible est atteinte.

ACTIONS RÉALISÉES EN 2018-2019

Le Conseil a mis en œuvre le nouveau programme Re-Connaître, s'adressant aux artistes issus des Premières Nations et aux artistes inuits. Il a également poursuivi ses travaux avec un comité composé de représentants des communautés autochtones. Ce comité a pour mandat de conseiller le Conseil sur les actions à mettre en œuvre pour promouvoir le programme et rejoindre cette clientèle.

Des mécanismes de communication réguliers ont été mis en place entre le Conseil et les 11 nations autochtones. Deux événements ont permis un contact privilégié avec celles-ci: KWE! À la rencontre des peuples autochtones et le Salon du livre des Premières Nations. Le Conseil a aussi entrepris une tournée pour aller à leur rencontre et présenter le programme Re-Connaître. Au cours des sept premiers mois d'existence du programme, cinq nations ont été visitées : les nations algonquine, crie, mohawk, inuite et atikamekw.

Le Conseil a également élargi la portée du programme Vivacité, qui s'adresse maintenant aux artistes issus de la diversité culturelle de l'ensemble du Québec. Il a poursuivi la mise en œuvre du Plan d'action pour la diversité culturelle 2016-2019, notamment en soutenant des initiatives d'accompagnement, de mentorat et de services-conseils et en participant aux initiatives de développement des connaissances et de réseautage portant sur la diversité et l'inclusion dans la communauté artistique.

ENJEU 2 – Le rayonnement d

Le rayonnement des arts auprès des publics

Le Conseil contribue à façonner un environnement propice à la création et au rayonnement des arts. Grâce à son soutien, la production et la diffusion d'œuvres sont possibles sur l'ensemble du territoire québécois et à travers le monde. Ces œuvres trouvent leur sens et leur portée dans la rencontre avec le public, dont le profil est varié. Pour le Conseil, l'éveil à la culture doit s'effectuer dès le plus jeune âge.

L'accès aux œuvres est donc crucial tant sur le plan local, national qu'international. L'enjeu est d'autant plus important dans l'espace numérique où s'ajoute à l'offre québécoise, déjà foisonnante, celle d'une production culturelle à l'échelle mondiale.

Orientation 2: Appuyer le déploiement artistique sur les territoires et dans l'espace numérique

La présence d'une masse critique d'artistes et de travailleurs culturels partout au Québec favorise l'accès à une offre culturelle de qualité pour l'ensemble des citoyens. Une diffusion étendue demeure fondamentale pour soutenir la vitalité artistique et son ancrage dans le tissu culturel et social des territoires. Les organismes de diffusion soutenus par le Conseil sont les principaux porteurs de ce déploiement artistique dans les régions du Québec.

Objectif 4 – Accroître l'offre culturelle proposée aux citoyens en région

Le Québec a la chance de pouvoir compter sur un réseau de diffusion culturelle étendu. Or la présentation d'une offre culturelle diversifiée aux quatre coins du Québec peut être freinée par l'éloignement géographique, la faible densité des populations et l'importance des coûts liés aux déplacements des artistes et des œuvres. En ce sens, les organismes de diffusion, qu'ils œuvrent en salle, dans un centre d'exposition ou dans un centre d'artistes, jouent un rôle essentiel en assurant la rencontre entre une œuvre et son public, partout au Québec.

En arts de la scène, des initiatives structurantes ayant pour but de faire circuler les œuvres sur le territoire et impliquant la collaboration d'un grand nombre d'acteurs – créateurs, producteurs, réseaux, diffuseurs, etc. – ont connu un succès appréciable au cours des dernières années. C'est notamment le cas de La danse sur les routes du Québec ou des Voyagements – Théâtre de création en tournée. Afin de maximiser la portée de son action, le Conseil mise sur la réalisation d'un plus grand nombre d'initiatives du genre, dans une diversité de disciplines artistiques.

Aussi, pour s'assurer d'une couverture optimale et d'une offre culturelle diversifiée sur le territoire québécois, le Conseil entend-il accroître le nombre d'organismes de diffusion distincts impliqués dans ces projets structurants visant la circulation des œuvres dans les régions du Québec, à l'extérieur de Montréal.

Tableau 5: Résultats de l'objectif 4

OBJECTIF 4	INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTAT 2018-2019	NOTES SUR LE RÉSULTAT
Accroître l'offre culturelle proposée aux citoyens en région	4.1 Nombre de nouveaux projets structurants pour la circulation des œuvres	Donnée de départ : 1 Cible annuelle : 1 Cible finale : 4	1	Le Conseil a accordé son soutien, en 2018-2019, au projet structurant nommé Circuit Paroles Vivantes, porté par le Regroupement du conte au Québec (RCQ). La cible est atteinte.
	4.2 Taux d'augmentation du nombre d'organismes de diffusion situés à l'extérieur de Montréal et impliqués dans les projets structurants pour la circulation des œuvres	Donnée de départ: 85 Cible annuelle: + 5 % Cible finale: + 41,5 %	+ 10,6%	En 2018-2019, 94 organismes de diffusion québécois situés à l'extérieur de Montréal ont été impliqués dans les projets structurants pour la circulation des œuvres. La cible est atteinte.

ACTIONS RÉALISÉES EN 2018-2019

Le Conseil a accordé son soutien au nouveau projet structurant Circuit Paroles Vivantes qui suscite la rencontre entre les programmateurs, les publics et les artistes de la parole. Les conteurs bénéficient d'une mise en marché de leurs spectacles. Un démarchage auprès des diffuseurs et la négociation d'ententes sont pris en charge et les conteurs sont accompagnés dans le développement de leur savoir-faire en matière de diffusion.³ En 2018-2019, 30 organismes de diffusion œuvrant dans autant de villes situées à l'extérieur de Montréal ont accueilli des conteurs dans le cadre de ce projet.

Circuit Paroles Vivantes vient s'ajouter à d'autres projets structurants visant une meilleure circulation des œuvres qui sollicitent la participation de diffuseurs québécois, soit:

Les sorties du TNM: « Partenariat entre le réseau Diffusion Inter Centres (un réseau interrégional de diffuseurs pluridisciplinaires en arts de la scène) et le Théâtre du Nouveau Monde (TNM) [qui] célèbre ses 20 ans cette année. Ce partenariat a été initié dans les années quatre-vingt-dix dans le but de favoriser l'accessibilité au théâtre à une grande partie de la population québécoise ». En 2018-2019, onze diffuseurs œuvrant dans autant de villes situées à l'extérieur de Montréal ont participé au projet.

Les Voyagements – Théâtre de création en tournée: Organisme dédié à la diffusion du théâtre de création par le développement des publics adultes à travers des activités de médiation artistique et de soutien à la circulation d'œuvres dramaturgiques actuelles à travers le Québec et la francophonie canadienne. En 2018-2019, 32 diffuseurs œuvrant dans autant de villes situées à l'extérieur de Montréal y étaient associés.

Circulation de la musique: Service offert aux membres du Conseil québécois de la musique visant à «accroître la circulation de la musique au Québec, au Canada et à l'international. Par ses nombreuses actions, il offre un soutien aux producteurs et aux diffuseurs québécois en vue de faciliter la diffusion de la musique de concert ».⁶ En 2018-2019, 52 diffuseurs œuvrant dans autant de villes situées à l'extérieur de Montréal ont participé au projet.

La danse sur les routes du Québec: Organisme qui «travaille étroitement avec les artistes, les compagnies et les diffuseurs, afin de propulser la danse et soutenir sa vivacité auprès d'un public grandissant». Fen 2018-2019, seize organismes de diffusion œuvrant dans quinze villes situées à l'extérieur de Montréal y étaient associés.

Jouer dehors: Programme conçu et réalisé par La danse sur les routes, qui « s'adresse aux artistes ayant conçu un spectacle destiné à être présenté hors les murs ».⁶ En 2018-2019, 18 lieux de diffusion œuvrant dans 17 villes situées à l'extérieur de Montréal ont été visités.

Agora des arts: Le projet structurant porté par l'Agora des arts vise la circulation des œuvres pour l'enfance et la jeunesse en Abitibi-Témiscamingue. Quatre organismes de diffusion de ce territoire y ont participé en 2018-2019.

- 3 conte.quebec/circuit-paroles-vivantes
- 4 tnm.qc.ca/les-tournees-du-tnm
- lesvoyagements.com
- 6 cqm.qc.ca/114/Circulation_de_la_musique
- 7 ladansesurlesroutes.com/fr

Objectif 5 – Favoriser une croissance de la participation des jeunes aux sorties culturelles dans un cadre éducatif

La culture éveille les consciences et aiguise le sens critique. Elle participe à la formation des citoyens et offre un socle commun à ceux et celles qui la partagent. Le Québec compte parmi les chefs de file en création destinée au jeune public. Le Conseil encourage par conséquent la fréquentation des œuvres partout sur le territoire par le plus grand nombre de jeunes Québécois.

Le Conseil mesure les retombées de ces actions en compilant annuellement le nombre de jeunes qui ont visité des expositions et assisté à des spectacles ou à d'autres manifestations artistiques présentées par les diffuseurs qu'il soutient.

Tableau 6: Résultat de l'objectif 5

OBJECTIF 5	INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTAT 2018-2019	NOTES SUR LE RÉSULTAT
Favoriser une croissance de la participation des jeunes aux sorties culturelles dans un cadre éducatif	5.1 Taux d'augmentation du nombre de jeunes spectateurs et visiteurs	Donnée de départ: 181 012 Cible annuelle: + 50% Cible finale: + 73,7%	+72%	Le taux d'augmentation du nombre de jeunes spectateurs et visiteurs est de 72%, soit une augmentation de 129 478 élèves pour un total de 310 490 élèves rejoints. La cible est atteinte.

ACTIONS RÉALISÉES EN 2018-2019

Le Conseil a attribué 2 125 448 \$ à 110 organismes pour favoriser la participation des jeunes aux sorties culturelles dans un cadre éducatif.

Afin de s'adapter au contexte de réorganisation du financement des sorties culturelles, le Conseil a sondé les organismes impliqués dans la diffusion d'œuvres auprès des élèves québécois pour établir la meilleure façon de les soutenir.

Au cours de l'exercice, le Conseil a soutenu le transport des élèves (563 k\$) ainsi que l'amélioration de la capacité d'accueil des organismes de diffusion (1,6 M\$). Il a aussi élargi l'admissibilité de la mesure de soutien aux sorties scolaires dans un contexte culturel afin d'y inclure des disciplines autres que celles des arts de la scène.

Objectif 6 – Renforcer la présence stratégique des productions culturelles québécoises à l'international

Le Conseil accompagne annuellement le déploiement de l'excellence artistique à travers le monde: 66 pays ont été ou seront visités par les artistes et les organismes québécois soutenus en 2018-2019. Ce rayonnement international de la créativité québécoise est rendu possible grâce aux différents programmes de mobilité qui s'adressent à la fois aux artistes et aux organismes et qui permettent la prospection de nouveaux marchés, le développement et la réalisation de tournées menant à la diffusion des œuvres ainsi que le positionnement des artistes au sein des réseaux les plus importants de leur secteur d'activité.

Ce rayonnement contribue également à une stabilité économique, par l'amélioration des conditions socioéconomiques des artistes et des organismes qui vont à la rencontre de nouveaux publics. Enfin, la présence à l'étranger des œuvres québécoises représente également un apport financier important pour le Québec, dans l'économie des arts.

Ainsi, le Conseil soutient la présence stratégique d'artistes et d'organismes à l'international dans le cadre, par exemple, de foires en arts de la scène ou de salons du livre. Il vise une augmentation des présences collectives qui impliquent la diffusion d'œuvres et qui ont pour objectif le développement de marchés.

Tableau 7: Résultat de l'objectif 6

OBJECTIF 6	INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTAT 2018–2019	NOTES SUR LE RÉSULTAT
Renforcer la présence stratégique des productions culturelles québécoises à l'international	6.1 Taux d'augmentation du nombre de présences collectives impliquant la présentation d'œuvres dans une perspective de développement de marchés	Donnée de départ : 3 Cible annuelle : + 33 % Cible finale : + 200 %	+ 33 %	Le Conseil a ciblé quatre présences collectives impliquant la présentation d'œuvres dans une perspective de développement de marchés. La cible est atteinte.

ACTIONS RÉALISÉES EN 2018-2019

Le Conseil a soutenu les présences collectives suivantes:

BIENNALE DES IMAGINAIRES NUMÉRIQUES (AIX-EN-PROVENCE ET MARSEILLE - FRANCE):

Soutien du Conseil à l'Association pour la création et la recherche électroacoustiques du Québec (ACREQ) pour la présentation de huit installations d'artistes québécois en arts numériques au festival CHRONIQUES dans le cadre de la Biennale des imaginaires numériques.

Le Québec étant l'invité d'honneur de l'édition 2018 du festival, le contexte a offert de riches possibilités de réseautage et a permis de faire rayonner les artistes et les organismes artistiques québécois en Europe et dans le monde.

Outre la présentation d'œuvres, l'ACREQ a organisé un Marché international de l'art numérique (MIAN) lors du festival. De nombreux professionnels internationaux et représentants d'organismes artistiques et d'organismes publics de soutien aux arts y ont participé, ce qui a favorisé les échanges et le réseautage, et rendu possibles des partenariats de création ou de diffusion. Vingt-trois professionnels y ont fait des présentations, dont onze Européens, un Asiatique et onze Québécois. Plusieurs tables rondes ont également été organisées.

QUADRIENNALE DE PRAGUE (PRAGUE - RÉPUBLIQUE TCHÈQUE):

Soutien du Conseil à l'Association des professionnels des arts de la scène du Québec (APASQ) pour la présence de 6 concepteurs québécois et de l'équipe de l'APASQ à la 14e édition de la Quadriennale de Prague.

La Quadriennale de Prague est considérée comme le plus important rassemblement mondial d'artistes, de concepteurs et d'architectes en arts de la scène. Pendant les 11 jours du festival, 800 professionnels sont inscrits à sa programmation qui présente notamment les expositions de 79 pays.

Vitrine sur le savoir-faire québécois en matière de conception artistique, l'exposition collective du Québec, conçue par la commissaire Jasmine Catudal, propose les œuvres de 20 artistes concepteurs québécois qui, par leur approche et leur pratique artistique, abordent le thème de la matière et de la transformation à l'ère des grandes réflexions écologiques.

Sept artistes, dont la commissaire, et trois représentants de l'APASQ, composent la délégation québécoise présente à Prague pour participer aux différentes activités officielles: tables rondes, discussions, présentation de leur travail, etc.

Bon an, mal an, la Quadriennale de Prague attire 180 000 visiteurs, dont 6 000 professionnels en arts de la scène (metteurs en scène, directeurs artistiques de lieux de diffusion, de festivals, de musées, etc.).

LE MIRAGE FESTIVAL (LYON - FRANCE):

Soutien du Conseil au groupe Molior pour la présentation d'une vitrine d'arts médiatiques, édition spéciale «Québec» comprenant cinq œuvres d'art numérique.

Le Mirage Festival propose, à travers une programmation ambitieuse et pluridisciplinaire, un panorama des cultures numériques. Pour rendre compte de la richesse de cette création contemporaine nourrie par les technologies, le festival propose un format unique s'articulant autour d'un parcours d'exposition et de soirées de performances et concerts. En lien avec cette programmation, il propose des temps d'échange et de réflexion à l'occasion du Mirage Creative+. Partie intégrante et indissociable du festival, le Mirage Creative+ est un espace destiné au réseautage, à la transmission de savoirs ainsi qu'à la réflexion commune sur les enjeux liés aux cultures numériques.8

Les rencontres réalisées par Molior lors de cette présence à Lyon ont mené à d'autres partenariats en sol européen, notamment avec deux festivals et un musée.

MARCHÉ DE LA POÉSIE DE PARIS - FOCUS QUÉBEC (PARIS - FRANCE) :

Soutien du Conseil à onze poètes, invités d'honneur du Marché, pour la présentation de leurs œuvres lors d'activités telles que des tables rondes et des lectures.

Focus Québec a mis en lumière la poésie québécoise, dont deux projets soutenus par le Conseil:

- Le spectacle *Plus haut que les flammes*, des Productions Rhizome. Cette participation a entraîné la programmation du spectacle pour deux représentations à Madrid, en Espagne, et à Casablanca, au Maroc, prévues en avril 2019.
- Le projet de balados poétiques: *PoésieGo!*, de la Maison de la poésie de Montréal. Ce projet consiste en la diffusion des œuvres de 20 poètes québécois sur une application, grâce à des bornes installées au Marché de Paris ainsi que le long d'un parcours du Centre des Monuments nationaux. Ces balados furent également intégrées aux chaises-poèmes *Les confidents* de l'artiste Michel Goulet, disposées de manière permanente dans le jardin du Palais-Royal.

Le Marché de la poésie de Paris rassemble chaque année plus de 500 éditeurs et représentants de revues de poésie et de création littéraire. Plus de 25 maisons d'édition québécoises étaient représentées dans le cadre du Marché.

molior.ca/fr/projets/thedead-web-la-fin-availablefor-circulation-2

Objectif 7 – Provoquer l'utilisation de métadonnées

L'ISNI est le numéro de référence mondial qui identifie les millions de

contributeurs aux œuvres de création – chercheurs, inventeurs, écrivains, artistes, créateurs de contenu visuel, interprètes, producteurs, éditeurs, agrégateurs, etc. – ainsi que leurs diffuseurs. Il fait partie d'une famille d'identifiants internationaux normalisés d'œuvres, d'enregistrements, de produits et

de titulaires de droits tels que

DOLISAN, ISBN, ISRC, ISSN,

ISTC et ISWC.

Dans un monde où l'offre culturelle mondiale est accessible à partir d'un simple téléphone ou d'un ordinateur personnel, voire sur des appareils sans écran, l'univers numérique se hisse en tête de liste des territoires à conquérir. Or, pour qu'y rayonnent les œuvres, les milieux culturels doivent adopter les codes propres au Web et intégrer des métadonnées aux contenus (livres, chansons, films, etc.) en utilisant les standards internationaux reconnus pour permettre de bien les identifier, les décrire et les rendre accessibles – découvrables. Dès maintenant, les artistes et les compagnies artistiques ont la possibilité de détenir et d'utiliser un identifiant unique afin d'être bien visibles sur le Web.

Les artistes et les diffuseurs sont également confrontés à la transformation du rapport des spectateurs aux arts vivants: dématérialisation des œuvres, spectacles en direct ou en différé sur plateformes numériques, baladodiffusion, etc. Ces transformations représentent des défis de taille pour l'ensemble des milieux. Elles commandent donc une action concertée. C'est pourquoi le Conseil soutient des projets collectifs qui impliquent l'utilisation de métadonnées.

Par ailleurs, afin de répondre au besoin criant de rendre les œuvres accessibles, repérables et découvrables sur le Web, le Conseil encourage ses clientèles à adopter de bons comportements quant à l'utilisation des métadonnées. Il préconise l'utilisation d'identifiants uniques qui correspondent à des normes internationales reconnues permettant de retracer les œuvres, soit dans le but d'améliorer leur découvrabilité et leur rayonnement, soit à des fins de rémunération des ayants droit. Le Conseil suit le niveau d'appropriation de ses clientèles quant à l'attribution de l'identifiant unique ISNI 9 (indicateur 7.2).

Tableau 8: Résultats de l'objectif 7

OBJECTIF 7	INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTAT 2018-2019	NOTES SUR LE RÉSULTAT
Provoquer l'utilisation de métadonnées	7.1 Nombre de projets collectifs impliquant l'utilisation de métadonnées	Donnée de départ : 3 Cible annuelle : 3 Cible finale : 5	3	Cible atteinte.
	7.2 Pourcentage d'artistes et d'organismes dotés d'un identifiant unique favorisant la découvrabilité sur le Web (ISNI)	Donnée de départ: n.d. Cible annuelle: 20% Cible finale: 50%	30%	369 artistes sur 1 156 ainsi que 30 organismes de création-production sur 174 avaient un ISNI en 2018-2019. La cible est atteinte.

ACTIONS RÉALISÉES EN 2018-2019

Le Conseil a apporté son soutien à trois projets, soit :

- La création d'une plateforme de mutualisation de données ouvertes et structurées au bénéfice des diffuseurs, des réseaux de diffuseurs et des producteurs pour appuyer les activités de gestion, d'analyse, de valorisation et de découvrabilité des spectacles.
 - Ce faisant, le Conseil appuie la phase 2 du projet porté par RIDEAU (l'Association professionnelle des diffuseurs de spectacles), qui implique de nombreux partenaires, dont le ROSEQ (le Réseau des Organisateurs de Spectacles de l'Est du Québec), Réseau Scènes (un regroupement de diffuseurs en arts de la scène œuvrant sur le territoire du grand Montréal et des régions avoisinantes) et, à l'échelle canadienne, la CAPACOA (l'Association canadienne des organismes artistiques).
- La deuxième phase d'un projet qui consiste à développer la découvrabilité et les fonctionnalités de la plateforme de diffusion Nikamowin, dédiée à la découverte des œuvres musicales des artistes autochtones (155 artistes représentés), et à mettre en branle un plan de promotion pour contribuer à son rayonnement. Porté par la Maison des cultures nomades, le projet comprend le développement de métadonnées liées à des fichiers musicaux et l'assignation d'un identifiant unique aux artistes qui n'en ont pas.
- Le projet Saint-Camille, pôle de mise en relation et de littératie numérique dans la MRC des Sources, un projet porté par Le P'tit Bonheur de Saint-Camille, organisme gestionnaire d'une salle de spectacle. Le projet comprend plusieurs activités: résidences d'artistes pour expérimentation et création en téléprésence, sessions de travail collaboratif liées aux bonnes pratiques entre diffuseurs de Scènes ouvertes (une plateforme collaborative pour les artistes et les compagnies artistiques des arts vivants) et diverses activités de transmission de connaissances en découvrabilité de contenus et en mutualisation des données. Plusieurs organismes sont associés au projet, dont Les Concerts de la Chapelle, la Corporation de développement socioéconomique de Saint-Camille, le Conseil de la culture de l'Estrie, la SAT (Société des arts technologiques) et le centre d'artistes Sporobole.

Par ailleurs, en 2018-2019, 30% des clientèles du Conseil (artistes soutenus et organismes de création et de production soutenus à la mission) avaient un ISNI. Étant donné que ces clientèles sont différentes d'une année à l'autre, un portrait de la situation sera réalisé à chaque exercice. Par une sensibilisation accrue, le Conseil vise à ce que 50% des artistes et organismes qu'il soutient aient un ISNI en 2022.

ENJEU 3 – Le partage des connaissances

Le Conseil entretient depuis sa fondation un dialogue constant avec les milieux culturels qu'il dessert. Au fil du temps, leur implication lui a permis d'évoluer et de demeurer un outil pertinent. Puisque la connaissance fine des réalités des milieux est indispensable à l'adoption de stratégies cohérentes et que les mutations se multiplient et s'accélèrent, cette synergie est plus que jamais essentielle.

Orientation 3: Miser sur le dialogue et la connaissance

Le Conseil évolue de concert avec les milieux culturels dans un esprit de collaboration et d'échange pour leur offrir l'appui dont ils ont besoin. Le dialogue, le partage des connaissances et la concertation des milieux s'avèrent incontournables.

De plus, pour demeurer en phase avec les milieux, le personnel du Conseil, tout comme ses administrateurs, bénéficient de formations de pointe facilitant leur travail.

Objectif 8 – Assurer un échange régulier avec les représentants des milieux artistiques

Pour comprendre les tenants et aboutissants de récents bouleversements ou encore anticiper les répercussions de transformations à venir, le Conseil consulte régulièrement les organismes de représentation qui portent la voix de quelque 5 000 artistes et organismes du Québec et échange avec eux en profondeur sur les réalités propres aux intervenants des différents milieux. Le Conseil a ciblé 17 organismes de représentation du milieu, associations et regroupements, et il souhaite rencontrer au moins 75 % de ceux-ci, chaque année.

Tableau 9: Résultat de l'objectif 8

OBJECTIF 8	INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTAT 2018-2019	NOTES SUR LE RÉSULTAT
Assurer un échange régulier avec les représentants des milieux artistiques	8.1 Pourcentage d'organismes de représentation du milieu rencontrés	Donnée de départ : n.d. Cible annuelle : 75 % Cible finale : 75 %	76,5%	13 organismes rencontrés sur 17 organismes ciblés. La cible est atteinte.

ACTIONS RÉALISÉES EN 2018-2019

Le Conseil a rencontré les organismes ciblés suivants :

- Association des professionnels en arts de la scène du Québec (APASQ);
- Association professionnelle des diffuseurs de spectacles (RIDEAU);
- Conseil québécois de la musique (CQM);
- Conseil québécois des arts médiatiques (CQAM);
- Conseil québécois du théâtre (CQT);
- Diversité artistique Montréal (DAM);
- Regroupement des arts interdisciplinaires du Québec (RAIQ);
- Regroupement des artistes en arts visuels du Québec (RAAV);
- Regroupement des centres d'artistes autogérés du Québec (RCAAQ);
- Regroupement québécois de la danse (RQD);
- Réseau des conseils régionaux de la culture du Québec (RCRCQ);
- Société professionnelle des auteurs et des compositeurs du Québec (SPACQ);
- Théâtres unis Enfance Jeunesse (TUEJ).

Objectif 9 – Offrir au personnel du conseil des formations en adéquation avec l'évolution des milieux artistiques Le Conseil entend s'assurer de la bonne compréhension des enjeux des milieux artistiques en offrant des formations adaptées à son personnel. Il en mesure les retombées à l'aide d'un questionnaire adressé aux membres du personnel participant à ces formations, en compilant le nombre d'employés qui accordent la mention la plus favorable à l'applicabilité directe des connaissances acquises à leur travail au quotidien.

Tableau 10: Résultat de l'objectif 9

OBJECTIF 9	INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTAT 2018–2019	NOTES SUR LE RÉSULTAT
Offrir au personnel du Conseil des formations en adéquation avec l'évolution des milieux artistiques	9.1 Taux d'appréciation du personnel quant à l'applicabilité directe des connaissances acquises	Donnée de départ: 47 % Cible annuelle: 50 % Cible finale: 65 %	52,6%	30 employés sur 57 (52,6%) ont indiqué «tout à fait d'accord » à l'énoncé «Les nouvelles connaissances et habilités peuvent être directement appliquées dans mon travail ». La cible est atteinte.

ACTIONS RÉALISÉES EN 2018-2019

Le Conseil a offert à l'ensemble de son personnel une formation sur les métadonnées culturelles. Un consultant est venu exposer les principaux enjeux liés aux métadonnées, en quoi elles sont importantes et comment les artistes peuvent se démarquer dans ce domaine et mieux positionner leurs œuvres sur le Web. À la suite de cette formation, 77,2% des employés ont indiqué être tout à fait ou plutôt en accord avec l'applicabilité directe des connaissances acquises. Plus précisément, 52,6% ont coché «tout à fait d'accord», soit la mention la plus favorable sur l'échelle d'appréciation.

Objectif 10 – Mieux faire connaître le conseil et sa mission auprès de la population Au fil des ans, le Conseil a contribué à l'essor de disciplines artistiques variées, au rayonnement de savoir-faire remarquables et à la création d'œuvres artistiques et littéraires d'exception. Le travail des artistes et des organismes soutenus ainsi que la contribution du Conseil à cette offre artistique foisonnante rayonnant partout sur la planète méritent d'être mieux connus de la population. Le Conseil s'emploie à mieux faire connaître son apport aux milieux culturels, à valoriser les succès des artistes et des travailleurs culturels et à mettre en valeur la richesse de ce talent auprès des citoyens québécois.

Tableau 11 : Résultat de l'objectif 10

OBJECTIF 10	INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTAT 2018–2019	NOTES SUR LE RÉSULTAT
Mieux faire connaître le Conseil et sa mission auprès de la population	10.1 Taux de notoriété du Conseil	Donnée de départ : n.d. Cible annuelle : 30% Cible finale : 38%	34%	La cible est atteinte.

ACTIONS RÉALISÉES EN 2018-2019

Le Conseil a mandaté une firme de sondage afin d'évaluer sa notoriété auprès des Québécois. À cet effet, un sondage Web a été réalisé auprès de 1 005 personnes. Les résultats ont été pondérés selon le sexe, l'âge, la langue maternelle, la région, le niveau d'éducation ainsi que la présence d'enfants dans le ménage afin de rendre l'échantillon représentatif de l'ensemble de la population à l'étude. Le taux de notoriété du Conseil a été établi à 34%.

Résultats relatifs à la Déclaration de services aux citoyens

La Déclaration de services aux citoyens du Conseil des arts et des lettres du Québec (DSC) présente quatre engagements: offrir des services personnalisés, permettre l'accessibilité aux services, assurer l'équité et l'efficience des processus d'attribution de l'aide financière et de ses résultats et traiter toutes les plaintes en toute confidentialité et avec diligence.

RÉSULTAT RELATIF À L'ENGAGEMENT 1

Services personnalisés

Le Conseil offre un service d'accueil à son siège social de Québec de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h. Au bureau de Montréal, les heures d'ouverture sont de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 17 h.

Il offre aussi un service de réception téléphonique personnalisé avec numéro sans frais (1 800 608-3350) ainsi qu'une boîte de réception générale pour les courriels (info@calq.gouv.qc.ca).

Indicateur 1.1. – Délai de réponse à un message courriel envoyé à info@calq.gouv.qc.ca
Cible 1.1.1. – 2 jours ouvrables

Le Conseil a respecté le délai de deux jours ouvrables par l'envoi d'un accusé de réception en ce qui concerne 84% des demandes reçues à info@calq.gouv.qc.ca.

Tableau 12: Taux de respect des délais pour accuser réception d'une demande à info@calq.gouv.qc.ca en 2018-2019

NOTE

Le délai de réponse correspond au nombre de jours entre la date de réception de la demande et la date de l'envoi de l'accusé de réception, en excluant les jours où les bureaux sont fermés. Un courriel reçu est considéré comme une demande quand le libellé indique ce que l'expéditeur souhaite obtenir.

DÉLAI DE RÉPONSE	RESPECTÉ DANS UN DÉLAI de 2 jours ouvrables	+ DE 2 JOURS OUVRABLES	TOTAL
Nombre de demandes	251	48	299
Pourcentage	84%	16%	100%

RÉSULTAT RELATIF À L'ENGAGEMENT 2

Accessibilité de nos services

Le Conseil rend accessibles ses services en offrant un accueil et des renseignements à ses deux bureaux. Ses programmes actualisés sont présentés sur son site Web, où sont identifiés les critères et les processus d'évaluation qui s'y rapportent.

Indicateur 2.1. – Pourcentage de plaintes reçues en lien avec le respect des heures d'ouverture de bureaux ou la disponibilité des services Cible 2.1.1. – Moins de 5 %

Aucune plainte reçue en lien avec le respect des heures d'ouverture des bureaux ou la disponibilité des services.

Indicateur 2.2. – Délai accordé pour la rédaction d'une demande dans les programmes avec une date d'inscription

Cible 2.2.1. – Délai minimum d'un mois

Le Conseil a respecté le délai d'un mois minimum pour la rédaction d'une demande dans les programmes avec une date d'inscription. Pour l'ensemble de ces programmes, la période entre leur mise en ligne et la date de clôture des inscriptions était en moyenne de 3,4 mois.

La prestation électronique de services pour les clientèles du Conseil a été progressivement mise en œuvre (www.pes.calq.gouv.qc.ca) et Mon dossier CALQ est accessible par l'entremise du service d'authentification clicSÉQUR.

Indicateur 2.3. – Nombre d'artistes et d'écrivains qui ont déposé une demande en ligne

Cible 2.3.1. – Au moins 50% des artistes et des écrivains demandeurs dans les programmes concernés.

Pour l'exercice de 2018-2019, 2 664 artistes ont déposé une demande en ligne, ce qui représente 90 % de l'ensemble des demandeurs dans les programmes concernés (2 954).

RÉSULTAT RELATIF À L'ENGAGEMENT 3

Équité et efficience des processus d'attribution de l'aide financière et de ses résultats

Conformément à sa mission, le Conseil a à cœur de répondre avec flexibilité et équité à la pluralité des besoins de création, de production et de diffusion de toutes les générations de créateurs, sur l'ensemble du territoire.

Indicateur 3.1. – Réaliser des sondages de satisfaction auprès de la clientèle
Cible 3.1.1. – Un par année

Le Conseil a effectué un sondage en 2018-2019 sur la Mesure d'aide à la coproduction internationale.

Indicateur 3.2. – Nombre de plaintes reçues en lien avec l'équité et l'efficience des processus d'attribution d'aide financière Cible 3.2.1. – Moins de 10 plaintes par année

Le Conseil a reçu sept plaintes entre le 1^{er} avril 2018 et le 31 mars 2019.

Indicateur 3.3. – Taux de respect du délai de réponse des programmes en tout temps Cible 3.3.1. – 90%

Le Conseil a respecté les délais de traitement des dossiers établis dans ses programmes à 2 semaines près en ce qui concerne 93 % des demandes de bourses et de subventions.

Indicateur 3.4. – Publication du nom des artistes, des écrivains et des organismes soutenus avec le montant reçu Cible 3.4.1. – Une fois l'an

Le Conseil divulgue une fois par année, sur son site Web, lors de la publication de son rapport annuel de gestion, les résultats relatifs à l'attribution de l'aide financière en indiquant les noms des artistes, des écrivains et des organismes qui ont reçu un soutien, leur région d'appartenance ainsi que les montants reçus. Les listes ont été publiées lors la mise en ligne du rapport annuel de gestion 2017-2018.

Indicateur 3.5. – Publication des membres de jurys et de comités d'évaluation

Cible 3.5.1. – Une fois l'an

Les listes ont été publiées lors de la mise en ligne du <u>rapport</u> annuel de gestion 2017-2018 du Conseil.

Indicateur 3.6. – Publication de la répartition des bourses et des subventions accordées par régions administratives Cible 3.6.1. – Une fois l'an

La répartition des bourses et des subventions accordées par régions administratives a été publiée à même le <u>rapport annuel de</u> gestion 2017-2018 du Conseil, à la page 94, tableau 30.

Un objectif du Plan d'action pour la diversité culturelle visant à améliorer la diversité des points de vue et des expertises au sein des jurys et des comités d'évaluation est en vigueur afin de favoriser l'équité dans l'attribution des fonds.

Indicateur 3.7. – Proportion des évaluateurs issus de la diversité culturelle

Cible 3.7.1. – Au moins 13%

En 2018-2019, 18% des membres de jurys et de comités d'évaluation déclaraient appartenir à la diversité, soit à un groupe ethnoculturel autre que français, anglais ou autochtone.

Tableau 13: Taux de respect des délais de traitement des demandes déposées pour les programmes en tout temps en 2018-2019

NOTE

Le délai de traitement d'un dossier correspond au temps écoulé entre la date du dépôt des demandes et la date d'approbation de l'engagement financier.

DÉLAI DE RÉPONSE	RESPECTÉ DANS UN DÉLAI de 2 semaines	+ DE 2 SEMAINES	TOTAL
Subventions	74,77%	25,23%	100,00%
Bourses	98,90%	1,10%	100,00%
Ensemble des demandes	92,69%	7,31%	100,00%

RÉSULTAT RELATIF À L'ENGAGEMENT 4

Traitement des plaintes

Nous considérons que les commentaires et les plaintes des citoyens sont importants, car ils peuvent contribuer à l'amélioration de nos services. Si vous estimez que le service que vous avez reçu n'est pas satisfaisant, vous pouvez en faire part à la secrétaire du Conseil (secretaireduconseil@calq.gouv.qc.ca), qui s'engage à analyser votre plainte en toute confidentialité, et à vous donner une réponse avec diligence dans un délai de 30 jours ouvrables, conformément à notre Politique de gestion des plaintes. Si un délai supplémentaire est nécessaire, nous vous informerons des raisons expliquant ce report.

Indicateur 4.1. – Délai de réponse Cible 4.1.1. – Moins de 30 jours ouvrables

Au cours de l'exercice, 6 plaintes sur 7 ont été traitées dans un délai de 30 jours ouvrables.

THREESIXNINE →

Emmanuelle Lê Phan et Elon Höglund (Tentacle Tribe)

Lauréats du Prix du CALQ pour la meilleure œuvre chorégraphique.

Crédit photo: Alexandre Gilbert

UTILISATION DES RESSOURCES



Utilisation des ressources humaines

Répartition de l'effectif par secteur d'activité ou par orientation stratégique

Au 31 mars 2019, le Conseil disposait d'un effectif (régulier et temporaire) de 74 personnes, comparativement à 72 l'année précédente.

Tableau 14: Effectif en poste au 31 mars 2019

SECTEUR D'ACTIVITÉ	2018-2019	2017-2018	ÉCART
CADRES	8	8	-
PROFESSIONNELS	45	44	1
EMPLOYÉS DE SOUTIEN	21	20	1
TOTAL	74	72	2

Effectif en poste: la donnée représente le nombre de personnes en poste au 31 mars 2019 et non le nombre d'équivalents temps complet (ETC).

Pour réaliser ses mandats et la gestion de ses programmes, le Conseil a rémunéré 132 762 heures en 2018-2019, comparativement à 129 641 heures en 2017-2018. Cette légère hausse est attribuable notamment aux différents mouvements de personnel qui ont impliqué des périodes de chevauchement permettant le transfert de connaissances entre les détenteurs.

Tableau 15: Heures rémunérées en 2018-2019

SECTEUR D'ACTIVITÉ	2018-2019	2017-2018	ÉCART
CADRES	14 371	14 560	-189
PROFESSIONNELS	78 511	74 253	4 258
EMPLOYÉS DE SOUTIEN	39 880	40 828	-948
TOTAL	132 762	129 641	3 121
TOTAL TRANSPOSÉ EN ETC	72,69	70,99	1,70

Le total des heures rémunérées comprend les heures travaillées, les heures supplémentaires et les heures indemnisées ou en prestation (référence au communiqué 2014-09 du Secrétariat du Conseil du trésor). Le total transposé en ETC est obtenu en divisant le nombre total d'heures rémunérées par 1826,3 heures.

Formation et perfectionnement du personnel

En 2018, le nombre moyen de jours de formation équivalait à 2,13 jours par employé. Les frais de formation et de perfectionnement se sont élevés à 92 336,18\$, représentant 1,41 % de la dépense totale du poste budgétaire Traitements et avantages sociaux, qui s'est élevée à 6 517 012,64\$.

Tableau 16: Répartition des dépenses totales destinées à la formation et au développement du personnel par champ d'activité ¹⁰

10 La reddition de comptes porte sur l'année civile

CHAMP D'ACTIVITÉ	2018	2017
Favoriser le développement des compétences	59 247,29\$	61 010,44\$
Soutenir l'acquisition des habiletés de gestion	8 866,53\$	5 730,99\$
Acquérir de nouvelles connaissances technologiques	10 484,10 \$	4 333,39\$
Favoriser l'intégration du personnel et le cheminement de carrière	5 428,65\$	1 928,80\$
Améliorer les capacités de communication orale et écrite	8 309,61 \$	16 524,23 \$
TOTAL	92 336,18\$	89 527,85 \$

Tableau 17: Évolution des dépenses de formation 11

La reddition de comptes porte sur l'année civile.

RÉPARTITION DES DÉPENSES EN FORMATION	2018	2017
Proportion de la masse salariale (%)	1,41	1,50
Nombre de jours de formation par personne	2,13	2,22
Somme allouée par personne	1 139,95\$	1 193,70\$

Tableau 18: Jours de formation selon la catégorie d'emploi 12

CATÉGORIE D'EMPLOI	2018	2017
Cadres	12,29	15,86
Professionnels	118,57	87,50
Employés de soutien	41,93	63,39
TOTAL	172,79	166,75

La reddition de comptes porte sur l'année civile.

INDICATEUR DU TAUX DE DÉPART VOLONTAIRE (TAUX DE ROULEMENT) DU PERSONNEL PERMANENT

Tableau 19: Nombre d'employés ayant pris leur retraite selon la catégorie d'emploi

CATÉGORIE D'EMPLOI	2018-2019	2017-2018	2016-2017
Cadres	0	0	1
Professionnels	1	0	2
Employés de soutien	1	0	0

Tableau 20: Taux de départ volontaire (taux de roulement) du personnel régulier

	2018-2019	2017-2018	2016-2017
Taux de départ volontaire (%)	9,59	2,94	10,29

Gestion et contrôle des effectifs

La Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État prévoit une période de contrôle des effectifs entre le 1^{er} avril 2018 et le 31 mars 2019. Ainsi, le Conseil du trésor a établi une cible globale des effectifs dont dispose chaque ministère pour l'ensemble des organismes publics dont le personnel n'est pas assujetti à la Loi sur la fonction publique. Sur cette base, la ministre a fixé une cible pour le Conseil, soit 132 762 heures. Cette cible a été respectée, avec un total de 132 762 heures rémunérées.

Tableau 21: Répartition des effectifs en heures rémunérées pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019

Le total des heures rémunérées comprend les heures travaillées, les heures supplémentaires et les heures indemnisées ou en prestation (référence au communiqué 2014-09 du Secrétariat du Conseil du trésor). Le total transposé en ETC est obtenu en divisant le nombre total d'heures rémunérées par 1826,3 heures.

CATÉGORIE	HEURES Travaillées	HEURES Supplémentaires	TOTAL DES HEURES Rémunérées	TOTAL TRANS- Posé en etc	NOMBRE D'EMPLOYÉS AU 31 mars 2019
Personnel d'encadrement	14 371	0	14 371	7,87	8
Personnel professionnel	77 455	1 056	78 511	42,99	45
Personnel de bureau, technicien et assimilé	39 869	11	39 880	21,84	21
TOTAL	131 695	1 067	132 762	72,69	74

CONTRATS DE SERVICES

Aux fins de l'application des mesures prévues à la Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État (2014, chapitre 17), le Conseil doit déclarer tous les contrats de services comprenant une dépense de 25 000 \$ et plus.

Une personne physique, qu'elle soit en affaires ou non.

14
Inclut les personnes morales
de droit privé, les sociétés
en nom collectif, en commandite ou en participation.

Tableau 22: Contrats de services comportant une dépense de 25 000 \$ et plus, conclus entre le 1er avril 2018 et le 31 mars 2019

	NOMBRE	VALEUR
Contrats de services avec une personne physique ¹³	0	0\$
Contrats de services avec un contractant autre qu'une personne physique 14	1	25 750\$
Total des contrats de services	1	25 750\$

Utilisation des ressources financières

Tableau 23: Dépenses et évolutions par secteur d'activité ou par orientation stratégique ¹⁵

SECTEUR D'ACTIVITÉ	BUDGET DE DÉPENSES 2018-2019 (000 \$)	DÉPENSES Réelles (000 \$)	DÉPENSES RÉELLES 2017-2018 (000 \$)	ÉCART ¹⁶ (000 \$)	VARIATION ¹⁷
FRAIS DE FONCTIONNEMENT					
Présidence-direction générale	424,8	423,2	368,9	54,3	14,72
Direction des ressources humaines et de l'administration	1 652,7	1 646,2	1 492,6	153,6	10,29
Direction des technologies de l'information et de l'innovation	1 193,2	1 081,7	997,0	84,7	8,49
Direction du soutien à la diffusion et au rayonnement international	1 279,3	1 262,9	1 420,7	(157,8)	(11,11)
Direction du soutien aux artistes, aux communautés et à l'action régionale	1 193,9	1 161,1	1 055,3	105,8	10,02
Direction du soutien aux organismes de création et de production	981,9	919,8	881,8	38,0	4,31
Secrétariat général et direction de la planification et des programmes	945,9	920,6	847,5	73,1	8,63
Direction des communications et de la promotion des arts et des lettres	798,0	783,4	683,4	100,0	14,63
BOURSES ET SUBVENTIONS ACCORDÉES ¹⁸	127 655,7	129 827,1	107 715,4	22 111,7	20,53

15

La présentation de ce tableau diffère de celle de l'exercice précédent. Afin de répondre à une exigence du Conseil du trésor, le tableau présente, de façon distincte, les frais de fonctionnement du Conseil et les frais associés à l'aide financière.

1

Écart entre les dépenses de l'année antérieure et celles de l'année financière terminée.

17

Résultat de l'écart divisé par les dépenses réelles de l'année antérieure.

18

Inclut le Programme des classes d'entrainement dans le domaine de la danse professionnelle ainsi que la rémunération des membres de comités et de jurys.

Utilisation des ressources informationnelles

Tableau 24: Coûts prévus et réels en ressources informationnelles 2018-2019

CATÉGORIE DE COÛTS	COÛTS CAPITALISABLES PRÉVUS (000 \$) (Investissements)	COÛTS CAPITALISABLES RÉELS (000 \$) (Investissements)	COÛTS NON CAPITALISABLES Prévus (000 \$) (Dépenses)	COÛTS NON CAPITALISABLES Réels (000 \$) (Dépenses)
Activités d'encadrement	0	0	59,3	62,2
Activités de continuité	346,9	108,1	647,4	622,5
Projets	275,0	248,8	0	0
Total des dépenses et des investissements en ressources informationnelles	621,9	356,9	706,7	684,7

Tableau 25: Liste et état d'avancement des principaux projets en ressources informationnelles

PROJET	AVANCEMENT	EXPLICATION SOMMAIRE DES ÉCARTS
Développement de la prestation électronique de services (PES) du CALQ	100%	S.O.

Tableau 26: Liste des principaux projets en ressources informationnelles et autres ressources y étant affectées

PROJET	RESSOURCES Humaines prévues (000 \$)	RESSOURCES Humaines utilisées (000 \$)	RESSOURCES Financières prévues (000 \$)	RESSOURCES Financières utilisées (000 \$)	EXPLICATION SOMMAIRE Des Écarts
Développement de la prestation électronique de services (PES) du CALQ	190,0	190,0	85,0	58,8	Poursuite des efforts afin de respecter les orientations gouvernementales de contrôle des dépenses



ROOF LINE GARDEN ↑

Sur le toit du Musée de la civilisation, se déployait l'œuvre d'art *Roof Line Garden* conçue par les designers-artistes canadiens Julia Jamrozik et Coryn Kempster. Une expérience à la fois visuelle et auditive, cinétique ou parfaitement calme réalisée en collaboration avec les Jardins de Métis.

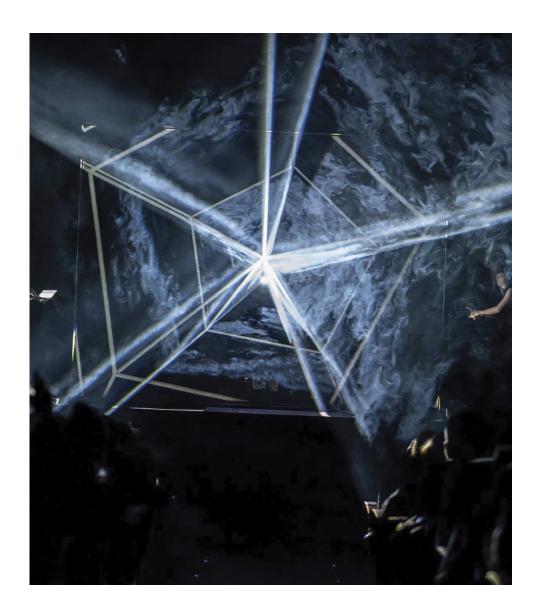
Crédit photo: Marie-Josée Marcotte, Icône

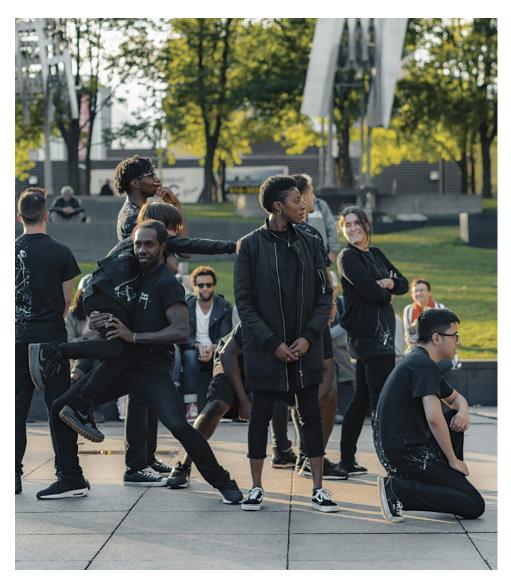
$MEMBRANE \rightarrow$

Par Cadie Desbiens-Desmeules et Michael Dean.

Présenté au festival Mutek de Barcelone, en Espagne.

Crédit photo: Oriol Reverter Photography





MOULE ROBERT \rightarrow

Pièce de Martin Bellemare produite par le Théâtre la Rubrique.

Mise en scène par Christian Fortin avec les comédien-nes Monique Gauvin, Josée Gagnon, Martin Giguère, Patrice Leblanc, Sara Létourneau, Christian Ouellet et Bruno Paradis.

Lauréat du Prix Michel-Tremblay 2018

Crédit photo: Patrick Simard

← AMALGAME

Jeune Montréalais d'origine haïtienne, Ford «Forward» Mckeown Larose est un danseur, chorégraphe et interprète, spécialisé en danse urbaine. Il est le fondateur et le directeur artistique de Forward Movements.

Programme Vivacité

Crédit photo: Romain Lorraine

GOUVERNANCE DES SOCIÉTÉS D'ÉTAT



La Loi modifiant la Loi sur le Conseil des arts et des lettres du Québec, sanctionnée le 12 juin 2009, a pour effet d'assujettir le Conseil à la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État et d'introduire dans sa loi constitutive quelques règles de gouvernance.

En 2018-2019, conformément à la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État et à la Loi sur le Conseil des arts et des lettres du Québec, le Conseil a assuré le fonctionnement régulier du conseil d'administration ainsi que des trois comités obligatoires et du comité des programmes. Il a aussi soutenu les travaux d'un comité ad hoc portant sur la planification stratégique. Le conseil d'administration s'est réuni à six reprises pendant l'exercice 2018-2019. Une période de huis clos entre les administrateurs, sans la présence des membres de la direction, était à l'ordre du jour de toutes les réunions.

Le C.A. a procédé à l'adoption:

- de la composition des comités permanents et à la nomination de leur président;
- du profil de compétences et d'expérience nécessaire pour être nommé membre du conseil d'administration;
- du questionnaire et du processus d'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration et des administrateurs;
- de l'énoncé d'un nouveau cadre de valeur organisationnel et des valeurs proposées, soit : l'équité, l'intégrité et l'excellence;
- du Rapport annuel de gestion 2017-2018;
- du Plan stratégique 2018-2022;
- du Plan de gestion des risques 2019-2020;
- de la Politique d'évaluation de programme;
- du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2018-2020;
- de la mise à jour de la Politique de diffusion de l'information;
- de la mise à jour de la Politique pour les prix et les reconnaissances;

- de la liste des compagnes et des compagnens de l'Ordre des arts et des lettres du Québec pour 2019 sélectionnés par le Conseil;
- de l'attribution de l'aide financière aux organismes dans le cadre du programme de soutien à la mission;
- de changements au Programme de bourses aux artistes et aux écrivains professionnels;
- de l'abolition du plafond des frais de subsistance que peuvent réclamer les artistes et les écrivains dans le cadre du Programme de bourses aux artistes et aux écrivains professionnels, tous volets confondus;
- d'une augmentation de la limite de l'aide financière accordée dans le cadre du programme Vivacité;
- d'une modification à la Mesure de soutien aux sorties scolaires en milieu culturel visant à étendre l'admissibilité aux organismes de diffusion de toutes les disciplines ainsi qu'aux événements.

Renseignements sur le fonctionnement des comités

Comité de gouvernance et d'éthique

Le comité de gouvernance et d'éthique s'intéresse principalement aux règles et aux pratiques de la gouvernance, aux questions relatives à l'éthique et à la déontologie, à la composition du conseil d'administration et de ses comités ainsi qu'à l'évaluation de la performance des instances et des personnes concernées. Au terme de chaque année, le comité de gouvernance et d'éthique procède à l'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration conformément aux critères approuvés par celui-ci.

En 2018-2019, le comité de gouvernance et d'éthique a tenu quatre réunions qui ont porté principalement sur les sujets suivants:

- La révision du questionnaire et du processus d'évaluation du fonctionnement du C.A. et des administrateurs en vue de leur approbation par le C.A.;
- L'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration et de ses comités;
- La durée des mandats des administrateurs siégeant aux comités du C.A.;
- Le profil de compétences et d'expérience des administrateurs;
- L'énoncé des valeurs organisationnelles;
- La Politique de diffusion de l'information;
- Le processus de révision des décisions concernant le soutien à la mission.

Comité de vérification

Le comité de vérification s'intéresse principalement à l'intégrité de l'information financière, à la vérification interne et externe, aux états financiers et à la mise en place de mécanismes de contrôle interne, d'un processus de gestion des risques et d'un plan d'utilisation optimale des ressources.

En 2018-2019, les membres de ce comité se sont réunis à trois occasions pour étudier les sujets suivants :

- Le rapport du Vérificateur général du Québec et les états financiers au 31 mars 2018;
- Le Plan annuel de vérification interne du Conseil;
- Le plan de vérification des états financiers au 31 mars 2019;
- Le Plan de gestion des risques 2019-2020;
- Le bilan du Plan d'optimisation des ressources 2018-2020;
- La budgétisation pour 2019-2020;
- La politique de capitalisation et d'amortissement;
- La mise à jour du Plan de désignations en matière de gestion financière.

Comité des ressources humaines

Le comité des ressources humaines s'intéresse principalement à la mise en place des politiques des ressources humaines, à l'élaboration du profil de compétences et d'expérience ainsi que des critères d'évaluation du président-directeur général et, enfin, à la planification et à la sélection de la relève des dirigeants.

En 2018-2019, deux réunions ont eu lieu et les travaux de ce comité ont porté sur les sujets suivants:

- L'Entente de principe concernant le renouvellement de la convention collective entre le Conseil des arts et des lettres du Québec et les employés représentés par le Syndicat des professionnels du gouvernement du Québec;
- Le Plan d'organisation administrative supérieure.

Comité des programmes

Le comité des programmes a, entre autres, la responsabilité de formuler des avis sur la gestion des programmes d'aide financière et sur les recommandations de comités ad hoc, formés pour se pencher sur les enjeux touchant le secteur des arts et des lettres. Il procède à l'évaluation annuelle des demandes de révision soumises par les organismes admissibles. Il a également le mandat d'approuver certaines subventions aux organismes en lieu et place du conseil d'administration.

En 2018-2019, deux réunions ont eu lieu et les travaux de ce comité ont porté sur les sujets suivants:

- La Politique pour les prix et les reconnaissances;
- La révision du Programme de bourses aux artistes et aux écrivains professionnels;
- Le rapport d'évaluation de la mesure Concertation et innovation.

Renseignements sur les membres du C.A.¹⁹

19

Le lien vers le code d'éthique et de déontologie applicable aux membres du conseil d'administration, ainsi que le bref rapport qui en découle, est présenté à la p. 99 Au 31 mars 2019, le conseil d'administration comptait quinze membres, dont sept femmes et huit hommes. À cette date, les membres se qualifiant comme administrateurs indépendants, conformément à la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*, sont Sylvain Lafrance, Julie Bellemarre, Réal Bergeron, Natasha Kanapé-Fontaine, Jo-Ann Kane, Larry Karass, Mériol Lehmann, Stephane Moraille et Maude Thériault

Quatre membres sont issus de diverses régions du Québec, autres que celles de Montréal et de la Capitale-Nationale (Abitibi Témiscamingue, Estrie, Montérégie, Saguenay–Lac-Saint-Jean). Tous les membres sont nommés en tenant compte du profil de compétences et d'expérience qui a été approuvé par le conseil d'administration et transmis au gouvernement.

En 2018-2019, trois formations d'une demi-journée chacune ont été offertes aux membres du conseil d'administration : une portant sur les rôles et responsabilités d'un conseil d'administration dans le secteur public québécois, une ayant pour sujet l'éthique et l'intégrité et finalement, une autre concernant l'enjeu des métadonnées dans le secteur culturel. Les trois formations ont été données par des spécialistes externes.



Anne-Marie Jean

Présidente-directrice générale. Présidente du comité des programmes.

Nommée le 28 octobre 2015 pour un mandat de cinq ans.

Date d'entrée en fonction 23 novembre 2015

Date d'échéance du mandat 22 novembre 2020

Région de résidence : Montréal



Sylvain Lafrance

Président du conseil d'administration

Nommé le 6 juin 2018 pour un premier mandat.

Date d'échéance du mandat

Région de résidence : Montréal

Femme engagée, Anne-Marie Jean cumule plus de 25 années d'expérience dans le milieu culturel. Directrice générale de Culture Montréal de 2005 à 2015, elle y a œuvré activement à la promotion des arts et de la culture comme vecteur de développement de la société. Elle a assuré avec succès la croissance de la présence de l'organisation auprès des milieux culturels, sociaux et économiques comme des différents paliers gouvernementaux. Administratrice compétente, elle a fait partie de nombreux comités et conseils d'administration tels que le comité des partenaires de la diversité du Conseil des arts de Montréal et le comité de coordination de Montréal, métropole culturelle, et les conseils d'administration de la Coalition canadienne des arts (coprésidente), du Fonds canadien de télévision (devenu le Fonds des médias du Canada), d'Ateliers créatifs Montréal (vice-présidente), de Tourisme Montréal et du Réseau des conseils régionaux de la culture du Québec (1^{re} vice-présidente). Depuis octobre 2016, elle est membre du comité de direction du réseau des Organismes publics de soutien aux arts au Canada

Pendant plus de quinze ans, Anne-Marie Jean a aussi travaillé dans les domaines de la production télévisuelle, des communications institutionnelles et du développement des organisations. Un passage déterminant à Ottawa comme attachée politique dans divers ministères lui a apporté une solide connaissance de l'appareil gouvernemental et des systèmes politiques.

Anne-Marie Jean est titulaire d'un baccalauréat en communication de l'Université d'Ottawa et y a suivi des cours en administration.

Crédit photo: Sylvain Légaré

Sylvain Lafrance est entré à la Société Radio-Canada en 1978 à titre de journaliste. À l'automne 2005, le conseil d'administration de CBC/Radio-Canada le nomme vice-président principal pour l'ensemble des services français de Radio-Canada et lui confie le mandat de procéder à l'intégration des services de radio, de télévision et d'Internet de Radio-Canada afin de créer un des plus importants groupes de radiodiffusion publique de langue française, le seul en Amérique du Nord.

Il quitte Radio-Canada en octobre 2011 et devient professeur associé à HEC Montréal, poste qu'il occupe toujours. Il est également directeur de *Gestion*, revue trimestrielle sur les grandes tendances dans le monde du management.

Sylvain Lafrance est membre du conseil d'administration du groupe Attraction Média.

Il est membre de l'Ordre du Canada, chevalier de l'Ordre de la Pléiade, décerné par l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, chevalier de l'Ordre des Arts et des Lettres ainsi que chevalier de la Légion d'honneur de la République française.

Crédit photo: Caroline Bergeron



Julie Bellemare

Présidente du comité de vérification Membre indépendante.

Nommée le 6 juin 2018 pour un premier mandat.

Date d'échéance du mandat : 5 juin 2022

Région de résidence : Montréal



Réal Bergeron

Membre du comité de gouvernance et d'éthique. Membre indépendant.

Nommé le 6 juin 2018

Date d'échéance du mandat : 5 juin 2022

Région de résidence : Abitibi-Témiscamingue

Julie Bellemare est chef d'équipe senior au sein des Services d'enquêtes sur la fraude et d'assistance en cas de différends chez EY, à Montréal.

Julie Bellemare compte plus de dix ans d'expérience professionnelle. Durant cette période, elle a été membre de l'équipe Certification chez EY et, auparavant, a travaillé pour le compte d'autres grands cabinets. Elle a participé à des missions d'audit et de juricomptabilité au Canada, aux États-Unis, en Afrique, aux îles Canaries ainsi qu'à la Barbade. Elle a participé à plusieurs enquêtes portant sur des allégations de fraude et de corruption, et a développé une expertise de pointe en matière de direction de missions de quantification de dommages relative à des litiges, à des ruptures de contrat et à des pertes d'exploitation.

En plus d'être diplômée de l'Université Bishop's avec distinction en administration des affaires, Julie Bellemare possède un diplôme en comptabilité publique de l'Université McGill et le titre de comptable professionnelle agréée (CPA, CA). En 2014, elle a obtenu un diplôme d'études supérieures en juricomptabilité de l'Université de Toronto et son titre d'experte en juricomptabilité (EJC). Elle détient également les titres de Certified in Financial Forensics (CFF), de Certified Fraud Examiner (CFE) et de Certifies Anti-Money Launderina Specialist (CAMS).

En raison de sa double formation (en comptabilité et en juricomptabilité), Julie Bellemare possède une expertise accrue en gouvernance et en mise en place de programmes d'éthique, d'intégrité et de conformité. Récemment, elle a suivi avec succès la formation Administrateurs de la relève. Elle s'est aussi jointe en tant que trésorière au conseil d'administration de l'Appui Montréal, organisme qui dispose d'un fonds lui permettant d'investir dans de nombreux services directs consacrés aux proches aidants d'aînés.

Crédit photo: Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue

Crédit photo: Chantal Mathieu



Alain Chartrand

Membre du comité des programmes.

pour un premier mandat.

5 juin 2022

Région de résidence : Montréal



Jo-Ann Kane

Membre du comité des programmes

Nommée le 28 mars 2012

Date d'échéance du mandat : 27 mars 2016

Région de résidence : Montréa

En plus d'être directeur général et artistique et cofondateur de Coup de cœur francophone, festival annuel dédié à la chanson qui se déploie aujourd'hui dans plus de 45 villes canadiennes d'un océan à l'autre, Alain Chartrand préside le conseil d'administration du concours montréalais Les Francouvertes et siège au conseil d'administration de RIDEAU. Impliqué tant sur la scène locale, nationale qu'internationale, il est membre de l'Académie Charles Cros et a présidé, de 2006 à 2016, l'Association des réseaux d'événements artistiques (ARÉA), regroupement international d'événements artistiques.

Entre autres distinctions, il a reçu le titre de chevalier de l'Ordre national du Québec (2017), s'est vu remettre le prix Hommage SOCAN (2016), a été décoré de l'Ordre des francophones d'Amérique (2011) et s'est vu nommé chevalier de l'Ordre de la Pléiade (1998).

Crédit photo: Izabel Zimmer

Historienne de l'art, Jo-Ann Kane est titulaire d'une maîtrise en muséologie et d'un baccalauréat en histoire de l'art de l'Université du Québec à Montréa (UQAM). Conservatrice de la Collection d'œuvres d'art de la Banque Nationale depuis 2002, elle continue d'exercer ses fonctions à titre de contractuelle. Elle est également membre de l'International Society of Appraisers.

De 1997 à 2000, elle a été conservatrice de la Collection d'art d'Hydro-Québec. Dans le cadre de ses fonctions comme conseillère et conservatrice invitée, Jo-Ann Kane réalise plusieurs projets d'envergure. Parmi ses principaux clients, mentionnons Canderel (Canada), Lune Rouge, Deloitte, PricewaterhouseCoopers, SDC du Village et Metfin Group (Toronto).

En 2010, elle est nommée ambassadrice de la Faculté des arts de l'UQAM. En 2013, elle siège au groupe de travail sur la philanthropie culturelle mis sur pied par le gouvernement du Québec.

Crédit photo: Nathalie St-Pierre



Natasha Kanapé Fontaine

Membre du comité des programmes. Membre indépendante.

Nommée le 6 juin 2018 pour un premier mandat.

Date d'échéance du mandat : 5 iuin 2022

Région de résidence : Montréal



Larry Karass

Membre du comité de vérification. Membre indépendant

Nommé le 22 juin 2016

Date d'échéance du mandat 21 juin 2020

Région de résidence : Montréal

Natasha Kanapé Fontaine est poète-interprète, comédienne, artiste en arts visuels et militante en environnement et en droits autochtones. Elle est originaire de Pessamit, sur la Côte-Nord. Elle a commencé son parcours artistique en 2012 avec des slams « territoriaux ». Elle a fait paraître quatre recueils de poésie salués par la critique, intitulés N'entre pas dans mon âme avec tes chaussures (2012), Manifeste Assi (2014), Bleuets et abricots (2016) ainsi que Nanimissuat Île-tonnerre (2018) tous publiés aux éditions Mémoire d'encrier. Ses recueils ont également été traduits et publiés en anglais, chez Mawenzi House et Talonbooks.

Avec l'écrivain Deni Ellis Béchard, elle a entretenu un échange épistolaire sur le racisme entre Autochtones et Allochtones. De ce projet est né *Kuei je te salue : conversation sur le racisme* (Écosociété, 2016), recueil de lettres proposant d'entamer un dialogue avec les jeunes dans les écoles du Québec et d'ailleurs sur la discrimination et la relation avec l'Autre.

Fière représentante du peuple innu et du mouvement autochtone pancanadien *Idle No More*, Natasha Kanapé Fontaine parcourt les territoires québécois, canadiens et maintenant ceux du reste du monde pour y présenter conférences et performances, collaborer avec des artistes de toutes origines et transmettre un message centré sur la guérison et le dialogue, la réconciliation et l'échange entre les peuples.

Crédit photo: Jennifer Fontaine

Stratège d'affaires polyglotte, Larry Karass aide depuis plus de trente ans des entreprises provenant d'une vaste gamme d'industries à surmonter les défi auxquels elles font face et veille à la saine gouvernance d'entreprises et d'organismes sans but lucratif. Son leadership lui a permis de catalyser la croissance d'entreprises des secteurs de l'alimentation, des produits naturels et de l'emballage industriel. Depuis 2014, il préside Stratik International et partage son savoir-faire en tant que conseiller stratégique, coach et administrateur d'entreprises pour la croissance des affaires.

Motivé par sa passion des arts, il a présidé pendan vingt ans (1984-2004) le conseil d'administration de Tangente, laboratoire de mouvements contempo rains, et a eu le privilège de participer à la création de l'Agora de la danse. Il siège aux comités consultatifs d'Agro-100 et de la Meunerie Milanaise et a siégé à divers conseils d'administration tels ceux de YMCA Canada, des YMCA du Québec et de la Fromagerie Perron. Il a aussi siégé au conseil d'administration de la Fédération des chambres de commerce du Québec et au comité consultatif du Fonds de lutte contre la pauvreté. M. Karass est titulaire d'une licence en droit international (LL.B.) de la London School of Economics et d'un baccalauréat (BA Honours) en histoire des sciences et des idées de l'Université McGill.

rédit photo : Daniel Sabourin



Mériol Lehmann

Membre du comité des programmes. Membre indépendant.

Nommé le 6 juin 2018 pour un premier mandat.

Date d'échéance du mandat 5 juin 2022

Région de résidence : Capitale-Nationale



Céline Marcotte

Membre du comité de gouvernance et d'éthique et du comité des programmes.

Nommée le 6 juin 2018

Date d'échéance du mandat 5 iuin 2022

Région de résidence : Montréa

Mériol Lehmann est né en Suisse, mais vit au Québec depuis plus de 30 ans. Il est un artiste œuvrant principalement en photographie et en art sonore. Son travail a été présenté dans de multiples lieux de diffusion, tant au Canada, en Europe, au Mexique, qu'au Japon, que ce soit sous forme d'expositions, d'installations ou de performances.

Détenteur d'une maîtrise en arts de l'Université Laval, il est actuellement doctorant en art à l'École multidisciplinaire de l'image de l'Université du Québec en Outaouais.

Mériol Lehmann est fortement impliqué dans le milieu des arts actuels indépendants depuis plusieurs années. Il est également consultant en culture numérique, concepteur sonore et enseignant.

Crédit photo: Amandine Gauthier

Titulaire d'un baccalauréat en administration des affaires de l'Université Bishop's et d'une maîtrise en philosophie de l'Université de Montréal, Céline Marcotte possède plus de 35 ans de métier en gestion d'organismes artistiques.

À la direction générale du Théâtre du Rideau Vert depuis mars 2008, elle a su relever avec brio le défi d'assurer la pérennité de la compagnie tout en contribuant, de pair avec la directrice artistique, à la qualité des programmations.

Elle a occupé divers postes en gestion des arts, au sein de compagnies de production et de diffusion ainsi que du milieu associatif, entre autres au Théâtre d'Aujourd'hui, chez Lock Danseurs inc., au Théâtre de la Ville (Longueuil), à la salle Pierre-Mercure du Centre Pierre-Péladeau (Montréal), ainsi qu'au Centre des auteurs dramatiques. Présidente de RIDEAU de 2000 à 2003, Céline Marcotte a siégé sur de nombreux conseils d'administration, notamment pour le Centre des auteurs dramatiques, Réseau Scènes et pour Cahier de théâtre JEU.

Membre du conseil de gouvernance de 2005 à 2011 du groupe de recherche HEC-ARUC, elle a partagé sa vaste expérience, bonifiant le champ d'expertise des chercheurs universitaires et participant du même coup à une meilleure compréhension de la réalité des gestionnaires du secteur culturel aux prises avec des difficultés particulières.

Gestionnaire aguerrie et passionnée de théâtre, sa remarquable sensibilité artistique lui confère une compréhension unique des enjeux spécifiques à la gestion et au développement d'organismes culturels, notamment en ce qui a trait à l'art vivant.

Crédit photo: Éric Myre



Stephane Moraille

Membre du comité de vérification et du comité des ressources humaines. Membre indépendante.

Nommée le 6 juin 2018

Date d'échéance du mandat : 5 iuin 2022

Réaion de résidence : Montéréaie



Régis Rousseau

Nommé le 7 mars 2013 Dour un premier mandat de quatre ans

Date d'échéance du mandat

Région de résidence : Capitale-Nationale

Stephane Moraille est présentement directrice des affaires légales et commerciales au Centre Phi. Elle est devenue avocate au terme d'une série de tournées internationales comme artiste. Elle est détentrice d'une maîtrise en droit de la propriété intellectuelle de la Osgoode Hall Law School (York University) et pratique en droit des médias et de la technologie depuis 2006. En 2011, le Barreau du Québec a brossé un portrait de son parcours exceptionnel à l'émission Le droit de savoir.

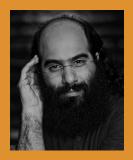
Excellente communicatrice et soucieuse de forme une relève dynamique, elle enseigne et anime régulièrement des conférences et des ateliers. Elle contribue notamment au forum *Droit d'auteur à l'ère numérique : enjeux et perspectives du ministère* de la Culture et des Communications. Stephane Moraille voit son rôle d'avocate comme un facilitateur des œuvres de l'esprit et met la créativité au cœur de sa pratique quotidienne.

Stephane Moraille a été sélectionnée en 2015 au Slaight Family Polaris Heritage Prize. Elle a de plus été récompensée par de nombreuses distinctions de l'industrie de la musique (Félix, Juno, disque d'or, MuchMusic Video Awards, prix de la SOCAN, Canadian Radio Music Awards).

Crédit photo : Kevin Calixte

Musicien et gestionnaire, Régis Rousseau a un parcours professionnel diversifié. Directeur des études pour le réseau du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec, il a été directeur du Conservatoire de musique de Saguenay de 2008 à 2014. Diplômé de cette même institution (Premier Prix en orgue en 1987), de l'Université Concordia (Artist Diploma en 1989) et de l'Université de Montréal (doctorat en interprétation en 1994), il s'est aussi perfectionné en France au Conservatoire national supérieur musique et danse de Lyon. Ses nombreux intérêts l'ont poussé à assumer différentes fonctions dans le domaine artistique, comme concertiste, accompagnateur, titulaire dans plusieurs églises, chef de chœur et professeur d'orgue. Il est cofondateur du Festival Orgue et couleurs (Montréal) qu'il a dirigé de 1999 à 2008. À ce titre, il recevait en 2002 le prix Opus du directeur artistique de l'année décerné par le Conseil québécois de la musique, organisme qu'il a présidé de 2006 à 2008. Il compte sept disques compacts à son actif, dont un en solo consacré à des œuvres de Pachelbel, Le premier Noël avec le ténor Marc Hervieux et Chorals ornés pour orgue et bande électroacoustique du compositeur québécois Yves Daoust.

Crédit photo : Michel Pinault



Kiya Tabassian

Membre du comité des programmes. Nommé le 6 iuin 2018

Date d'échéance du mandat : 5 juin 2022

Région de résidence : Montréal



Maude Thériault

Présidente du comité de gouvernance et d'éthique et membre du comité des ressources humaines. Membre indépendant

Renommée le 6 juin 2018

Date d'échéance du mandat: 5 iuin 2022

Région de résidence: Saguenav-Lac-Saint-Jean

Virtuose du setâr et compositeur acclamé, Kiya Tabassian est passé maître dans les créations issues des rencontres et des métissages musicaux. En concert sur les scènes prestigieuses des cinq continents, avec son ensemble Constantinople, Tabassian a suscité l'intérêt du grand public et des critiques pour son travail unique et original. Durant la dernière décennie, il a présenté plus de 800 concerts dans 135 villes d'une trentaine de pays.

À titre de compositeur, d'interprète et d'improvisateur, il a collaboré avec la Société Radio-Canada, l'ensemble ATLAS (Pays-Bas), l'Orchestre symphonique de Montréal, le Nouvel Ensemble Moderne et l'Union Européenne de Radio-Télévision et a participé au projet international MediMuses.

Depuis 2017, il agit comme artiste associé du prestigieux festival Rencontres musicales de Conques et y présente les plus récentes créations de Constantinople. Il a cofondé le Centre des musiciens du monde à Montréal en 2017, projet dont il assure la direction artistique.

Kiya Tabassian a une discographie de 20 albums, dont plusieurs ont été acclamés par les critiques et ont recu des prix.

Il a été membre du Conseil des arts de Montréal pendant sept ans, dont trois à titre de président du comité d'évaluation musique. Pour son travail, il a reçu des bourses du Conseil des arts et des lettres du Québec et du Conseil des arts du Canada.

Crédit photo: Michael Slobodian

Architecte, administratrice et enseignante,
Maude Thériault participe à toutes les étapes des
projets d'architecture de la firme Daniel Paiement,
architecte, qu'elle a cofondée en 1980 et dont elle assume la coordination générale et administrative. Elle
est professeure d'histoire et d'architecture. Titulaire
d'un baccalauréat en architecture de
l'Université de Montréal ainsi que d'un baccalauréat
en histoire et d'une maîtrise en administration des
affaires pour cadres de l'Université du Québec à
Chicoutimi, elle est présidente du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines de
l'Ordre des architectes du Québec et siège à son
conseil d'administration depuis 2012. Elle fait partie
depuis mai 2013 du conseil d'administration du
Centre québécois de recherche et de développement de l'aluminium. Elle a été présidente de la
Fondation des parlementaires québécois – Cultures à
partager section Saguenay de 2014 à 2017.

Elle a reçu en 2012 la Médaille de l'Assemblée nationale et, en 2014, le prix Hommage Bénévolat Québec pour son engagement continu et remarquable envers les institutions et les organismes de sa région

Crédit photo: Hélène Thériault



Mario Trépanier

Président du comité des ressource humaines et membre du comité des programmes.

Nommé le 6 juin 2018

Date d'échéance du mandat

Région de résidence : Estrie

Mario Trépanier est directeur général du Centre culturel de l'Université de Sherbrooke depuis 2008. Il a fondé et dirigé, de 2002 à 2008, l'entreprise de services Summum communications. Il y a développé une expertise en développement de publics, en organisation de tournées et en production déléguée d'événements.

Il est responsable de la création et de la préparation de nombreux galas régionaux et cérémonies (Chambre de commerce de Sherbrooke, Université de Sherbrooke, Championnats du monde d'athlétisme jeunesse de 2003. Jeux du Canada de 2013).

Il a beaucoup œuvré en arts de la scène, notamment au théâtre. Il a aussi siégé au conseil d'administration de RIDEAU et il est actuellement administrateur de Diffusion Inter-Centres, réseau qui regroupe quatorze grandes salles de spectacles du Ouébec.

Tableau 27: Assiduité des membres aux séances du conseil d'administration et de ses comités en 2018-2019

	CONSEIL D'ADMINISTRATION	COMITÉ DE Gouvernance et d'éthique	COMITÉ DE Vérification	COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES	COMITÉ DES Programmes
NOMBRE DE SÉANCES EN 2018-2019	6	4	3	2	2
Julie Bellemare	6/6		2/2		
Réal Bergeron	6/6	4/4			
Alain Chartrand	5/6				1/2
Anne-Marie Jean (PDG)	6/6			1/1*	2/2
Natasha Kanapé-Fontaine	4/6				0/2
Jo-Ann Kane	6/6				1/2
Larry Karass	5,33/6**		2/3		
Sylvain Lafrance* (président)	6/6				
Mériol Lehmann	5/6				2/2
Céline Marcotte	6/6	4/4			2/2
Stephane Moraille	6/6		2/2	2/2	
Régis Rousseau	3/6				
Kiya Tabassian	4/6				2/2
Maude Thériault	5,33/6**	4/4		2/2	
Mario Trépanier	5/6			2/2	2/2

Le nombre de présences aux réunions de chaque administrateur est comptabilisé en fonction du nombre de réunions qui se sont tenues depuis sa nomination jusqu'à sa démission ou son remplacement.

Le président peut assister aux réunions des comités dont il n'est pas membre.

Anne-Marie Jean a été invitée à assister à l'une des réunions du comité des ressources humaines.

Les décimales indiquent que ces personnes étaient présentes mais qu'elles ont dû quitter avant la fin de la séance.

Renseignements concernant la rémunération

Les membres du conseil d'administration, à l'exception de la présidente-directrice générale, ne sont pas rémunérés, sauf dans les cas prévus au décret 1082-93 du 11 août 1993. Ils ont droit au remboursement de leurs dépenses dans le cadre de leurs fonctions.

Le traitement, les allocations, les indemnités et les autres conditions d'emploi de la présidente directrice générale sont établis par décret du gouvernement du Québec.

RÉMUNÉRATION GLOBALE DES DIRIGEANTS

La rémunération des cinq dirigeants les mieux rémunérés du Conseil prend en considération le salaire annuel de base et les primes d'assurance collective assumées par l'employeur. Le salaire annuel de base de la présidente-directrice générale est établi selon les règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein. Les échelles des titulaires d'un emploi supérieur sont adoptées par le gouvernement par décret.

Tableau 28: Rémunération des cinq dirigeants les mieux rémunérés

La rémunération totale présentée est celle de l'année 2018-2019. Aucun boni n'a été versé durant cette période. Pour la présidente-directrice générale, la rémunération présentée comprend une allocation de séjour annuelle de 14 700 \$.

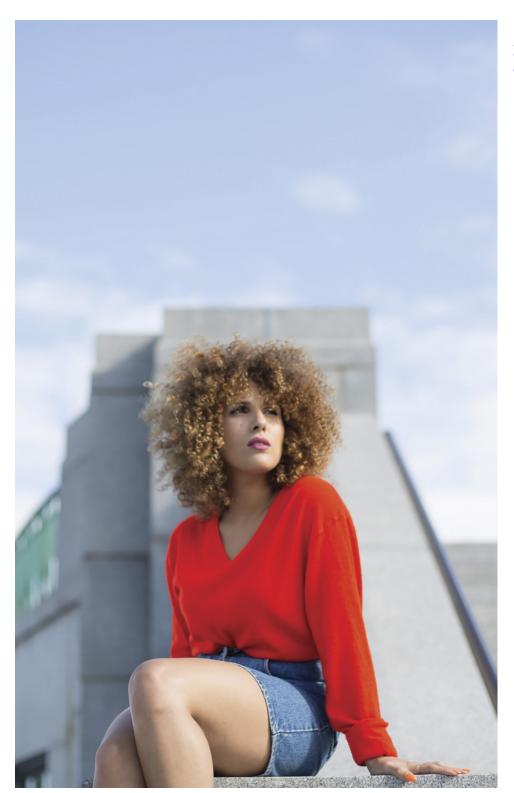
DIRIGEANTS	RÉMUNÉRATION TOTALE \$ 20
Présidente-directrice générale Anne-Marie Jean	184 707
Directeur des ressources humaines, de l'administration et du mécénat Louis-Yves Nolin	127 288
Directeur du soutien à la diffusion et au rayonnement international Réjean Perron	123 355
Secrétaire générale et directrice de la planification et des programmes Marie Daveluy	123 168
Directrice du soutien aux artistes, aux communautés et à l'action régionale Céline Lavallée	121 604

ASSURANCE COLLECTIVE ET AUTRES AVANTAGES

Les dirigeants du Conseil bénéficient de l'assurance collective SSQ Vie. Ce régime d'assurance collective offre les mêmes protections que le régime personnel d'encadrement des secteurs public et parapublic du Québec. Les taux de prime applicables sont fixés par l'assureur annuellement et déterminent les taux de primes à assumer par l'employé et par l'employeur. Les primes assumées par l'employeur correspondent à un montant fixe pour l'assurance accident maladie selon la protection individuelle, monoparentale ou familiale et à un pourcentage pour l'assurance salaire de longue durée (de base et complémentaire).

HONORAIRES PAYÉS À LA VÉRIFICATRICE OU AU VÉRIFICATEUR EXTERNE

Aucuns honoraires ne sont versés à l'auditeur externe. De par la *Loi sur le Conseil des arts et des lettres du Québec*, l'auditeur externe du Conseil est le Vérificateur général du Québec.



← MERYEM SACI

Auteure-compositrice-interprète, originaire d'Algérie. Crédit photo: Neldy Germain

$\textbf{CIRRUS} \rightarrow$

Création d'une œuvre cinétique imaginée à partir de l'invention d'un «écran laser vidéographique», par Stéphane Gladyszewski, artiste du corps, de l'image et de la lumière.

Crédit photo: Stéphane Gladyszewski





LA FLÛTE ENCHANTÉE -Wolfgang amadeus Mozart →

Mise en scène de Robert Lepage Festival d'opéra de Québec 2018.

De gauche à droite : Megan Latham et Allyson McHardy

Crédit photo: Louise Leblanc

← JOSÉE PLAMONDON - BIBLIOMIX

Conférence de Josée Plamondon sur le rôle du numérique et des bibliothèques dans le développement local, lors de l'événement BiblioMix (6 mai 2019) en simultané à Saint-Camille, à Montréal et à Rivière-du-Loup.

Crédit photo: Olivier Brière

AUTRES EXIGENCES



Développement durable

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 1

Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique

Objectif 1 du CALQ

Poursuivre la mise en œuvre du chantier sur la modernisation du CALQ en considérant les objectifs gouvernementaux en matière d'écoresponsabilité

ACTION 1: POURSUIVRE L'OPTIMISATION DU PARC INFORMATIQUE EN RESPECT DES NORMES ENVIRONNEMENTALES

Indicateur: Suivi de normes EPEAT* pour l'achat d'équipement

Cible: 100% des acquisitions selon les normes, par année

Liens et contributions gouvernementales:

Objectif gouvernemental 1.1: Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables

dans l'administration publique

Résultat recherché n° 6

Activité incontournable n° 1

— Domaine d'intervention 4 – Technologies de l'information et des communications

Cible:

Résultat: Le Conseil a respecté sa cible de 100% des acquisitions informatiques respectant les normes EPEAT.

ACTION 2 : DISPOSER DES ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES OBSOLESCENTS DE FAÇON ÉCORESPONSABLE

Indicateur:	Poursuite du Plan de la mise au rebut ou le recyclage sécurisé du matériel informatique du CALQ
Cible:	Inclure à l'inventaire du matériel informatique le mode de disposition des équipements, au 31 mars 2016
Liens et contr	ributions gouvernementales:
_	Objectif gouvernemental 1.1 : Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables
	dans l'administration publique
_	Résultat recherché n° 6
_	Activité incontournable n° 1

Domaine d'intervention 4 – Technologies de l'information et des communications

Cible:

Résultats:

Le mode de disposition a été intégré au fichier de suivi des équipements informatiques en 2015-2016. En 2018-2019, le Conseil a récupéré 26 ordinateurs et 11 moniteurs pour le programme Ordinateurs pour les écoles du Québec.

ACTION 3 : SENSIRII ISER I E PERSONNEL À L'IITII ISATION RESPONSARI E DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

	ACTION 3: SENSIBILISER LE PERSONNEL A L'UTILISATION RESPONSABLE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION
Indicateur:	Nombre d'activités de sensibilisation
Cible:	Au moins cinq activités de sensibilisation par année
Liens et conti	ributions gouvernementales:
_	Objectif gouvernemental 1.1: Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables
	dans l'administration publique
_	Résultat recherché n° 6
_	Activité incontournable n° 1
_	Domaine d'intervention 4 – Technologies de l'information et des communications
Cible:	\otimes

Résultats: Le Conseil a réalisé neuf activités:

- Tenue de quatre démonstrations pour les formulaires de reddition de comptes à sa prestation électronique de services;
- Publication de trois chroniques Astuces et Sécurité informatiques;
- Publication d'une chronique sur la campagne de sensibilisation à l'hameçonnage;
- Présentation d'une formation sur l'utilisation des réseaux sociaux.

ACTION 4 : FAVORISER LA PRODUCTION DE DOCUMENTS RELATIFS À LA GESTION DES PROGRAMMES EN FORMAT ÉLECTRONIQUE Plutôt que papier grâce à la prestation électronique de services

Indicateur: Nombre de documents produits en format électronique

Cible: Au moins dix documents, au 31 mars 2020

Liens et contributions gouvernementales:

— Objectif gouvernemental 1.1: Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables

dans l'administration publique

Résultat recherché n° 6

Activité incontournable n° 1

Domaine d'intervention 4 – Technologies de l'information et des communications

Cible:



Résultats: Le Conseil a produit neuf documents en format électronique en 2018-2019, pour un total de dix-sept

documents depuis 2015-2016:

Formulaires - artistes:

1) Demande d'aide financière pour le déplacement;

- Demande d'aide financière pour la recherche et la création, les commandes d'œuvres, la promotion, les spectacles littéraires et le perfectionnement;
- 3) Demande d'aide financière pour la relève;
- 4) Rapport d'utilisation de bourse;
- 5) Demande d'aide financière pour le programme territorial;
- 6) Demande d'aide financière pour les studios et les ateliers-résidences;

Formulaires – organismes:

- Demande d'aide financière pour les activités de diffusion d'œuvres à l'extérieur du Québec destinée aux organismes en arts de la scène et en arts multidisciplinaires;
- 8) Demande d'aide financière pour les activités de diffusion d'œuvres au Québec destinée aux organismes en arts de la scène et en arts multidisciplinaires.
- 9) Diffusion d'œuvres au Québec arts visuels, arts numériques, cinéma et vidéo, métiers d'art, recherche architecturale et littérature (2018-2019);
- 10) Diffusion d'œuvres à l'extérieur du Québec arts visuels, arts numériques, cinéma et vidéo, métiers d'art, recherche architecturale et littérature (2018-2019);
- 11) Accueil d'œuvres étrangères toutes les disciplines (2018-2019);
- 12) Manifestation et présentation publique arts visuels, arts numériques, cinéma et vidéo, métiers d'art, pluridisciplinaire, recherche architecturale et littérature (2018-2019);
- 13) Production et reprise arts de la scène et arts multidisciplinaires (2018-2019);
- 14) Promotion et sensibilisation littérature (2018-2019);
- 15) Prospection toutes les disciplines (2018-2019);
- Développement des organismes à l'extérieur du Québec arts de la scène et arts multidisciplinaires (2018-2019);
- 17) Rapport d'utilisation de subvention (2018-2019).

ACTION 5 : ÉLABORER UNE POLITIQUE D'ACQUISITIONS RESPONSABLES

Indicateur:	État d'avancement de la politique
Cible:	Avoir adopté la politique, au 31 mars 2018
Liens et contr	ibutions gouvernementales :
_	Objectif gouvernemental 1.1: Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique

— Résultat recherché n° 8

— Activité incontournable n° 1

Domaine d'intervention 6 – Marchés publics

Cible:

Résultat : La Politique d'acquisitions responsables a été adoptée par le conseil d'administration en février 2018.

Les principes directeurs de cette politique ainsi que les éléments à considérer lors d'acquisitions ont été

présentés à l'ensemble du personnel.

Objectif 2 du CALQ:

Encourager l'utilisation de moyens de transport collectifs et actifs

ACTION 6 : POURSUIVRE LES ACTIVITÉS DE SENSIBILISATION DU PERSONNEL EN MATIÈRE DE DÉPLACEMENT

Indicateur:	Nombre d'activités de sensibilisation
Cible:	Au moins une activité par année
Liens et contr	ributions gouvernementales : Objectif gouvernemental 1.1 : Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique

Activité incontournable n° 1

Demains d'intervention 2 Transport et déplacement de la communication d'intervention 2 de la communication de l

Résultat recherché n° 3

Domaine d'intervention 2 – Transport et déplacements des employés

Cible:

Résultats: Une chronique sur la mobilité durable a été publiée dans le journal interne. Le Conseil a également

compensé les émissions de GES émises dans le cadre des déplacements des membres de comités et de

jurys (en 2017-2018) et publié une chronique à cet effet.

ACTION 7 : POURSUIVRE LE PROGRAMME L'ABONNE BUS À QUÉBEC ET OPUS + ENTREPRISE À MONTRÉAL

Indicateur: Proportion des employés utilisant le transport en commun Cible: Effectuer un bilan du transport actif et collectif au CALQ, au 31 mars 2018

Liens et contributions gouvernementales:

Objectif gouvernemental 1.1: Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables

dans l'administration publique Activité incontournable n° 1

Résultat recherché nº 3

Domaine d'intervention 2 – Transport et déplacements des employés

 \otimes Cible:

Résultat: Un bilan a été effectué au mois de mars 2018.

ACTION 8 : DÉVELOPPER UN OUTIL DE MESURE DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE (GES) PRODUITES DANS LE CADRE DES DÉPLACEMENTS DES MEMBRES DE COMITÉS CONSULTATIFS ET DE JURYS

Indicateur: État d'avancement de l'outil

Cible: Avoir effectué un projet pilote sur une période de six mois, au 31 mars 2017

Liens et contributions gouvernementales:

Objectif gouvernemental 1.1: Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables

dans l'administration publique

Résultat recherché n° 3

Activité incontournable n° 1

Domaine d'intervention 2 – Transport et déplacements des employés

 \otimes Cible:

Le Conseil a lancé le projet pilote le 1^{er} avril 2016 et maintient depuis ses activités de compilation. Résultat:

Objectif 3 du CALQ:

Encourager les pratiques et les communications responsables

ACTION 9 : RENFORCER L'UTILISATION DES GUIDES ET DES OUTILS SUR L'ÉCORESPONSABILITÉ

Liste des guides et outils sur l'écoresponsabilité par secteur d'activités (transport, hébergement, etc.) Indicateur:

Cible: Avoir élaboré un document regroupant l'ensemble des guides et outils, au 31 mars 2016

Liens et contributions gouvernementales:

- Objectif gouvernemental 1.1: Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables
 - dans l'administration publique

Activité incontournable n° 1

- Résultat recherché nº 7
- Domaine d'intervention 5 Communications gouvernementales et organisations d'événements

Cible:

Résultats: Le Conseil a produit l'Aide-mémoire sur les pratiques écoresponsables en 2015-2016.

En 2017-2018, il a créé une nouvelle section dans son Intranet présentant une série d'outils additionnels

pour promouvoir les pratiques écoresponsables et faciliter leur adoption par le personnel.

ACTION 10 : ÉLABORER UNE DIRECTIVE INTERNE SUR L'ÉDITION ÉCORESPONSABLE DES DOCUMENTS PRODUITS PAR LE CALO.

Indicateur: État d'avancement de la directive

Cible: Avoir mis en place la directive, au 31 mars 2016

Liens et contributions gouvernementales:

- Objectif gouvernemental 1.1: Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique
- Résultat recherché nº 7
- Activité incontournable n° 1
- Domaine d'intervention 5 Communications gouvernementales et organisations d'événements

Cible:

Ø

Résultats: Les Lignes directrices concernant l'édition écologique des documents ont été produites et diffusées dans l'Intranet du Conseil en 2015-2016.

> Depuis l'automne 2017, le Conseil utilise une solution sans papier (plateforme numérique sécurisée et privée) rendant accessibles en tout temps tous les documents relatifs aux réunions du comité de direction, du conseil d'administration et des autres comités du CA.

Objectif 4 du CALQ:

Renforcer l'approche par principe au sein des activités du CALQ

ACTION 11: EFFECTUER LA PRISE EN COMPTE DES PRINCIPES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LE CADRE D'ACTIVITÉS DE PLANIFICATION, D'ÉLABORATION ET DE RÉVISION DE PROGRAMMES AINSI QUE TOUTE AUTRE ACTION JUGÉE STRUCTURANTE

Indicateur:	Nombre d'activités effectuées
Cible:	Au moins dix activités, au 31 mars 2020
Liens et conti	ributions gouvernementales:
_	Objectif gouvernemental 1.2: Renforcer la prise en compte des principes de développement durable
	par les ministères et organismes publics
_	Résultats recherchés nos 10 et 11
_	Activité incontournable n° 2
Cible:	90%
Résultats:	En 2018-2019, la prise en compte a été intégrée dans deux activités, pour un total de neuf depuis 2015-2016:
1)	Nouveau Plan d'action de développement durable 2015-2020;
2)	Formulaire de demande d'aide financière en ligne ;
3)	Nouvelle mesure de soutien aux bédéistes et aux écrivains ;
4)	Révision du programme de soutien aux projets d'organismes;
5)	Prolongation du Plan stratégique 2015-2018;
6)	Révision du programme de soutien à la mission d'organismes;
7)	Cadre d'intervention internationale;
8)	Rapport du comité sur la diffusion à l'ère numérique (2018-2019);
9)	Plan stratégique 2018-2022 (2018-2019).

Objectif 5 du CALQ:

Concerter et partager l'information sur le développement des arts et des lettres avec les milieux concernés

ACTION 12 : CONSULTER LES MILIEUX ARTISTIQUES ET LITTÉRAIRES

ACTION 12 : CONSULTER LES MILIEUX ARTISTIQUES ET LITTERAIRES	
Indicateur:	Nombre d'activités de consultation et de concertation menées par le CALQ
Cible:	Au moins 20 activités, au 31 mars 2020
Liens et contr	ributions gouvernementales:
_	Objectif gouvernemental 1.3: Favoriser l'adoption d'approches de participation publique lors de
	l'établissement et de la mise en œuvre de politiques et de mesures gouvernementales
_	Résultat recherché n° 15
_	Action liée à l'orientation 3 du Plan stratégique, objectif 8,
	«Assurer un échanger régulier avec représentants des milieux artistiques »
Cible:	\otimes
Résultats :	Le Conseil a réalisé 5 activités en 2018-2019, pour un total 23 depuis 2015-2016 :
1)	Rencontre avec les associations professionnelles d'artistes, les regroupements et les conseils régionaux
•,	de la culture (2015-2016);
2)	Rencontre avec la commission des arts de la scène et de la diffusion;
3)	Rencontre avec la commission de la littérature ;
4)	Rencontre avec la commission des arts visuels, des arts médiatiques et des métiers d'art;
5)	Rencontre avec la commission des régions ;
6)	Rencontre avec la commission de la diversité culturelle ;
7)	Sondage auprès des artistes et des écrivains inscrits à la PES;
8)	Rencontre avec les associations professionnelles d'artistes, les regroupements et les conseils régionaux
ŕ	de la culture (2016-2017);
9)	Sondage auprès des membres de jurys pour les bourses ;
10)	Rencontre avec des représentants des communautés autochtones;
11)	Rencontre avec les associations professionnelles d'artistes, les regroupements et les conseils régionaux
	de la culture (2017-2018);
12)	Sondage auprès des organismes sur la mesure Concertation et innovation;
13)	Création d'un comité de travail dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue, composé de cinq représentants
	culturels de la région et de membres de l'équipe du Conseil;
14)	Consultation des organismes anglophones;
15)	Consultation des conseils régionaux de la culture sur les ententes régionales;
16)	Création d'un comité sur la diffusion à l'ère numérique;
17)	Rencontres consultatives de 17 groupes (associations, regroupements, réseaux de diffusion, conseils
	régionaux de la culture) pour les orientations du prochain plan stratégique;
18)	Sondage auprès des lauréats des cinq dernières années des Prix du CALQ.
En 2018-2019	:
19)	Rencontre avec les conseils régionaux de la culture ;
20)	Rencontres consultatives de cinq organismes pour les orientations du prochain plan stratégique;

- 20) Rencontres consultatives de cinq organismes pour les orientations du prochain plan stratégique;
- 21) Trois rencontres du comité sur la diffusion à l'ère numérique;
- 22) Sondage auprès d'organismes sur la mesure d'aide à la coproduction internationale;
- 23) Rencontre de la table de consultation sur les dossiers autochtones.

Objectif 6 du CALQ:

Encourager les échanges sur le développement durable et la stratégie gouvernementale avec le personnel pour en tenir compte dans les activités régulières

ACTION 13 : PUBLIER DES CHRONIQUES DANS LE JOURNAL INTERNE DU CALO, DONT UNE FAISANT ÉTAT DES RÉALISATIONS ANNUELLES DU PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Indicateur: Nombre de chroniques

Cible: Au moins six chroniques par année

Liens et contributions gouvernementales:

Objectif gouvernemental 1.4: Poursuivre le développement des connaissances et des compétences en matière de développement durable dans l'administration publique

Résultats recherchés nos 16 et 17

Ø Cible:

Sept chroniques ont été publiées dans le journal interne, dont une présentant le bilan de l'an quatre du Résultat: Plan d'action de développement durable 2015-2020.

ACTION 14 : FORMER LE PERSONNEL SUR LE PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DU CALQ ET LA STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE

Indicateur: Proportion du personnel formé

Cible: Au moins 80% du personnel formé, au 31 mars 2017

Liens et contributions gouvernementales:

Objectif gouvernemental 1.4: Poursuivre le développement des connaissances et des compétences en matière de développement durable dans l'administration publique

Action liée aussi à l'objectif 1.2 puisque la formation comprend une section sur la prise en compte des principes de développement durable

Résultat recherché nº 16

Ø

Cible:

Une formation a été offerte aux mois de novembre et de décembre 2016. Résultat: Une proportion de 95 % du personnel a été formée.

ACTION 15 : FORMER LES NOUVEAUX EMPLOYÉS AUX DEUX ANS SUR LE PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DU CALQ ET LA STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE

Indicateur:	Nombre de formations offertes
Cible:	Deux formations, au 31 mars 2020
Liens et contr	ibutions gouvernementales:
_	Objectif gouvernemental 1.4: Poursuivre le développement des connaissances et des compétences
	en matière de développement durable dans l'administration publique
_	Action liée aussi à l'objectif 1.2 puisque la formation comprend une section sur la prise en compte
	des principes de développement durable
_	Résultat recherché n° 16
Cible:	50%

Objectif 7 du CALQ:

Résultat:

Favoriser l'accessibilité aux arts sur l'ensemble du territoire québécois

Une autre formation est prévue en février 2020.

Le Conseil a formé les nouveaux employés au mois de février 2018.

ACTION 16 : ACCROÎTRE L'ACCÈS AUX ŒUVRES PAR LES PUBLICS	
Indicateur:	1) Nombre de reprises d'œuvres soutenues
	2) Nombre de projets de numérisation d'œuvres soutenus
Cible:	Au moins trois reprises d'œuvres par année
Liens et cont	ributions gouvernementales:
_	Objectif gouvernemental 1.5: Renforcer l'accès et la participation à la vie culturelle en tant que levier de développement social, économique et territorial
_	Action incontournable n° 3
_	Aucun résultat recherché dans la Stratégie gouvernementale

- Action contribuant aux objectifs 2 et 4 de l'Agenda 21 de la culture, notamment par un soutien aux créateurs sur l'ensemble du territoire québécois et la promotion des activités en lien avec Internet et la nouvelle réalité numérique
- Action contribuant au Plan culturel numérique du Québec, mesure 62, « Permettre aux artistes, aux écrivains et aux organismes artistiques d'utiliser les technologies pour réaliser des activités exploratoires ou déployer des œuvres dans l'univers numérique»



Résultats:

1) Le Conseil a soutenu seize reprises d'œuvres en musique, en danse, en arts du cirque et en théâtre. 2) En 2016-2017, la mesure de numérisation a été remplacée par une mesure harmonisée, Exploration et déploiement numérique. Dans le cadre de cette mesure, le Conseil a soutenu neuf projets d'artistes et onze projets d'organismes, dont un projet en numérisation, celui de L'Opéra de Montréal pour la captation de l'œuvre Carmen en vue d'une présentation par les diffuseurs pluridisciplinaires en région.

Objectif 8 du CALQ:

Encourager les échanges avec les artistes et les écrivains, notamment ceux de la francophonie

ACTION 17 : SOUTENIR LA PRÉSENCE D'ARTISTES ET D'ÉCRIVAINS LORS D'ÉVÉNEMENTS MAJEURS DANS LA FRANCOPHONIE

Indicateur:	Nombre de bourses et montants accordés
Cible:	Au moins deux événements par année

Liens et contributions gouvernementales:

- Objectif gouvernemental 1.6: Coopérer aux niveaux national et international en matière de développement durable, en particulier avec la Francophonie
- Résultat recherché n° 20
- Action liée à l'orientation 2 du Plan stratégique, objectif 6, « Renforcer la présence stratégique des productions culturelles québécoises à l'international»
- Action contribuant aux objectifs 2 et 11 l'Agenda 21 de la culture par la valorisation du rôle des artistes en tant que porteurs du renouvellement de l'identité québécoise et le soutien à la présence culturelle québécoise sur la scène internationale
- Action contribuant à la Stratégie québécoise de l'exportation 2016-2020, dans le domaine du marché culturel, à l'action prioritaire « Appuyer la tenue de vitrines et présences collectives culturelles québécoises à l'étranger»

Cible:



Résultats:

Le Conseil a soutenu la présence d'artistes québécois à deux événements majeurs:

- 1) La Biennale des imaginaires numériques (Aix-en-Provence-Marseille) (huit installations d'arts numériques d'artistes québécois);
- 2) Le Festival Mirage (Lyon) (trois installations et performances d'artistes québécois).

ACTION 18 : METTRE À JOUR LE CADRE D'INTERVENTION INTERNATIONALE DU CALO

Indicateur:	État d'avancement du Cadre d'intervention
Cible:	Avoir adopté le Cadre d'intervention, au 31 mars 2017
Liens et contributions gouvernementales:	

- Objectif gouvernemental 1.6: Coopérer aux niveaux national et international en matière de développement durable, en particulier avec la Francophonie
- Résultat recherché n° 20
- Action liée à l'orientation 2 du Plan stratégique, objectif 6, « Renforcer la présence stratégique des productions culturelles québécoises à l'international»
- Action contribuant aux objectifs 2 et 11 de l'Agenda 21 de la culture par la valorisation du rôle des artistes en tant que porteurs du renouvellement de l'identité québécoise et le soutien à la présence culturelle québécoise sur la scène internationale

Cible:



Résultat: Le Conseil a adopté son Cadre d'intervention internationale en 2016-2017.

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 2

Développer une économie prospère d'une façon durable: verte et responsable

Objectif 9 du CALQ:

Mettre en œuvre des pratiques du guide gouvernemental sur le financement responsable

ACTION 19 : VEILLER À LA PRÉSENCE DE CRITÈRES LIÉS À L'ÉCORESPONSABILITÉ DURABLE DANS LE CADRE DE LA RÉVISION DES PROGRAMMES

Indicateur:	Nombre de programmes
Cible:	1) 100% des programmes révisés au cours de la mise en œuvre du plan
	2) Intégrer au formulaire de demande d'aide financière une section sur les pratiques de développement durable, dans le cadre d'un projet pilote, d'ici le 31 mars 2017
Lions at contr	
Liens et contr	ibutions gouvernementales:
—	ibutions gouvernementales: Objectif gouvernemental 2.3: Favoriser l'investissement et le soutien financier pour appuyer la transition vers une économie verte et responsable.
— — —	Objectif gouvernemental 2.3: Favoriser l'investissement et le soutien financier pour appuyer la transition
— — — —	Objectif gouvernemental 2.3: Favoriser l'investissement et le soutien financier pour appuyer la transition vers une économie verte et responsable.
Cible:	Objectif gouvernemental 2.3: Favoriser l'investissement et le soutien financier pour appuyer la transition vers une économie verte et responsable. Action liée aussi à l'objectif 1.2 lors de la prise en compte des principes de développement durable.

Résultats: 1) La cible était sans objet en 2018-2019.

2) Le Conseil a intégré, en 2016-2017, une section sur le développement durable dans le formulaire de demande d'aide financière pour le soutien aux manifestations et aux présentations publiques.



ERRANCE SANS RETOUR $\, \uparrow \,$

Alima Khatoon, réfugiée Rohingya arrivée dans le camp de Balukhali, dans le sud-est du Bangladesh, le 6 août 2017 après avoir vu toute sa famille - parents, frères et sœurs, cousins, oncles et tantes, se faire tuer sous ses yeux au Myanmar. Elle a réussi à s'enfuir avec son mari, ses deux filles et son fils.

Errance sans retour, une exposition multidisciplinaire d'Olivier Higgins.

Crédit Photo: Renaud Philippe



ESSAIMS CHROMATIQUES \uparrow

Amélie Proulx, ORANGE 2018 - Conjuguer la traçabilité. Crédit photo: Daniel Roussel

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 4

Favoriser l'inclusion sociale et réduire les inégalités sociales et économiques

Objectif 10 du CALQ:

Favoriser l'intégration et la reconnaissance des artistes, des écrivains et des communautés culturelles

ACTION 20 : SOUTENIR LES ORGANISMES QUI CONTRIBUENT AU DÉVELOPPEMENT ET À LA RECONNAISSANCE des artistes autochtones et de la diversité culturelle

Indicateur:	Nombre d'organismes soutenus
Cible:	Avoir élaboré une définition des organismes concernés, au 31 mars 2017

Liens et contributions gouvernementales:

- Objectif gouvernemental 4.2: Appuyer et mettre en valeur les activités des organismes communautaires et des entreprises d'économie sociale qui contribuent à l'inclusion sociale et à la réduction des inégalités
- Résultat recherché n° 39
- Action contribuant aux objectifs 4 et 8 de l'Agenda 21 de la culture par la mise en valeur des artistes autochtones au sein de leur communauté et auprès de l'ensemble de la population québécoise, et la mise en œuvre d'actions destinées aux artistes québécois de toutes origines afin de favoriser l'intégration et l'inclusion
- Action contribuant à la Stratégie d'action en matière d'immigration, de participation et d'inclusion
 2016-2021, enjeu 2, « Une société inclusive et engagée à favoriser la pleine participation », mesure 2.2.4,
 « S'assurer que les programmes et les services publics répondent aux besoins d'une population diversifiée »
- Action contribuant au Plan gouvernemental pour le développement social et culturel des Premières
 Nations et des Inuits 2017-2022, axe 2, «Promouvoir les cultures et les langues autochtones », mesure 1,
 «Favoriser la contribution des Premières Nations et des Inuits au dynamisme culturel du Québec »

Cible:

Résultats:

Le Conseil a élaboré une définition des organismes concernés et l'a intégrée dans les formulaires de demandes d'aide financière pour le soutien aux activités et le soutien à la mission des organismes artistiques en 2016-2017, sous forme de cases à cocher. En 2018-2019, le Conseil a soutenu 90 organismes qui déclarent contribuer au développement et à la reconnaissance des artistes de la diversité culturelle et 50, au développement et à la reconnaissance des artistes autochtones.

ACTION 21: CRÉER UNE CELLULE SUR LA DIVERSITÉ CULTURELLE REGROUPANT DES MEMBRES DE CHACUNE DES DIRECTIONS DU CALO

Indicateur:	Nombres d'activités menées par la cellule de réflexion
Cible:	1) Avoir adopté un plan d'action, au 31 mars 2017 2) Au moins cinq activités, au 31 mars 2020

Liens et contributions gouvernementales:

- Objectif gouvernemental 4.2: Appuyer et mettre en valeur les activités des organismes communautaires et des entreprises d'économie sociale qui contribuent à l'inclusion sociale et à la réduction des inégalités
- Résultat recherché n° 39
- Action contribuant aux objectifs 4 et 8 de l'Agenda 21 de la culture par la mise en valeur des artistes autochtones au sein de leur communauté et auprès de l'ensemble de la population québécoise, et la mise en œuvre d'actions destinées aux artistes québécois de toutes origines afin de favoriser l'intégration et l'inclusion
- Action contribuant à la Stratégie d'action en matière d'immigration, de participation et d'inclusion
 2016-2021, enjeu 2, «Une société inclusive et engagée à favoriser la pleine participation», mesure 2.2.4,
 «S'assurer que les programmes et les services publics répondent aux besoins d'une population diversifiée»

Cible: 1)

2) 🚫

Résultats:

- 1) Le Conseil a adopté le Plan d'action pour la diversité culturelle en février 2016.
- 2) La cible était sans objet en 2018-2019. Sept activités ont été réalisées depuis 2015-2016:
 - a) Réalisation de l'état de situation des pratiques de gestion des ressources humaines au CALQ concernant la diversité;
 - b) Contribution à l'élaboration du plan d'action pour la diversité culturelle;
 - c) Élaboration du canevas pour la reddition de comptes du plan d'action;
 - d) Présentation du bilan de l'an un du plan d'action dans chacune des directions du Conseil;
 - e) Présentation de la vidéo intitulée Un panel sur l'appropriation culturelle et le racisme systémique;
 - f) Projection du documentaire *La maison des Syriens* réalisé par Nadine Beaudet et Christian Mathieu Fournier;
 - g) Publication d'une chronique sur le racisme systémique dans le journal interne.

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 5

Améliorer par la prévention la santé de la population

Objectif 11 du CALQ:

Développer les compétences et les connaissances du personnel menant au maintien d'un environnement de travail sain ainsi qu'aux actions de prévention pour la santé

ACTION 22 : SENSIBILISER LE PERSONNEL SUR LES MESURES ET PRATIQUES PRÉVENTIVES EN MATIÈRE DE SANTÉ ET DE BIEN-ÊTRE AU TRAVAIL

Indicateur:	Nombre d'activités de sensibilisation
Cible:	Au moins trois activités par année
Liens et cont	ributions gouvernementales : Objectif gouvernemental 5.2 : Agir pour que les milieux de vie soient plus sains et sécuritaires Résultat recherché n° 43
Cible:	\otimes
Résultats:	Le Conseil a réalisé quatre activités :
1)	Rencontre de consultation du personnel sur les valeurs du Conseil;
2)	Publication d'une chronique dans le journal interne présentant des règles pour faciliter le travail dans les espaces à aires ouvertes;
3)	Inscription du Conseil au Défi Entreprises afin de promouvoir les bienfaits de l'activité physique;
4)	Tenue d'une journée d'échange sur le nouveau plan stratégique du Conseil et sur les enjeux touchant la diversité culturelle.

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 6

Assurer l'aménagement durable du territoire et soutenir le dynamisme des collectivités

Objectif 12 du CALQ:

Soutenir la création et la production artistiques au sein des collectivités

ACTION 23 : CRÉER UN NOUVEAU PROGRAMME TERRITORIAL EN FAVEUR D'UN SOUTIEN PLUS EFFICIENT DES ARTS ET DES LETTRES AU SEIN DES COLLECTIVITÉS

Indicateur:	État d'avancement du nouveau programme
Cible:	Avoir créé un nouveau programme territorial, au 31 mars 2016

Liens et contributions gouvernementales:

- Objectif gouvernemental 6.2: Renforcer les capacités des collectivités dans le but de soutenir le dynamisme économique et social des territoires
- Lié aussi à l'objectif 1.5
- Résultat recherché nº 49
- Action liée à l'orientation 2 du Plan stratégique, objectif 4, « Accroître l'offre culturelle proposée aux citoyens en région »
- Action contribuant aux objectifs 7 et 16 de l'Agenda 21 de la culture par la valorisation de l'engagement des artistes dans le développement de leur communauté, la reconnaissance des spécificités culturelles régionales et le soutien à une production diversifiée ancrée dans le territoire





Résultats:

Le Conseil a lancé son nouveau programme territorial en 2015-2016. En 2018-2019, il a renouvelé deux ententes impliquant la participation de sept partenaires financiers (Laval et Outaouais). Au total, 20 ententes de partenariat territorial étaient en vigueur en 2018-2019 et couvraient l'ensemble des régions (à l'exception de Montréal).

ACTION 24 : CONTRIBUER À LA FRÉQUENTATION ASSIDUE DES ARTS PAR LES MILIEUX SCOLAIRES

Indicateur: Nombre de projets soutenus

Cible: Documenter annuellement le nombre d'élèves rejoints

Liens et contributions gouvernementales:

- Objectif gouvernemental 6.2: Renforcer les capacités des collectivités dans le but de soutenir le dynamisme économique et social des territoires
- Lié aussi à l'objectif 1.5
- Résultat recherché n° 49
- Action liée à l'orientation 2 du Plan stratégique, objectif 5, «Favoriser une croissance de la participation des jeunes aux sorties culturelles dans un cadre éducatif»
- Action contribuant à l'objectif 6 de l'Agenda 21 de la culture par la valorisation de la place des arts et de la culture au sein des écoles
- Action contribuant à la Politique québécoise de la jeunesse 2030, axe 3, « Une jeunesse engagée en faveur de la culture, de la communauté et de la société », objectif 3.2.2, « Faciliter l'accès des jeunes aux activités culturelles ».

Cible:

Résultats:

Le Conseil a soutenu 72 projets dans le cadre de la Mesure de soutien aux sorties scolaires en milieu culturel 2018-2019. Par ailleurs, il a accordé une aide spéciale non récurrente de 1,6 M \$ à 101 organismes pour leur permettre d'améliorer leur capacité d'accueil dans le cadre des sorties scolaires destinées aux élèves de niveaux préscolaire, primaire et secondaire.

En 2017-2018, un total de 181 012 élèves ont été rejoints. Ce nombre a connu une augmentation de 72 % en 2018-2019, pour un total de 310 490 élèves.

Objectif 13 du CALQ:

Encourager la présence des arts et des lettres dans les collectivités

ACTION 25 : DÉVELOPPER DES MESURES FAVORISANT LA PRÉSENCE DES ARTS ET DES LETTRES AU SEIN DES COLLECTIVITÉS

Indicateur:	Nombre de nouvelles mesures
Cible:	Au moins cinq nouvelles mesures, au 31 mars 2018
Liens et contr	ributions gouvernementales:
_	Objectif gouvernemental 6.3 : Soutenir la participation publique dans le développement des collectivités
_	Lié aussi à l'objectif 1.5
	Résultat recherché n° 50
_	Action contribuant aux objectifs 5 et 7 de l'Agenda 21 de la culture en favorisant la participation des citoyens à la vie culturelle et en valorisant l'engagement des artistes dans le développement de leur communauté
Cible:	\otimes
Résultats:	Le Conseil a lancé trois nouvelles mesures en 2018-2019, pour un total de onze depuis 2015-2016:
1)	Promotion des écrivains et des bédéistes en librairie;
2)	Création d'une œuvre issue de la diversité culturelle pour l'Espace culturel Georges-Émile-Lapalme;
3)	Création d'œuvres numériques présentées à l'Espace culturel Georges-Émile-Lapalme;
4)	Nouveau programme territorial;
5)	Mesure Interface avec le Musée de la civilisation de Québec;
6)	Œuvre d'art public, en collaboration avec la Ville de Québec et le MCC;
7)	Prix de l'artiste dans la communauté, en collaboration avec l'organisme Les Arts et la Ville;
8)	Appel à projets (arts visuels et recherche architecturale), en collaboration avec BAnQ;
9)	Programme Des ponts culturels, d'une rive à l'autre, en collaboration avec le Conseil des arts de Montréal, Culture Montréal, le Conseil des arts de Longueuil, les Villes de Laval, de Longueuil, de Terrebonne et de Sainte-Julie (2018-2019);
10)	Ouverture du programme Vivacité aux artistes et aux écrivains issus de la diversité culturelle de l'ensemble des régions du Québec (2018-2019);
11)	Programme Re-Connaître destiné aux artistes et aux organismes des Premières Nations et de la nation inuite (2018-2019).

Objectifs de l'Agenda 21 de la culture rejoints par les actions du CALQ:

Objectif 2: Valoriser le rôle des artistes, des créateurs de toutes disciplines et des professionnels de la culture en tant que porteurs du renouvellement de l'identité culturelle québécoise et vecteurs de la diversité de ses expressions culturelles. Soutenir la création, la production et la diffusion sur tout le territoire, en protégeant la liberté d'expression et en responsabilisant l'ensemble des acteurs de la société envers l'importance d'assurer le développement viable du secteur culturel québécois.

Objectif 4: Reconnaître la spécificité culturelle des nations amérindiennes et de la nation inuite ainsi que l'apport de leurs cultures, leurs savoirs et leurs traditions à la construction de l'identité culturelle québécoise. Favoriser la connaissance, la sauvegarde, la transmission et la mise en valeur de ces cultures au sein de leurs communautés et auprès de l'ensemble de la population québécoise.

Objectif 5 : Favoriser l'épanouissement culturel des citoyennes et des citoyens ainsi que l'accès et leur participation à la vie culturelle. Valoriser la pratique amateur et la médiation culturelle. Inclure les citoyennes et les citoyens dans les processus d'élaboration des politiques culturelles, à tous les niveaux. Miser sur le loisir culturel comme lieu d'apprentissage et d'appropriation citoyenne.

Objectif 6: Valoriser la place des arts et de la culture au sein de l'ensemble des établissements d'enseignement, tant au cœur des programmes de formation que lors des activités parascolaires.

Objectif 7: Reconnaître le rôle de la culture comme vecteur de cohésion sociale. Valoriser l'engagement des artistes et des citoyennes et des citoyens dont l'action culturelle contribue au développement social et économique de leur milieu de vie.

Objectif 8: Favoriser, grâce aux arts et à la culture, le dialogue interculturel entre les Québécoises et les Québécois. Multiplier les occasions d'interactions entre les artistes de toutes les origines et la société québécoise afin de favoriser l'intégration et l'inclusion. Combattre l'intolérance, la discrimination et le racisme.

Objectif 11: Reconnaître et promouvoir la culture comme levier d'un développement économique durable, à l'échelle locale, régionale et nationale. Mettre en valeur les retombées économiques de la culture québécoise. Élaborer de nouveaux modèles de soutien économique de la culture et de valorisation du mécénat. Valoriser l'entrepreneuriat culturel sous toutes ses formes. Soutenir la présence culturelle québécoise sur la scène internationale et l'inclure dans les planifications économiques locales et régionales.

Objectif 14: Développer et promouvoir la créativité en intégrant la culture dans les politiques d'innovation et en facilitant l'adaptation du secteur des arts et des lettres et des industries culturelles à Internet et à la nouvelle réalité numérique.

Objectif 16: Reconnaître et valoriser l'expression artistique et les spécificités culturelles régionales de manière à lutter contre l'uniformisation et la standardisation de la culture par une production diversifiée ancrée dans le territoire.

Politique de financement des services publics

En 2018-2019, le Conseil n'a offert aucun service tarifé dans le cadre de la Politique de financement des services publics. Le Conseil est un organisme subventionnaire qui s'adresse aux artistes, aux écrivains et aux organismes artistiques et littéraires sans but lucratif. Il n'applique pas de tarification à ses clientèles.

Emploi et qualité de la langue française dans l'Administration

La Politique linguistique du Conseil adapte à sa mission et encadre l'application de la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration. La Politique linguistique du Conseil est diffusée sur son site Web.

Comité permanent et mandataire de la politique linguistique

Avez-vous un mandataire?	Oui
Combien d'employées et d'employés votre organisation compte-t-elle?	Plus de 50
Avez-vous un comité permanent?	Oui
Si oui, y a-t-il eu des rencontres des membres du comité permanent au cours de l'exercice? Si oui, combien?	Oui Le comité permanent s'est réuni une fois (18 juillet 2018).

Statut de la politique linguistique institutionnelle

Votre ministère ou organisme a-t-il adopté une politique linguistique institutionnelle?	Oui
Si oui, à quelle date a-t-elle été approuvée par la plus haute autorité de l'organisme après la réception de l'avis de l'Office québécois de la langue française?	La politique linguistique du Conseil a été adoptée par le conseil d'administration le 17 juin 1997.
Depuis son adoption, cette politique linguistique institutionnelle a-t-elle été révisée?	Oui
Si oui, à quelle date les modifications ont-elles été officiellement approuvées par la plus haute autorité de l'organisme après la réception de l'avis de l'Office québécois de la langue française?	Elle a fait l'objet de révisions approuvées par le C.A. le 25 mars 2002, le 29 mars 2010 (RÉS. CA0910A061) et le 23 octobre 2017 (RÉS. CA1718A022).

Implantation de la politique linguistique institutionnelle

Au cours de l'exercice, avez-vous pris des mesures pour faire connaître votre politique linguistique institutionnelle? Si oui, expliquez lesquelles?

Oui

Les mesures suivantes ont été prises :

- Remise de la politique aux nouveaux employés;
- Publication de la politique sur le site Web;
- Référence à la politique dans la nétiquette (sur le site Web);
- Diffusion de chroniques linguistiques dans le bulletin interne pour promouvoir le bon usage (n° 501, 506, 515, 523);
- Relai de la campagne nationale de promotion et de valorisation de la langue française mise en œuvre par le ministère de la Culture et des Communications (février 2019);
- Participation à l'inventaire des données et des documents administratifs pour le portrait des pratiques linguistiques des ministères et organismes par le Conseil supérieur de la langue française (juillet 2018);
- Allocution lors du lancement du projet du Regroupement du conte au Québec, Circuit Paroles Vivantes, visant à promouvoir l'utilisation de la langue française dans l'espace public.

Code d'éthique et de déontologie des administrateurs publics et rapport en matière d'éthique et de déontologie Le Code d'éthique et de déontologie régissant les administrateurs du Conseil des arts et des lettres du Québec est présenté sur son site Web:

www.calq.gouv.qc.ca/a-propos/politique-et-plans-daction/ethique/codes-dethique/

Les administrateurs du Conseil sont tenus de respecter les normes d'éthique et les règles de déontologie énoncées dans le Code d'éthique et de déontologie régissant les administrateurs du Conseil des arts et des lettres du Québec et dans le Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics adopté en vertu de la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif* (RLRQ, chapitre M-30). Outre le Code d'éthique et de déontologie régissant les administrateurs, qui a été mis à jour en 2011-2012, le Conseil est doté de codes d'éthique et de déontologie pour les employés, pour les membres des jurys et des comités, et pour les appréciateurs.

En 2018-2019, aucun cas de transgression du Code d'éthique et de déontologie régissant les administrateurs du Conseil n'a été porté à l'attention du ministère du Conseil exécutif. Mis en place en 2009-2010 en vertu de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*, le comité de gouvernance et d'éthique est toujours actif.

Divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics La responsable du suivi des divulgations n'a reçu aucune divulgation d'actes répréhensibles au cours de l'exercice 2018-2019.

Accès aux documents et protection des renseignements personnels

NOMBRE TOTAL DE DEMANDES REÇUES	11

	NATURE DES DEMANDES TRAITÉES AU COURS DE L'ANNÉE FINANCIÈRE			
DÉLAIS DE TRAITEMENT	DEMANDE			
	DOCUMENTS ADMINISTRATIFS (NBRE)	RENSEIGNEMENTS PERSONNELS (NBRE)	RECTIFICATION (NBRE)	
0 à 20 jours	5	6	0	
21 à 30 jours	0	0	0	
31 jours et plus (le cas échéant)	0	0	0	
Total	5	6	0	

	NATURE DES DEMANDES TRAITÉES AU COURS DE L'ANNÉE FINANCIÈRE				
DÉCISION RENDUE					
	DOCUMENTS ADMINISTRATIFS (NBRE)	RENSEIGNEMENTS PERSONNELS (NBRE)	RECTIFICATION (NBRE)	DISPOSITIONS DE LA LOI INVOQUÉES ²¹	
Acceptée (entièrement)	2	3	0	-	
Partiellement acceptée	1	2	0	Art. 37, 40, 47, 53, 54, 59	
Refusée (entièrement)	0	0	0	-	
Autres	2	1	0	Désistement Art. 47 3)	

NOMBRE TOTAL DE DEMANDES D'ACCÈS AYANT FAIT L'OBJET DE MESURES D'ACCOMMODEMENT RAISONNABLE	0
NOMBRE D'AVIS DE RÉVISION REÇUS DE LA COMMISSION D'ACCÈS À L'INFORMATION	0

21
Loi sur l'accès aux documents
des organismes publics et sur
la protection des renseignements personnels.



LA RUÉE VERS L'AUTRE 🛧

Artiste: Mafane

Programme Circuit Paroles Vivantes, du Regroupement du conte au Québec.

Crédit Photo: Damian Siqueiros



NICOLE LIZÉE →

Lauréate du Prix Opus Compositrice de l'année Crédit photo: Murray Lightburn

← MARMELADE

7 portraits des magistrats de la Cour Suprême de la Colombie, construits à partir de photos d'étiquettes de confiture colombienne, sont déconstruits en galerie par une machine.

Une œuvre de Paolo Almario, lauréat du Prix Créateur de l'année au Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Crédit photo: Paolo Almario

ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2019



Rapport de la direction

Les états financiers du Conseil des arts et des lettres du Québec (Conseil) ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées et qui respectent les normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Conseil reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et l'auditeur indépendant, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers du Conseil, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Il peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne son audit.

La présidente-directrice générale,

Anne-Marie Jean

Québec, le 17 juin 2019



Rapport de l'auditeur indépendant

À l'Assemblée nationale

RAPPORT SUR L'AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS

Opinion

J'ai effectué l'audit des états financiers du Conseil des arts et des lettres du Québec (le «Conseil »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2019, et l'état des résultats et de l'excédent cumulé, l'état de la variation de la dette nette et l'état des flux de trésore-rie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Conseil au 31 mars 2019, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Je suis indépendante du Conseil conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et je me suis acquittée des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Conseil à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Conseil ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Conseil.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et je fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- j'identifie et évalue les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, je conçois et mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- j'acquiers une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Conseil;
- j'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Conseil à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenue d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Conseil à cesser son exploitation;
- j'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Je communique aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.

RAPPORT RELATIF À D'AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour la vérificatrice générale du Québec,

Jos Doré, CPA auditeur, CA

Yves Doré, CPA auditeur, CA

Québec, le 17 juin 2019

Directeur principal

CONSEIL DES ARTS ET DES LETTRES DU QUÉBEC ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'EXCÉDENT CUMULÉ

De l'exercice clos le 31 mars 2019

### Transferts du gouvernement du Québec Aide financière 117 630 800\$ 120 484 200\$ 116 896 200\$ Administration 7 450 500 7 040 500 6 936 300 Revenus sur maintien d'actifs 164 900 224 878 99 076 Variation des transferts reportés (note 9) 9910 235 9311 404 (9443 521) Intérêts 621 000 1 007 109 529 712 Autres revenus 123 245 125 102 116 570 135 900 680 138 183 183 183 185 185 184 337 CHARGES Aide financière octroyée (note 3) 127 655 675 129 827 144 107 715 375 Annulation d'aide financière octroyée au cours des exercices antérieurs (225 000) (141 900) (354 696) ### Prais d'administration (note 4) 8 469 697 8 198 927 7 747 307 ### Prais d'administration (note 4) 8 469 697 8 198 927 7 747 307 ### EUCÉBERT CLIMILÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE 88 698 88 698 62 347 EUCÉBERT CLIMILÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE 88 006\$ 397 720\$ 88 698\$		2019 Budget	2019 Réel	2018 Réél
Aide financière 117 630 800 \$ 120 484 200 \$ 116 896 200 \$ Administration 7 450 500 7 040 500 6 936 300 Revenus sur maintien d'actifs 164 900 224 878 99 076 Variation des transferts reportés (note 9) 99 10 235 93 11 404 (9 443 521) Intérêts 621 000 1 007 109 529 712 Autres revenus 123 245 125 102 116 570 135 900 680 138 193 193 115 134 337 CHARGES Aide financière octroyée (note 3) 127 655 675 129 827 144 107 715 375 Annulation d'aide financière octroyée au cours des exercices antérieurs (225 000) (141 900) (354 696) Errais d'administration (note 4) 8 469 697 8 198 927 7 747 307 135 900 372 137 884 171 115 107 986 ERCÉDENT DE L'EXERCICE 88 698 88 698 62 347	REVENUS			
Administration 7 450 500 7 040 500 6 936 300 Revenus sur maintien d'actifs 164 900 224 878 99 076 Variation des transferts reportés (note 9) 9910 235 9311 404 (9 443 521) Intérêts 621 000 1 007 109 529 712 Autres revenus 123 245 125 102 116 570 135 900 680 138 183 183 115 134 337 CHARGES Aide financière octroyée (note 3) 127 655 675 129 827 144 107 715 375 Annulation d'aide financière octroyée au cours des exercices antérieurs (225 000) (141 900) (354 696) 127 430 675 129 685 244 107 360 679 Frais d'administration (note 4) 8 469 697 8 198 927 7 747 307 EXCÉDENT DE L'EXERCICE 308 309 022 26 351 EXCÉDENT DE L'EXERCICE 88 698 88 698 62 347	Transferts du gouvernement du Québec			
Revenus sur maintien d'actifs 164 900 224 878 99 076	Aide financière	117 630 800 \$	120 484 200\$	116 896 200\$
Variation des transferts reportés (note 9) 9 910 235 9 311 404 (9 443 521) Intérêts 621 000 1 007 109 529 712 Autres revenus 123 245 125 102 116 570 CHARGES Aide financière octroyée (note 3) 127 655 675 129 827 144 107 715 375 Annulation d'aide financière octroyée au cours des exercices antérieurs (225 000) (141 900) (354 696) Frais d'administration (note 4) 8 469 697 8 198 927 7 747 307 EXÉDENT DE L'EXERCICE 308 309 022 26 351 EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE 88 698 88 698 62 347	Administration	7 450 500	7 040 500	6 936 300
Intérêts 621 000 1 007 109 529 712 Autres revenus 123 245 125 102 116 570 135 900 680 138 193 193 115 134 337 CHARGES Aide financière octroyée (note 3) 127 655 675 129 827 144 107 715 375 Annulation d'aide financière octroyée au cours des exercices antérieurs (225 000) (141 900) (354 696) 127 430 675 129 685 244 107 360 679 Frais d'administration (note 4) 8 469 697 8 198 927 7 747 307 135 900 372 137 884 171 115 107 986 EXCÉDENT DE L'EXERCICE 308 309 022 26 351 EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE 88 698 88 698 62 347	Revenus sur maintien d'actifs	164 900	224 878	99 076
Autres revenus 123 245 125 102 116 570 135 900 680 138 193 193 115 134 337 CHARGES Aide financière octroyée (note 3) 127 655 675 129 827 144 107 715 375 Annulation d'aide financière octroyée au cours des exercices antérieurs (225 000) (141 900) (354 696) 127 430 675 129 685 244 107 360 679 Frais d'administration (note 4) 8 469 697 8 198 927 7 747 307 135 900 372 137 884 171 115 107 986 EXCÉDENT DE L'EXERCICE 308 309 022 26 351 EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE 88 698 88 698 62 347	Variation des transferts reportés (note 9)	9 910 235	9 311 404	(9 443 521)
CHARGES CHARGES Aide financière octroyée (note 3) 127 655 675 129 827 144 107 715 375 Annulation d'aide financière octroyée au cours des exercices antérieurs (225 000) (141 900) (354 696) 127 430 675 129 685 244 107 360 679 Frais d'administration (note 4) 8 469 697 8 198 927 7 747 307 135 900 372 137 884 171 115 107 986 EXCÉDENT DE L'EXERCICE 308 309 022 26 351 EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE 88 698 88 698 62 347	Intérêts	621 000	1 007 109	529 712
CHARGES Aide financière octroyée (note 3) 127 655 675 129 827 144 107 715 375 Annulation d'aide financière octroyée au cours des exercices antérieurs (225 000) (141 900) (354 696) 127 430 675 129 685 244 107 360 679 Frais d'administration (note 4) 8 469 697 8 198 927 7 747 307 135 900 372 137 884 171 115 107 986 EXCÉDENT DE L'EXERCICE 308 309 022 26 351 EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE 88 698 88 698 62 347	Autres revenus	123 245	125 102	116 570
Aide financière octroyée (note 3) Annulation d'aide financière octroyée au cours des exercices antérieurs (225 000) (141 900) (354 696) 127 430 675 129 685 244 107 360 679 Frais d'administration (note 4) 8 469 697 8 198 927 7 747 307 135 900 372 137 884 171 115 107 986 EXCÉDENT DE L'EXERCICE 308 309 022 26 351 EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE 88 698 88 698 62 347		135 900 680	138 193 193	115 134 337
Annulation d'aide financière octroyée au cours des exercices antérieurs 127 430 675 129 685 244 107 360 679	CHARGES			
127 430 675 129 685 244 107 360 679	Aide financière octroyée (note 3)	127 655 675	129 827 144	107 715 375
Frais d'administration (note 4) 8 469 697 8 198 927 7 747 307 135 900 372 137 884 171 115 107 986 EXCÉDENT DE L'EXERCICE 308 309 022 26 351 EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE 88 698 88 698 62 347		(225 000)	(141 900)	(354 696)
135 900 372 137 884 171 115 107 986		127 430 675	129 685 244	107 360 679
EXCÉDENT DE L'EXERCICE 308 309 022 26 351 EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE 88 698 88 698 62 347	Frais d'administration (note 4)	8 469 697	8 198 927	7 747 307
EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE 88 698 88 698 62 347		135 900 372	137 884 171	115 107 986
	EXCÉDENT DE L'EXERCICE	308	309 022	26 351
EXCÉDENT CUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE 89 006 \$ 397 720 \$ 88 698 \$	EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE	88 698	88 698	62 347
	EXCÉDENT CUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE	89 006\$	397 720 \$	88 698 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

CONSEIL DES ARTS ET DES LETTRES DU QUÉBEC ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Au 31 mars 2019

	2019	2018
ACTIFS FINANCIERS		
Trésorerie	19 919 793\$	12 253 271 \$
Débiteurs	73 150	73 450
Transferts à recevoir du gouvernement du Québec	1 193 400	9 783 600
Intérêts courus à recevoir	53 171	22 210
	21 239 514	22 132 531
PASSIFS		
Créditeurs et charges à payer (note 6)	17 690 251	9 831 046
Provision pour vacances (note 7)	646 969	630 344
Provision pour allocation de transition (note 7)	65 881	48 716
Provision pour congés de maladie (note 7)	843 219	979 835
Dettes (note 8)	1 803 386	1 635 558
Transferts reportés (note 9)	853 217	10 164 621
Autres revenus reportés	40 171	23 871
	21 943 094	23 313 991
DETTE NETTE	(703 580)	(1 181 460)
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations corporelles (note 10)	1 081 629	1 240 468
Charges payées d'avance	19 671	29 690
	1 101 300	1 270 158
EXCÉDENT CUMULÉ	397 720 \$	88 698 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil d'administration,

Administrateur

Administrateur

CONSEIL DES ARTS ET DES LETTRES DU QUÉBEC ÉTAT DE LA VARIATION DE LA DETTE NETTE

De l'exercice clos le 31 mars 2019

	2019 Budget	2019 Réel	2018 Réél
EXCÉDENT DE L'EXERCICE	308\$	309 022 \$	26 351 \$
Acquisition d'immobilisations corporelles	(777 498)	(356 962)	(787 612)
Perte sur radiation d'immobilisations corporelles	-	-	794
Amortissement des immobilisations corporelles	569 822	515 801	441 004
	(207 676)	158 839	(345 814)
Acquisition de charges payées d'avance		(26 889)	(30 696)
Utilisation de charges payées d'avance		36 908	17 069
		10 019	(13 627)
DIMINUTION (AUGMENTATION) DE LA DETTE NETTE	(207 368)	477 880	(333 090)
DETTE NETTE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	(1 181 460)	(1 181 460)	(848 370)
DETTE NETTE À LA FIN DE L'EXERCICE	(1 388 828 \$)	(703 580 \$)	(1 181 460 \$)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

CONSEIL DES ARTS ET DES LETTRES DU QUÉBEC ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

De l'exercice clos le 31 mars 2019

	2019	2018
CTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
excédent de l'exercice	309 022 \$	26 351 \$
lément sans incidence sur la trésorerie :		
Revenus sur maintien d'actifs	(191 368)	(89 490)
Variation des transferts reportés	(10 164 621)	(646 047)
Perte sur radiation d'immobilisations corporelles	-	794
Amortissement des immobilisations corporelles	515 801 (9 840 188)	441 004 (293 739)
ariation des actifs et des passifs reliés au fonctionnement:		12007007
Débiteurs	300	(18 316)
Transferts à recevoir du gouvernement du Québec	8 590 200	(9 783 600)
Intérêts courus à recevoir	(30 961)	(12 051)
Charges payées d'avance	10 019	(13 627)
Créditeurs et charges à payer	7 859 205	455 689
Provision pour vacances	16 625	60 274
Provision pour congés de maladie	(136 616)	35 764
Provision pour allocation de transition	17 165	16 880
Transferts reportés	853 217	10 089 568
Autres revenus reportés	16 300	(35 677)
	17 195 454	794 904
ux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	7 664 288	527 516
CTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Acquisition d'immobilisations corporelles et flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations	(356 962)	(787 612)
CTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Dettes effectuées	2 725 049	2 539 005
Dettes remboursées	(2 365 853)	(1 686 017)
lux de trésorerie liés aux activités de financement	359 196	852 988
IGMENTATION DE LA TRÉSORERIE	7 666 522	592 892
RÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	12 253 271	11 660 379
ÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	19 919 793 \$	12 253 271\$
FORMATIONS ADDITIONELLES:		
Intérêts reçus	1 025 851 \$	535 964\$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

CONSEIL DES ARTS ET DES LETTRES DU QUÉBEC NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2019

1. STATUT CONSTITUTIF ET NATURE DES ACTIVITÉS

Le Conseil des arts et des lettres du Québec (Conseil) a été constitué en vertu de la *Loi sur le Conseil des arts et des lettres du Québec* (RLRQ, chapitre C-57.02). Il exerce ses attributions dans les domaines des arts visuels, des métiers d'art, de la littérature, des arts de la scène, des arts multidisciplinaires et des arts médiatiques, ainsi qu'en matière de recherche architecturale. Il a pour objet de soutenir, dans toutes les régions du Québec, la création, l'expérimentation et la production et d'en favoriser le rayonnement au Québec et, dans le respect de la politique québécoise en matière d'affaires intergouvernementales canadiennes et de celle en matière d'affaires internationales, dans le reste du Canada et à l'étranger. Il a aussi pour objet de soutenir le perfectionnement des artistes.

En vertu de l'article 985 de la *Loi sur les impôts du Québec* (RLRQ, chapitre l-3), et de l'article 149 de la *Loi de l'impôt sur le revenu du Canada*, (L.R.C. (1985), chapitre 1 (5° suppl.)), le Conseil n'est pas assujetti aux impôts sur le revenu.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Référentiel comptable

Les états financiers sont établis selon le *Manuel de comptabilité* de CPA Canada pour le secteur public. L'utilisation de toute autre source dans l'application de méthodes comptables est cohérente avec ce dernier.

Utilisations d'estimations

La préparation des états financiers du Conseil, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige le recours à des estimations et des hypothèses. Ces dernières ont des incidences à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des revenus et des charges de l'exercice présentés dans les états financiers. Des estimations et hypothèses ont été utilisées pour évaluer les principaux éléments, soit la durée de vie utile des immobilisations corporelles et la provision pour congés de maladie. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions établies par la direction.

États des gains et pertes de réévaluation

L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté compte tenu qu'aucun élément n'est comptabilisé à la juste valeur ou libellé en devises.

Instruments financiers

La trésorerie, les débiteurs, les transferts à recevoir du gouvernement du Québec et les intérêts courus à recevoir sont classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les créditeurs et charges à payer (sauf ceux relatifs aux avantages sociaux), la provision pour vacances et les dettes sont classés dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les coûts de transaction sont ajoutés à la valeur comptable des instruments financiers évalués au coût.

Revenus

Les revenus sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Transferts

Les transferts sont comptabilisés à titre de revenus lorsqu'ils sont autorisés par le gouvernement du Québec que tous les critères d'admissibilités sont atteints et qu'il est possible de faire une estimation raisonnable des montants en cause, sauf s'ils sont assortis de stipulations qui créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Si un passif est créé, la comptabilisation à titre de revenu a lieu au fur et à mesure que les stipulations relatives à ce passif sont rencontrées.

Autres revenus

Les revenus, y compris les intérêts et les gains réalisés, sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel ont eu lieu les opérations ou les faits dont ils découlent. Les éléments qu'il serait trop difficile de mesurer avant leur encaissement sont comptabilisés au moment de la réception des fonds. Les sommes reçues ou à recevoir concernant des revenus qui seront gagnés dans une année ultérieure sont reportées et présentées à titre d'autres revenus reportés.

Charges

Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice, c'est-à-dire dans l'exercice au cours duquel ont lieu les opérations ou les faits leur donnant lieu. Les charges comprennent le coût des ressources qui sont consommées dans le cadre des activités de fonctionnement de l'exercice et qui peuvent être rattachées à ces activités ainsi que les pertes réalisées.

Les charges d'aide financière octroyée sont comptabilisées à titre de charges dans l'exercice où le transfert est autorisé et où le bénéficiaire satisfait à tous les critères d'admissibilité. Les annulations d'aide financière octroyée sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel elles sont annulées ou remboursées.

Actifs financiers

Trésorerie

La trésorerie se compose de l'encaisse.

Passifs financiers

Avantages sociaux futurs

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interemployeurs à prestations déterminées gouvernementaux, étant donné que la direction ne dispose pas suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Provision pour vacances

Les obligations découlant des congés de vacances dus aux employés sont comptabilisées à titre de passif dans la provision pour vacances. La charge annuelle est comptabilisée selon les avantages gagnés par les employés au cours de l'exercice. Aucun calcul d'actualisation n'est jugé nécessaire, puisque la direction estime que les vacances accumulées seront prises dans l'exercice suivant

Provision pour allocation de transition

Les obligations découlant des allocations de transition accumulées par le titulaire d'un emploi supérieur qui ne bénéficie pas de la sécurité d'emploi de la fonction publique sont évaluées sur une base actuarielle au moyen d'une méthode d'estimation simplifiée selon les hypothèses les plus probables déterminées par le Conseil. Le passif et les charges correspondantes qui en résultent sont comptabilisés sur la base du mode d'acquisition de ces avantages sociaux, c'est-à-dire en fonction de l'accumulation d'un mois de traitement par année de service continu, sans toutefois excéder douze mois.

Provision pour congés de maladie

Les obligations à long terme découlant des congés de maladie accumulés par les employés sont évaluées sur une base actuarielle au moyen d'une méthode d'estimation simplifiée selon les hypothèses les plus probables déterminées par la direction. Ces hypothèses font l'objet d'une réévaluation annuelle. Le passif et les charges correspondantes qui en résultent sont comptabilisés sur la base du mode d'acquisition de ces avantages sociaux, c'est-à-dire en fonction de l'accumulation et de l'utilisation des journées de maladie par les employés.

Actifs non financiers

De par leur nature, les actifs non financiers du Conseil sont normalement employés pour fournir des services futurs.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et amorties, selon une méthode logique et systématique, en fonction de leur durée de vie utile. Leur coût inclut les frais financiers capitalisés pendant la période de construction, d'amélioration ou de développement.

Les immobilisations en cours de construction, en développement ou en mise en valeur ne font pas l'objet d'amortissement avant leur mise en service. Les immobilisations acquises par donation ou pour une valeur symbolique sont comptabilisées à leur juste valeur au moment de leur acquisition.

CATÉGORIE	MÉTHODE	DURÉE
Mobilier	Linéaire	5 ans
Audiovisuel	Linéaire	5 ans
Équipement informatique	Linéaire	3 ans
Développement informatique	Linéaire	3 ans
Améliorations locatives	Linéaire	Durée du bail

Réduction de valeur sur immobilisations corporelles

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité du Conseil de fournir des biens et services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattache à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values nettes sur immobilisations corporelles sont passées en charges dans l'état des résultats. Aucune reprise sur réduction de valeur n'est constatée.

Charges payées d'avance

Les charges payées d'avance représentent des débours effectués avant la fin de l'exercice pour des services dont le Conseil bénéficiera au cours du ou des prochains exercices financiers. Ces frais sont imputés aux charges au moment où le Conseil bénéficie des services acquis.

Opérations interentités

Les opérations interentités sont des opérations conclues entre entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint. Les actifs reçus sans contrepartie d'une entité incluse au périmètre comptable du gouvernement du Québec sont constatés à leur valeur comptable. Quant aux services reçus à titre gratuit, ils ne sont pas comptabilisés. Les autres opérations interentités ont été réalisées à la valeur d'échange, c'est-à-dire au montant convenu pour la contrepartie donnée en échange de l'élément transféré ou du service fourni.

3. AIDE FINANCIÈRE OCTROYÉE

	2019	2018
Théâtre	29 187 902\$	25 556 420\$
Arts du cirque	6 679 948	4 694 576
Musique	31 979 816	28 062 030
Arts numériques, cinéma et vidéo	9 636 186	7 075 646
Arts visuels	13 955 282	11 765 886
Danse	14 565 939	13 131 046
Littérature	4 688 565	3 749 668
Arts multidisciplinaires	2 371 095	1 821 690
Pluridisciplinaires	15 595 150	10 588 159
Autres activités	1 167 261	1 270 254
	129 827 144\$	107 715 375\$

4. FRAIS D'ADMINISTRATION

	2019	2018
Traitements et avantages sociaux	6 192 104\$	6 017 543\$
Loyer	595 738	551 104
Amortissement des immobilisations corporelles	515 801	441 004
Honoraires professionnels	364 920	196 454
Frais de déplacement et représentation	178 416	167 563
Publicité et communication	177 786	216 699
Fournitures et approvisionnements	110 404	102 063
Frais financiers	35 943	14 393
Ordre des arts et des lettres du Québec	24 684	37 072
Entretien et réparations	3 131	3 412
	8 198 927 \$	7 747 307 \$

5. RÉGIME D'EMPRUNT

Le Conseil est autorisé par le décret numéro 256-2019 du gouvernement du Québec à emprunter à court terme, par marge de crédit ou à long terme un maximum de 3 092 786 \$ et ce, jusqu'au 31 octobre 2019, auprès d'institutions financières ou du ministre des Finances, à titre de gestionnaire du Fonds de financement. Au 31 mars 2019, le total des billets à court terme s'élève à 1 230 471 \$ (2018: 1 474 942 \$). Le total de la dette à long terme s'élève à 572 915 \$ (2018: 160 616 \$). Le détail est présenté à la note 8.

6. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

	2019	2018
Traitements	228 781 \$	356 845\$
Avantages sociaux	183 598	239 071
Autres dépenses	164 917	95 319
Aide financière	17 112 955	9 139 811
	17 690 251\$	9 831 046 \$

7. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les employés participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) et au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) et au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS). Ces régimes sont des régimes interemployeurs à prestations déterminées, administrés par Retraite Québec, et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Au 1er janvier 2019, le taux de cotisation pour le RREGOP est passé de 10,97 % à 10,88 % de la masse salariale admissible et celui du RRPE et du RRAS qui fait partie du RRPE est demeuré à 12,82 % de la masse salariale admissible.

Les cotisations versées par l'employeur sont équivalentes aux cotisations des employés, à l'exception d'un montant de compensation prévu dans la loi du RRPE de 2,97% au 1er janvier 2019 (2,97% au 1er janvier 2018) de la masse salariale admissible qui doit être versé par l'employeur pour les participants au RRPE et au RRAS et un montant équivalent pour la partie à verser par les employeurs. Ainsi, le Conseil verse un montant supplémentaire pour l'année civile 2019 correspondant à 5,94% de la masse salariale admissible (2018: 5,94% de la masse salariale admissible pour l'année civile 2018).

Les cotisations du Conseil, incluant le montant de compensation à verser au RRPE et au RRAS, imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 521 448 \$ (2018: 513 123 \$). Les obligations du Conseil envers ces régimes se limitent aux cotisations à titre d'employeur.

Provision pour allocation de transition

Les allocations de transition sont payables au titulaire d'un emploi supérieur qui ne bénéficie pas de la sécurité d'emploi dans la fonction publique et dont le mandat n'est pas renouvelé à son terme par le gouvernement. Selon les *Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein*, cette allocation correspond à un mois de salaire par année de service continu, sans toutefois excéder douze mois. Elle se calcule sur la base du traitement que le titulaire reçoit au moment de son départ et en proportion du temps pendant lequel il a exercé ses fonctions.

Conformément aux modalités prévues à la section 5 du chapitre II des *Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein,* le Conseil a inscrit une provision pour allocation de transition de 65 881 \$ (2018: 48 716 \$).

Provision pour congés de maladie et vacances

Les professionnels du Conseil peuvent accumuler des journées de maladie non utilisées auxquelles ils ont droit annuellement et se les faire monnayer à 50% en cas de cessation d'emploi, de départ à la retraite ou de décès, et cela, jusqu'à concurrence d'un montant représentant l'équivalent de 66 jours. De plus, ils peuvent utiliser les journées non utilisées comme journées d'absence pleinement rémunérées dans un contexte de départ en préretraite. À compter du 1er avril 2019, l'excédent de 20 jours de maladies non utilisées au 30 septembre de chaque année seront désormais monnayées à 100%.

Pour les employés de soutien, une nouvelle banque de congés de maladie a été créée conformément aux modalités de la convention collective de travail 2015-2020. Depuis le 1er avril 2017, les employés de soutien peuvent accumuler des journées de maladie non utilisées auxquelles ils ont droit annuellement. Toutefois, toute journée excédentaire à 20 jours en banque est monnayée à 100% au 30 septembre. Dans cette nouvelle banque, il n'y a aucune possibilité d'utiliser les journées non utilisées comme journées d'absence pleinement rémunérées dans un contexte de préretraite. En cas de cessation d'emploi, de départ à la retraite ou de décès, les journées sont monnayées à 100%.

Pour les employés de soutien qui avaient des journées en banque en vertu des anciennes conditions de travail, ils ont la possibilité de les utiliser avant le 31 mars 2022 en congés de maladie, congés pour responsabilités familiales et parentales, en vacances ou en préretraite. En cas de cessation d'emploi, de départ à la retraite ou de décès, les journées sont monnayées à 70%.

Évaluations et estimations subséquentes

Le programme d'accumulation des congés de maladie a fait l'objet d'une actualisation, notamment sur la base des estimations et des hypothèses économiques à long terme suivantes au 31 mars:

	2019	2018
Taux d'indexation	3,25% à 4,08%	3,25 % à 4,08 %
Taux d'actualisation	1,91 % à 2,80 %	2,36 % à 3,07 %
Durée résiduelle moyenne des salariés actifs	1 à 19 ans	1 à 20 ans

	2019		2018	
	VACANCES	CONGÉS DE MALADIE	VACANCES	CONGÉS DE MALADIE
Solde au début de l'exercice	630 344\$	979 835\$	570 070\$	944 071 \$
Charges de l'exercice	434 921	186 533	451 905	209 048
Prestations versées au cours de l'exercice	(418 296)	(323 149)	(391 631)	(173 284)
Solde à la fin de l'exercice	646 969\$	843 219 \$	630 344\$	979 835 \$

Tous les billets à court terme sont à versement unique.

Les dettes ont été contractées auprès du Fonds de financement.

				2019	2018
	Valeur nominale	Taux d'intérêt	Échéance		
Billet à court terme*	144 257\$	1,943%	2018-09-28	-\$	144 257\$
Billet à court terme*	381 823\$	1,943%	2018-09-28	-	381 823
Billet à court terme*	610 000\$	2,031 %	2019-05-03	610 000	346 162
Billet à court terme*	224 856\$	2,140%	2019-09-30	224 856	200 000
Billet à court terme*	395 615\$	2,140%	2019-09-30	395 615	402 700
				1230 471	1 474 942

	Valeur nominale	Versements annuels	Taux d'intérêt	Échéance		
Dette à long terme**	67 000\$	13 420 \$	2,698%	2018-10-01	-	13 441
Dette à long terme**	59 600 \$	11 933\$	2,016%	2019-03-01	-	11 952
Dette à long terme**	71 600\$	14 310 \$	1,289%	2019-12-01	14 357	28 691
Dette à long terme**	74 600 \$	14 886 \$	1,436%	2020-12-01	29 892	44 802
Dette à long terme**	77 200\$	15 470\$	1,971 %	2022-03-01	46 340	61 730
Dette à long terme**	602 700\$	121 060\$	2,610%	2023-03-01	482 326	-
					572 915	160 616
				_	1803 386\$	1635 558\$

Au cours de l'exercice, un montant de 191 368 \$ (2018: 89 490 \$) sans incidence sur la trésorerie est exclu des flux de trésorerie concernant la dette assumée directement par le Ministère de la Culture et des Communications.

Les montants des versements à effectuer sur les dettes à long terme au cours des prochains exercices se détaillent comme suit :

	CAPITAL	INTÉRÊTS	TOTAL
2020	166 384\$	14 171 \$	180 555\$
2021	151 552\$	10 306\$	161 858\$
2022	136 567\$	6 625\$	143 192\$
2023	118 412\$	3 160\$	121 572\$

9. TRANSFERTS REPORTÉS

Solde au début de l'exercice

Transferts octroyés au cours de l'exercice Transferts constatés au cours de l'exercice

VARIATION DES TRANSFERTS REPORTÉS

Solde à la fin de l'exercice

2019	2018
10 164 621 \$	721 100\$
127 524 700 (136 836 104)	123 832 500 (114 388 979)
(9 311 404)	9 443 521
853 217 \$	10 164 621\$

10. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	MOBILIER	AUDIOVISUEL	ÉQUIPEMENT Informatique	DÉVELOPPEMENT Informatique	AMÉLIORATIONS Locatives	TOTAL 2019
COÛT						
Solde au début	343 588\$	140 918\$	507 451 \$	2 330 889\$	116 835\$	3 439 681 \$
Acquisitions	-	13 750	85 190	258 022	-	356 962
SOLDE À LA FIN	343 588	154 668	592 641	2 588 911	116 835	3 796 643
AMORTISSEMENT CUMULÉ						
Solde au début	125 477	86 459	355 217	1 528 390	103 670	2 199 213
Amortissement	53 335	19 038	77 866	359 647	5 915	515 801
SOLDE À LA FIN	178 812	105 497	433 083	1 888 037	109 585	2 715 014
VALEUR COMPTABLE NETTE	164 776\$	49 171\$	159 558 \$	700 874 \$	7 250 \$	1 081 629 \$
	MOBILIER	AUDIOVISUEL	ÉQUIPEMENT Informatique	DÉVELOPPEMENT Informatique	AMÉLIORATIONS Locatives	TOTAL 2018
COÛT						
Solde au début	148 324\$	132 039\$	481 834\$	2 008 488\$	409 435 \$	3 180 120\$
Solde au début Acquisitions	148 324 \$ 244 384	132 039 \$ 42 447	481 834\$ 144 190	2 008 488\$ 347 133	409 435 \$ 9 458	3 180 120 \$ 787 612
Acquisitions	244 384	42 447	144 190	347 133	9 458	787 612
Acquisitions Radiations	244 384 (49 120)	42 447 (33 568)	144 190 (118 573)	347 133 (24 732)	9 458 (302 058)	787 612 (528 051)
Acquisitions Radiations	244 384 (49 120)	42 447 (33 568)	144 190 (118 573)	347 133 (24 732)	9 458 (302 058)	787 612 (528 051)
Acquisitions Radiations SOLDE À LA FIN	244 384 (49 120)	42 447 (33 568)	144 190 (118 573)	347 133 (24 732)	9 458 (302 058)	787 612 (528 051)
Acquisitions Radiations SOLDE À LA FIN AMORTISSEMENT CUMULÉ	244 384 (49 120) 343 588	42 447 (33 568) 140 918	144 190 (118 573) 507 451	347 133 (24 732) 2 330 889	9 458 (302 058) 116 835	787 612 (528 051) 3 439 691
Acquisitions Radiations SOLDE À LA FIN AMORTISSEMENT CUMULÉ Solde au début	244 384 (49 120) 343 588 135 201	42 447 (33 568) 140 918 102 523	144 190 (118 573) 507 451 411 389	347 133 (24 732) 2 330 889	9 458 (302 058) 116 835 401 053	787 612 (528 051) 3 439 691 2 285 466
Acquisitions Radiations SOLDE À LA FIN AMORTISSEMENT CUMULÉ Solde au début Amortissement	244 384 (49 120) 343 588 135 201 38 602	42 447 (33 568) 140 918 102 523 17 504	144 190 (118 573) 507 451 411 389 62 401	347 133 (24 732) 2 330 889 1 235 300 317 822	9 458 (302 058) 116 835 401 053 4 675	787 612 (528 051) 3 439 681 2 285 466 441 004
Acquisitions Radiations SOLDE À LA FIN AMORTISSEMENT CUMULÉ Solde au début Amortissement Radiations	244 384 (49 120) 343 588 135 201 38 602 (48 326)	42 447 (33 568) 140 918 102 523 17 504 (33 568)	144 190 (118 573) 507 451 411 389 62 401 (118 573)	347 133 (24 732) 2 330 889 1 235 300 317 822 (24 732)	9 458 (302 058) 116 835 401 053 4 675 (302 058)	787 612 (528 051) 3 439 681 2 285 466 441 004 (527 257)

11. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

La direction a mis en place des procédés en matière de gestion qui l'assurent de gérer les risques et de minimiser les impacts potentiels.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et, de ce fait, amène l'autre partie à subir une perte financière. Le risque associé aux débiteurs et aux transferts à recevoir sont réduits puisque ces actifs financiers proviennent principalement du gouvernement du Québec. La valeur comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale du Conseil au risque de crédit. L'échéance des débiteurs est de 30 jours. Il n'y a pas de provision pour mauvaises créances. Le risque de crédit lié à la trésorerie et aux intérêts courus à recevoir est minime puisque le Conseil investit ses excédents de trésorerie auprès d'institutions financières réputées.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le Conseil ne soit pas en mesure de répondre à ses besoins de trésorerie ou de financer ses obligations liées à ses passifs financiers lorsqu'ils arrivent à échéance. Il considère qu'il détient suffisamment d'encaisse et de facilités de crédit afin de s'assurer d'avoir les fonds nécessaires pour répondre à ses besoins financiers courants et à long terme, et ce, à un coût raisonnable, le cas échéant. L'aide financière est versée au fur et à mesure que le bénéficiaire a respecté les modalités de versement inscrites dans la lettre d'entente, ce qui peut s'échelonner entre 10 jours et une année, dépendamment du programme. Pour les autres créditeurs et charges à payer, le délai de paiement est de 30 jours, à l'exception de la provision pour vacances qui sera payée dans la prochaine année. Le Conseil établit des prévisions budgétaires afin de s'assurer qu'il dispose des fonds nécessaires pour satisfaire ses obligations. Pour l'échéancier du versement des dettes à long terme, l'information est présentée à la note 8.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que le cours du marché ou que les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations du prix du marché. Le risque de marché comprend trois types de risque: le risque de change, le risque du taux d'intérêt, et l'autre risque de prix. Le Conseil est seulement exposé au risque de taux d'intérêt.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. Les billets à court terme et les dettes à long terme du Conseil portent un taux d'intérêt fixe réduisant ainsi au minimum les risques liés aux flux de trésorerie suite à une variation du taux d'intérêt car ils sont détenus jusqu'à échéance.

12. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Le Conseil est apparenté avec toutes les entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint. Il est également apparenté à ses principaux dirigeants, leurs proches parents, ainsi qu'avec les entités pour lesquelles une ou plusieurs de ces personnes ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives concernant ces entités. Les principaux dirigeants sont composés des membres du conseil d'administration et du comité de direction ainsi que de la présidente-directrice générale du Conseil.

Le Conseil n'a conclu aucune opération avec des apparentés à une valeur différente de celle qui aurait été établie si les parties n'avaient pas été apparentées.

13. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres comparatifs de l'exercice précédent ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice courant.



← LA TRAVERSÉE DES HARMONIES OPUS NO.1/ La sacrée

Une installation contemplative et immersive dans la Chapelle du Séminaire Saint-Joseph à Trois-Rivières.

Une œuvre d'Isabelle Clermont, lauréate du Prix du CALQ Créatrice de l'année en Mauricie.

Crédit photo: Isabelle Clermont

$DENTALIUM \rightarrow$

2018. Photolithographie, embossement sur papier, cintre, tissage de coton, cheveux par Sarah Madgin, lauréate du Prix Œuvre de la relève à Montréal .

Crédit de photo: Sarah Madgin





$\text{FAUVE} \rightarrow$

Un court métrage dramatique par Jérémy Comte. Crédit photo: l'acteur Félix Grenier capté par Olivier Gossot

← SOUS LES CHATONS

2017, œuvre en céramique, peinture et câble de nylon par Ludovic Boney, lauréat du Prix du CALQ – Œuvre de l'année en Chaudière-Appalaches.

Crédit: CFO

ANNEXES

Annexes Tableaux complémentaires

Tableau 29 Aide financière du Conseil selon la discipline artistique en 2018-2019

	ARTI	STES	ORGANI	SMES	TOTAL ²²		
DISCIPLINE ARTISTIQUE	\$	%	\$	%	\$	%	
Arts du cirque	179 923	1,4	6 500 025	5,6	6 679 948	5,2	
Arts multidisciplinaires	409 797	3,3	1 961 298	1,7	2 371 095	1,8	
Arts numériques	436 360	3,5	2 719 399	2,3	3 155 759	2,4	
Arts visuels	2 053 907	16,4	11 207 618	9,6	13 261 525	10,3	
Chanson	817 044	6,5	-	-	817 044	0,6	
Cinéma et vidéo	4 515 953	36,0	1 964 474	1,7	6 480 427	5,0	
Danse	552 746	4,4	14 013 193	12,0	14 565 939	11,3	
Littérature et conte	1 458 558	11,6	3 230 007	2,8	4 688 565	3,6	
Métiers d'art	245 257	2,0	83 000	0,1	328 257	0,3	
Musique	1 086 239	8,6	30 076 533	25,8	31 162 772	24,1	
Pluridisciplinaire	-	-	15 595 150	13,4	15 595 150	12,1	
Recherche architecturale	55 400	0,4	310 100	0,3	365 500	0,3	
Théâtre	748 839	6,0	28 439 063	24,4	29 187 902	22,6	
Autres secteurs d'activités	-	-	492 038	0,4	492 038	0,4	
TOTAL	12 560 023	100,0	116 591 898	100,0	129 151 921	100,0	

22

Le total de l'aide financière ici présenté, 129 151 921 \$, représente la somme des montants octroyés en bourses et subventions. Il diffère des 129 685 244\$ inscrits aux États financiers. Ceux-ci comprennent les frais de comités et jurys, les classes d'entraînement dans le domaine de la danse ainsi que les retours des années antérieures.

Tableau 30 Aide financière du Conseil selon la région administrative en 2018-2019

	ARTIS	BTES	ORGANI	SMES	TOTAL ²³		
RÉGION ADMINISTRATIVE	\$	%	\$	%	\$	%	
Bas-Saint-Laurent	103 800	0,8	2 839 814	2,4	2 943 614	2,3	
Saguenay-Lac-Saint-Jean	235 907	1,9	3 020 277	2,6	3 256 184	2,5	
Capitale-Nationale	983 224	7,8	15 804 131	13,6	16 787 355	13,0	
Mauricie	182 300	1,5	2 019 129	1,7	2 201 429	1,7	
Estrie	241 200	1,9	2 614 302	2,2	2 855 502	2,2	
Montréal	8 528 621	67,9	72 937 951	62,6	81 466 572	63,1	
Outaouais	125 552	1,0	861 664	0,7	987 216	0,8	
Abitibi-Témiscamingue	138 827	1,1	1 836 717	1,6	1 975 544	1,5	
Côte-Nord	94 047	0,7	688 275	0,6	782 322	0,6	
Nord-du-Québec	42 361	0,3	120 500	0,1	162 861	0,1	
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	297 180	2,4	2 108 525	1,8	2 405 705	1,9	
Chaudière-Appalaches	211 441	1,7	1 023 554	0,9	1 234 995	1,0	
Laval	93 910	0,7	1 656 956	1,4	1 750 866	1,4	
Lanaudière	293 312	2,3	2 450 969	2,1	2 744 281	2,1	
Laurentides	258 210	2,1	1 370 958	1,2	1 629 168	1,3	
Montérégie	576 021	4,6	3 677 560	3,2	4 253 581	3,3	
Centre-du-Québec	154 110	1,2	1 437 833	1,2	1 591 943	1,2	
Région hors Québec ²⁴	-	0,0	122 783	0,1	122 783	0,1	
TOTAL	12 560 023	100,0	116 591 898	100,0	129 151 921	100,0	

23

Le total de l'aide financière ici présenté, 129 151 921 \$, représente la somme des montants accordés en bourses et subventions. Il diffère des 129 685 244\$ inscrits aux États financiers. Ceux-ci comprennent les frais de comités et jurys, les classes d'entraînement dans le domaine de la danse ainsi que les retours des années antérieures.

24

Organismes soutenus dans le cadre de la Commission internationale du théâtre francophone (CITF) et d'ententes spéciales pour l'accueil d'artistes en résidence

Tableau 31 Aide financière aux artistes et aux écrivains selon la discipline artistique

	BOURS	ES DEMANDÉES	BOURS	BOURSES ACCORDÉES BOUR		BOURSE MOYENNE TAUX DE RÉPONSE (%)			TOTAL ACCORDÉ (%)		
DISCIPLINE ARTISTIQUE	NBRE	\$	NBRE	\$	\$	NBRE	\$	NBRE	\$		
Arts du cirque	49	726 592	21	179 923	8 568	42,9	24,8	1,5	1,4		
Arts multidisciplinaires	113	1 915 640	28	409 797	14 636	24,8	21,4	2,0	3,3		
Arts numériques	141	2 065 093	56	436 360	7 792	39,7	21,1	4,1	3,5		
Arts visuels	958	10 456 856	288	2 053 907	7 132	30,1	19,6	20,9	16,4		
Chanson	371	4 127 366	104	817 044	7 856	28,0	19,8	7,5	6,5		
Cinéma et vidéo	907	24 769 599	228	4 515 953	19 807	25,1	18,2	16,5	36,0		
Danse	229	2 385 835	78	552 746	7 086	34,1	23,2	5,7	4,4		
Littérature et conte	664	7 024 527	220	1 458 558	6 630	33,1	20,8	16,0	11,6		
Métiers d'art	120	1 145 112	43	245 257	5 704	35,8	21,4	3,1	2,0		
Musique	574	4 803 262	220	1 086 239	4 937	38,3	22,6	16,0	8,6		
Recherche architecturale	18	220 383	5	55 400	11 080	27,8	25,1	0,4	0,4		
Théâtre	228	2 730 651	88	748 839	8 510	38,6	27,4	6,4	6,0		
TOTAL GÉNÉRAL	4 372	62 370 916	1379	12 560 023	9 108	31,5	20,1	100,0	100,0		

Tableau 32 Aide financière aux artistes et aux écrivains selon la région administrative

	BOURSES DEMANDÉES		BOURS	ES ACCORDÉES	BOURSE MOYENNE	TAUX DE	RÉPONSE (%)	TOTAL ACCORDÉ (%)	
RÉGION ADMINISTRATIVE	NBRE	\$	NBRE	\$	\$	NBRE	\$	NBRE	\$
Bas-Saint-Laurent	74	1 058 961	17	103 800	6 106	23,0	9,8	1,2	0,8
Saguenay-Lac-Saint-Jean	78	1 109 845	24	235 907	9 829	30,8	21,3	1,7	1,9
Capitale-Nationale	347	4 102 968	116	983 224	8 476	33,4	24,0	8,4	7,8
Mauricie	73	1 179 197	19	182 300	9 595	26,0	15,5	1,4	1,5
Estrie	142	1 585 483	31	241 200	7 781	21,8	15,2	2,2	1,9
Montréal	2 705	40 980 145	890	8 528 621	9 583	32,9	20,8	64,5	67,9
Outaouais	83	691 719	27	125 552	4 650	32,5	18,2	2,0	1,0
Abitibi-Témiscamingue	51	808 101	17	138 827	8 166	33,3	17,2	1,2	1,1
Côte-Nord	19	239 431	8	94 047	11 756	42,1	39,3	0,6	0,7
Nord-du-Québec	4	60 575	3	42 361	14 120	75,0	69,9	0,2	0,3
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	80	1 035 531	27	297 180	11 007	33,8	28,7	2,0	2,4
Chaudière-Appalaches	66	765 830	27	211 441	7 831	40,9	27,6	2,0	1,7
Laval	67	733 415	19	93 910	4 943	28,4	12,8	1,4	0,7
Lanaudière	87	1 094 758	30	293 312	9 777	34,5	26,8	2,2	2,3
Laurentides	161	2 256 186	33	258 210	7 825	20,5	11,4	2,4	2,1
Montérégie	288	3 961 359	81	576 021	7 111	28,1	14,5	5,9	4,6
Centre-du-Québec	44	669 912	10	154 110	15 411	22,7	23,0	0,7	1,2
Région hors Québec	3	37 500	-	-	-	0,0	0,0	0,0	0,0
TOTAL GÉNÉRAL	4 372	62 370 916	1 379	12 560 023	9 108	31,5	20,1	100,0	100,0

Tableau 33 Aide financière aux artistes et aux écrivains selon le type de soutien

	BOURS	ES DEMANDÉES	BOURS	ES ACCORDÉES	BOURSE MOYENNE	TAUX DE	RÉPONSE (%)	TOTAL A	CCORDÉ (%)
TYPE DE SOUTIEN	NBRE	\$	NBRE	\$	\$	NBRE	\$	NBRE	\$
Acquisition et mise en marché	57	198 673	40	112 531	2 813	70,2	56,6	2,9	0,9
Commande d'œuvre	99	1 289 281	28	285 537	10 198	28,3	22,1	2,0	2,3
Création de contenus numériques originaux pour La Fabrique culturelle	82	3 025 105	7	199 150	28 450	8,5	6,6	0,5	1,6
Déplacement	1 020	2 535 108	562	1 011 656	1 800	55,1	39,9	40,8	8,1
Exploration et déploiement numérique	34	1 683 408	9	336 000	37 333	26,5	20,0	0,7	2,7
Partenariat territorial	305	4 885 678	110	841 757	7 652	36,1	17,2	8,0	6,7
Perfectionnement	191	912 480	62	206 428	3 329	32,5	22,6	4,5	1,6
Prix du Conseil	228	1 245 000	22	130 000	5 909	9,6	10,4	1,6	1,0
Promotion	22	349 034	8	148 000	18 500	36,4	42,4	0,6	1,2
Recherche et création et exploration	2 014	42 347 015	429	8 186 021	19 082	21,3	19,3	31,1	65,2
Re-Connaître	28	563 905	20	281 255	14 063	71,4	49,9	1,5	2,2
Spectacles littéraires ou de contes et œuvres littéraires hypermédiatiques	27	382 087	9	128 433	14 270	33,3	33,6	0,7	1,0
Studios et ateliers-résidences	224	2 390 450	56	505 500	9 027	25,0	21,1	4,1	4,0
Vivacité	28	517 816	8	150 000	18 750	28,6	29,0	0,6	1,2
Bourses spéciales	13	45 876	9	37 755	4 195	69,2	82,3	0,7	0,3
TOTAL GÉNÉRAL	4 372	62 370 916	1 379	12 560 023	9 108	31,5	20,1	100,0	100,0

Tableau 34 Aide financière aux organismes selon la discipline artistique

Des organismes ont présenté des demandes dans plus d'une discipline. Les nombres totaux correspondent aux organismes distincts toutes disciplines confondues.

	ORGANISM	ORGANISMES DEMANDEURS		SMES SOUTENUS	SUBVENTION MOYENNE	TAUX DE RÉPONSE (%)		TOTAL ACCORDÉ (%)	
DISCIPLINE ARTISTIQUE	NBRE	\$	NBRE	\$	\$	NBRE	\$	NBRE	\$
Arts du cirque	28	10 137 167	20	6 500 025	325 001	71,4	64,1	2,3	5,6
Arts multidisciplinaires	36	2 744 032	27	1 961 298	72 641	75,0	71,5	3,1	1,7
Arts numériques	36	4 515 259	27	2 719 399	100 718	75,0	60,2	3,1	2,3
Arts visuels	146	16 653 182	113	11 207 618	99 182	77,4	67,3	13,0	9,6
Cinéma et vidéo	40	2 933 706	31	1 964 474	63 370	77,5	67,0	3,6	1,7
Danse	116	19 986 734	92	14 013 193	152 317	79,3	70,1	10,6	12,0
Littérature et conte	75	4 600 219	64	3 230 007	50 469	85,3	70,2	7,3	2,8
Métiers d'art	4	208 988	2	83 000	41 500	50,0	39,7	0,2	0,1
Musique	216	39 541 510	179	30 076 533	168 025	82,9	76,1	20,5	25,8
Pluridisciplinaire	137	22 417 019	128	15 595 150	121 837	93,4	69,6	14,7	13,4
Recherche architecturale	3	362 100	3	310 100	103 367	100,0	85,6	0,3	0,3
Théâtre	265	39 740 222	200	28 439 063	142 195	75,5	71,6	22,9	24,4
Arts et lettres	20	492 038	20	492 038	24 602	100,0	100,0	2,3	0,4
TOTAL *	1 067	164 332 176	872	116 591 898	133 706	81,7	70,9	100,0	100,0

Tableau 35 Aide financière aux organismes selon la région administrative

Organismes soutenus dans le cadre de la Commission internationale du théâtre francophone (CITF) et d'ententes spéciales pour l'accueil d'artistes en résidence.

25

Un organisme a présenté des demandes dans deux régions, les demandes ont été soutenues. Les nombres totaux correspondent aux organismes distincts toutes disciplines confondues.

	ORGANISMES DEMANDEURS		ORGANISMES SOUTENUS		SUBVENTION Moyenne	TAUX DE RÉPONSE (%)		TOTAL ACCORDÉ (%)	
RÉGION ADMINISTRATIVE	NBRE	\$	NBRE	\$	\$	NBRE	\$	NBRE	\$
Bas-Saint-Laurent	33	4 055 427	30	2 839 814	94 660	90,9	70,0	3,4	2,4
Saguenay-Lac-Saint-Jean	29	4 348 803	27	3 020 277	111 862	93,1	69,5	3,1	2,6
Capitale-Nationale	128	21 259 048	98	15 804 131	161 267	76,6	74,3	11,2	13,6
Mauricie	19	2 824 757	16	2 019 129	126 196	84,2	71,5	1,8	1,7
Estrie	37	4 368 262	30	2 614 302	87 143	81,1	59,8	3,4	2,2
Montréal	574	99 646 380	477	72 937 951	152 910	83,1	73,2	54,7	62,6
Outaouais	18	1 382 633	12	861 664	71 805	66,7	62,3	1,4	0,7
Abitibi-Témiscamingue	23	2 506 406	23	1 836 717	79 857	100,0	73,3	2,6	1,6
Côte-Nord	13	961 202	13	688 275	52 944	100,0	71,6	1,5	0,6
Nord-du-Québec	5	255 175	4	120 500	30 125	80,0	47,2	0,5	0,1
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	23	3 341 591	20	2 108 525	105 426	87,0	63,1	2,3	1,8
Chaudière-Appalaches	22	1 476 020	19	1 023 554	53 871	86,4	69,3	2,2	0,9
Laval	21	2 932 888	15	1 656 956	110 464	71,4	56,5	1,7	1,4
Lanaudière	18	3 720 864	17	2 450 969	144 175	94,4	65,9	1,9	2,1
Laurentides	28	2 451 226	19	1 370 958	72 156	67,9	55,9	2,2	1,2
Montérégie	46	6 270 968	34	3 677 560	108 164	73,9	58,6	3,9	3,2
Centre-du-Québec	11	2 074 584	10	1 437 833	143 783	90,9	69,3	1,1	1,2
Région hors Québec ²⁵	20	455 942	9	122 783	13 643	45,0	26,9	1,0	0,1
TOTAL	1 067	164 332 176	872	116 591 898	133 706	81,7	70,9	100,0	100,0

Tableau 36 Aide financière aux organismes selon le type de programme

	ORGANI	SMES DEMANDEURS	ORGAN	ISMES SOUTENUS	SUBVENTION Moyenne	TAUX DE	RÉPONSE (%)	TOTAL	ACCORDÉ (%)
TYPE DE PROGRAMME	NBRE	\$	NBRE	\$	\$	NBRE	\$	NBRE	\$
Soutien à la mission	458	114 470 097	458	93 148 449	203 381	100,0	81,4	52,5	79,9
Programmation spécifique	186	16 714 138	137	7 565 190	55 220	73,7	45,3	15,7	6,5
Soutien aux activités 26	765	29 874 275	562	15 170 206	26 993	73,5	50,8	64,4	13,0
Partenariat territorial	138	3 153 666	79	698 053	8 836	57,2	22,1	9,1	0,6
Prix du CALQ	12	120 000	1	10 000	10 000	8,3	8,3	0,1	0,0
TOTAL GÉNÉRAL*	1067	164 332 176	872	116 591 898	133 706	81,7	70,9	100,0	100,0

26

Inclut Accueil d'œuvres de l'extérieur du Québec, Développement des organismes à l'extérieur du Québec, Diffusion d'œuvres à l'extérieur du Québec, Diffusion d'œuvres au Québec, Manifestation et présentation publique, Production et reprise, Commission internationale du théâtre francophone (CITF), Promotion et sensibilisation, Prospection, Publication, «Re-Connaître» et Autres subventions.

*

Des organismes ont présenté des demandes dans plus d'une discipline. Les nombres totaux correspondent aux organismes distincts toutes disciplines confondues.

Aide financière par discipline artistique selon le programme ou le volet 2018-2019

Tableau 37

ARTS DU CIRQUE	\$
BOURSES AUX ARTISTES	179 923
Recherche et création et exploration	122 000
Déplacement	13 748
Autres	44 175
SUBVENTIONS AUX ORGANISMES	6 500 025
SOUTIEN À LA MISSION	5 550 525
Diffuseurs et événements nationaux et internationaux	3 921 758
Organismes de création et de production	851 000
Regroupements nationaux	135 000
Subventions spéciales	642 767
SOUTIEN AUX ACTIVITÉS	680 300
Développement des organismes à l'extérieur du Québec	200 000
Diffusion d'œuvres à l'extérieur du Québec	277 500
Diffusion d'œuvres au Québec	62 300
Production et reprise	118 000
Prospection	22 500
PROGRAMMATION SPÉCIFIQUE	262 000
AUTRES SUBVENTIONS	7 200
TOTAL	6 679 948

27
Exploration et déploiement numérique et Appel à projets pour le jeune public.

ARTS MULTIDISCIPLINAIRES	\$
BOURSES AUX ARTISTES	409 797
Recherche et création et exploration	228 147
Partenariat territorial	40 000
Déplacement	7 950
Autres	133 700
SUBVENTIONS AUX ORGANISMES	1 961 298
SOUTIEN À LA MISSION	1 280 005
Organismes de création et de production	634 150
Organismes de création-production et événements nationaux et internationaux	300 450
Regroupements nationaux	65 000
Subventions spéciales	280 405
SOUTIEN AUX ACTIVITÉS	438 293
Accueil d'œuvres de l'extérieur du Québec	167 293
Diffusion d'œuvres à l'extérieur du Québec	133 000
Diffusion d'œuvres au Québec	8 500
Production et reprise	120 000
Prospection	9 500
PROGRAMMATION SPÉCIFIQUE	120 000
RE-CONNAÎTRE	15 000
AUTRES SUBVENTIONS 27	108 000
TOTAL	2 371 095

ARTS NUMÉRIQUES	\$
BOURSES AUX ARTISTES	436 360
Recherche et création et exploration	247 500
Partenariat territorial	17 000
Déplacement	64 205
Autres	107 655
SUBVENTIONS AUX ORGANISMES	2 719 399
SOUTIEN À LA MISSION	1 847 326
Événements nationaux et internationaux	159 600
Organismes voués à la diffusion et au soutien à la production	1 380 460
Regroupements nationaux	86 626
Subventions spéciales	220 640
SOUTIEN AUX ACTIVITÉS	457 000
Accueil d'œuvres de l'extérieur du Québec	16 500
Diffusion d'œuvres à l'extérieur du Québec	198 000
Diffusion d'œuvres au Québec	17 500
Manifestation et présentation publique	189 000
Prospection	8 000
Publication	28 000
PARTENARIAT TERRITORIAL	16 000
PROGRAMMATION SPÉCIFIQUE	235 000
AUTRES SUBVENTIONS 28	164 073
TOTAL	3 155 759

28

Aide spéciale pour les opérateurs, Appel à projets pour le jeune public, Ententes spéciales pour l'accueil d'artistes en résidence, Exploration et déploiement numérique, Soutien aux sorties scolaires en milieu culturel.

29

Aide spéciale pour les opérateurs, Appel à projets pour le jeune public, Ententes spéciales pour l'accueil d'artistes en résidence, Soutien aux sorties scolaires en milieu culturel, Subventions spéciales.

30

Aux États financiers (note 3), le total de l'aide financière octroyée en Arts visuels comprend aussi les métiers d'arts et la recherche architecturale.

TS VISUELS	\$
URSES AUX ARTISTES	2 053 907
Recherche et création et exploration	1 048 780
Partenariat territorial	305 357
Déplacement	174 029
Autres	525 741
BVENTIONS AUX ORGANISMES	11 207 618
SOUTIEN À LA MISSION	8 755 825
Associations professionnelles d'artistes	179 200
Édition et promotion de périodiques culturels	304 200
Événements nationaux et internationaux	713 275
Organismes de services	199 958
Organismes voués à la diffusion	3 623 342
Organismes voués à la diffusion et au soutien à la production	1 968 205
Organismes voués au soutien à la production	519 852
Regroupements nationaux	150 300
Subventions spéciales	1 097 493
SOUTIEN AUX ACTIVITÉS	588 300
Accueil d'œuvres de l'extérieur du Québec	114 500
Diffusion d'œuvres à l'extérieur du Québec	157 000
Diffusion d'œuvres au Québec	40 000
Manifestation et présentation publique	218 500
Prospection	8 300
Publication	50 000
PARTENARIAT TERRITORIAL	146 300
PROGRAMMATION SPÉCIFIQUE	1170 625
AUTRES SUBVENTIONS 28	546 568
TAL 30	13 261 525

CHANSON	\$
BOURSES AUX ARTISTES	817 044
Recherche et création et exploration	604 956
Partenariat territorial	35 950
Déplacement	86 788
Autres	89 350
TOTAL 31	817 044

Aux États financiers (note 3), l'aide financière octroyée en Chanson est intégrée au total Musique.

Tableau 42

CINÉMA ET VIDÉO \$ **BOURSES AUX ARTISTES** 4 515 953 3 827 122 Recherche et création et exploration Partenariat territorial 121 500 Déplacement 73 931 Autres 493 400 **SUBVENTIONS AUX ORGANISMES** 1964 474 **SOUTIEN À LA MISSION** 1 477 354 Édition et promotion de périodiques culturels 123 000 Organismes de services 18 950 Organismes voués à la diffusion 403 811 Organismes voués à la diffusion et au soutien à la production 416 653 Organismes voués au soutien à la production 440 800 Subventions spéciales 74 140 **SOUTIEN AUX ACTIVITÉS** 175 400 Accueil d'œuvres de l'extérieur du Québec 4 000 Diffusion d'œuvres à l'extérieur du Québec 10 000 Diffusion d'œuvres au Québec 15 000 Manifestation et présentation publique 76 000 5 400 Prospection Publication 65 000 PARTENARIAT TERRITORIAL 23 000 PROGRAMMATION SPÉCIFIQUE 131 700 RE-CONNAÎTRE 43 500 **AUTRES SUBVENTIONS 32** 113 520 TOTAL 6 480 427

Appel à projets pour le jeune public, Ententes spéciales pour l'accueil d'artistes en résidence.

33

Appel à projets pour le jeune public, Ententes spéciales pour l'accueil d'artistes en résidence, Exploration et déploiement numérique, Soutien aux sorties scolaires en milieu culturel, Subventions spéciales.

DANSE	\$
BOURSES AUX ARTISTES	552 746
Recherche et création et exploration	287 005
Partenariat territorial	42 000
Déplacement	60 775
Autres	162 966
SUBVENTIONS AUX ORGANISMES	14 013 193
SOUTIEN À LA MISSION	10 494 750
Diffuseurs - Accueil et programmation	1 884 900
Événements nationaux et internationaux	212 000
Organismes de création et de production	6 599 700
Organismes de services	847 850
Regroupements nationaux	320 100
Subventions spéciales	630 200
SOUTIEN AUX ACTIVITÉS	2 204 081
Accueil d'œuvres de l'extérieur du Québec	262 906
Développement des organismes à l'extérieur du Québec	345 000
Diffusion d'œuvres à l'extérieur du Québec	808 750
Diffusion d'œuvres au Québec	327 300
Production et reprise	356 875
Prospection	103 250
PARTENARIAT TERRITORIAL	27 000
PROGRAMMATION SPÉCIFIQUE	982 825
AUTRES SUBVENTIONS 33	304 537
TOTAL	14 565 939

LITTÉRATURE ET CONTE	\$
BOURSES AUX ARTISTES	1 458 558
Recherche et création et exploration	852 201
Partenariat territorial	82 050
Déplacement	210 171
Autres	314 136
SUBVENTIONS AUX ORGANISMES	3 230 007
SOUTIEN À LA MISSION	2 078 614
Associations professionnelles d'artistes	199 200
Édition et promotion de périodiques culturels	600 300
Événements nationaux et internationaux	314 010
Organismes de diffusion et de production	282 250
Organismes de services	221 245
Subventions spéciales	461 609
SOUTIEN AUX ACTIVITÉS	270 368
Accueil d'œuvres de l'extérieur du Québec	34 500
Diffusion d'œuvres à l'extérieur du Québec	75 700
Diffusion d'œuvres au Québec	35 000
Promotion et sensibilisation	113 093
Prospection	12 075
PARTENARIAT TERRITORIAL	61 000
PROGRAMMATION SPÉCIFIQUE	531 325
AUTRES SUBVENTIONS ²⁴	298 700
TOTAL	4 688 565

34

Appel à projets pour le jeune public, Ententes spéciales pour l'accueil d'artistes en résidence, Exploration et déploiement numérique, Subventions spéciales.

35

Aux États financiers (note 3), l'aide financière octroyée en Métiers d'art est intégrée au total Arts visuels.

MÉTIERS D'ART	\$
BOURSES AUX ARTISTES	245 257
Recherche et création et exploration	159 100
Partenariat territorial	26 300
Déplacement	31 833
Autres	28 024
SUBVENTIONS AUX ORGANISMES	83 000
SOUTIEN À LA MISSION	57 500
Organismes voués à la diffusion	57 500
SOUTIEN AUX ACTIVITÉS	20 500
Diffusion d'œuvres à l'extérieur du Québec	20 500
PARTENARIAT TERRITORIAL	5 000
TOTAL 35	328 257

<u>NUE</u>		\$
SES AUX ARTISTES		1 086 239
Recherche et création	on et exploration	407 455
Partenariat territoria	I	110 600
Déplacement		235 329
Autres		332 855
VENTIONS AUX ORGANISMES		30 076 533
SOUTIEN À LA MISSION		26 270 096
Associations profess	sionnelles d'artistes	75 000
Diffuseurs - Accueil	et programmation	858 823
Diffuseurs - Manifes ou plusieurs discipli	tations consacrées à une nes	322 113
Diffuseurs et événer	ments nationaux et internationaux	173 900
Édition et promotio	n de périodiques culturels	30 000
Événements nationa	aux et internationaux	2 061 425
Organismes de créa	tion et de production	19 900 690
Organismes de créa internationaux	tion-production et événements nationaux et	449 000
Organismes de serv	ices	152 900
Regroupements nat	ionaux	340 000
Subventions spécial	es	1 906 245
SOUTIEN AUX ACTIVITÉS		1 908 289
Accueil d'œuvres de	l'extérieur du Québec	62 659
Développement de	s organismes à l'extérieur du Québec	79 000
Diffusion d'œuvres	à l'extérieur du Québec	1 085 935
Diffusion d'œuvres	au Québec	238 550
Production et repris	e	399 500
Prospection		42 645
PARTENARIAT TERRITORIAL		148 453
PRIX DU CALQ		10 000
PROGRAMMATION SPÉCIFIQUE		1 329 165
AUTRES SUBVENTIONS 36		410 530

36

Appel à projets pour le jeune public, Ententes spéciales pour l'accueil d'artistes en résidence, Exploration et déploiement numérique, Soutien aux sorties scolaires en milieu culturel.

37

Aux États financiers (note 3), le total Musique inclut également les sommes accordées en bourses aux artistes de la Chanson

38

Aide spéciale pour les opérateurs, Appel à projets pour le jeune public, Exploration et déploiement numérique, Soutien aux sorties scolaires en milieu culturel, Subventions spéciales.

LURIDISCIPLINAIRE	\$
UBVENTIONS AUX ORGANISMES	15 595 150
SOUTIEN À LA MISSION	11 954 676
Diffuseurs - Accueil et programmation	6 159 340
Diffuseurs et événements nationaux et internationaux	440 740
Événements nationaux et internationaux	1 046 500
Organismes de services	860 600
Regroupements nationaux	355 000
Subventions spéciales	3 092 496
PARTENARIAT TERRITORIAL	166 400
PROGRAMMATION SPÉCIFIQUE	1 674 000
RE-CONNAÎTRE	70 000
AUTRES SUBVENTIONS 38	1730 074
OTAL	15 595 150

39

Appel à projets pour le jeune public.

40

Aux États financiers (note 3), l'aide financière octroyée en Recherche architecturale est intégrée au total Arts visuels.

Tableau 48

RECHERCHE ARCHITECTURALE	\$
BOURSES AUX ARTISTES	55 400
Recherche et création et exploration	41 400
Partenariat territorial	12 000
Déplacement	2 000
SUBVENTIONS AUX ORGANISMES	310 100
SOUTIEN À LA MISSION	271 500
Édition et promotion de périodiques culturels	31 500
Événements nationaux et internationaux	100 000
Organismes voués à la diffusion	50 000
Aide spéciale	90 000
PARTENARIAT TERRITORIAL	15 500
AUTRES SUBVENTIONS 28	23 100
TOTAL ⁴⁰	365 500

TRE		\$
SES AUX ARTISTES		748 839
Re	echerche et création et exploration	360 355
Pa	artenariat territorial	49 000
D	éplacement	50 897
А	utres	288 587
ENTIONS AUX ORGAI	NISMES	28 439 063
SOUTIEN À LA MI	SSION	23 110 278
A	ssociations professionnelles d'artistes	113 500
D	iffuseurs - Accueil et programmation	1 977 020
	iffuseurs - Manifestations consacrées à une u plusieurs disciplines	195 500
D	iffuseurs et événements nationaux et internationaux	53 200
Éc	dition et promotion de périodiques culturels	90 000
Év	vénements nationaux et internationaux	769 700
0	rganismes de création et de production	11 620 211
0	rganismes de création-production et diffuseurs	5 048 791
	rganismes de création-production, diffuseurs t événements nationaux et internationaux	379 625
0	rganismes de services	538 750
Re	egroupements nationaux	233 000
А	ide spéciale	2 090 981
SOUTIEN AUX ACT	TIVITÉS	3 006 653
A	ccueil d'œuvres de l'extérieur du Québec	132 711
D	éveloppement des organismes à l'extérieur du Québec	152 500
D	iffusion d'œuvres à l'extérieur du Québec	941 065
D	iffusion d'œuvres au Québec	741 852
Pr	roduction et reprise	912 500
	rogramme de la Commission internationale u théâtre francophone (CITF)	62 000
Pr	rospection	64 025
PARTENARIAT TER	RRITORIAL	89 400
PROGRAMMATION	I SPÉCIFIQUE	1 128 550
RE-CONNAÎTRE		62 500
AUTRES SUBVENT	TIONS ⁴¹	1 041 682

Aide spéciale pour les opérateurs, Appel à projets pour le jeune public, Ententes spéciales pour l'accueil d'artistes en résidence, Exploration et déploiement numérique, Soutien aux sorties scolaires en milieu culturel, Subventions spéciales.

Aux États financiers (note 3), les montants octroyés aux Autres activités comprennent la rémunération des membres de comités et jurys.

AUTRES SECTEURS D'ACTIVITÉS	\$
SUBVENTIONS AUX ORGANISMES	492 038
AUTRES SUBVENTIONS	492 038
Accords de coopération	382 038
Ententes spécifiques avec un organisme	100 000
Subventions spéciales	10 000
TOTAL 42	492 038

Tableau 51 Projets soutenus pour des activités internationales

PROGRAMME	PROJETS SOUTENUS	
	NBRE	\$
BOURSES AUX ARTISTES	599	1 493 126
Déplacement hors Québec	542	987 626
Studios et ateliers-résidences	55	495 500
Bourses spéciales ou ponctuelles	2	10 000
SUBVENTIONS AUX ORGANISMES	479	6 570 669
Accueil d'œuvres de l'extérieur du Québec	50	795 069
Commission internationale du théâtre francophone (CITF)	6	62 000
Développement des organismes à l'extérieur du Québec	6	776 500
Diffusion d'œuvres à l'extérieur du Québec	224	3 707 450
Ententes spéciales pour l'accueil d'artistes en résidence	62	306 535
Prospection	111	274 195
Subventions ponctuelles - aides spéciales pour les opérateurs	7	417 000
Subventions spéciales	13	231 920
TOTAL	1 078	8 063 795

Coordonnées

Bureaux du Conseil des arts et des lettres du Québec

Québec (siège social)

79 boul. René-Lévesque Est, 3e étage

Québec (Québec) G1R 5N5

Téléphone: 418 643 1707 Sans frais: 1 800 608 3350

Montréal

1435 rue De Bleury, bureau 300

Montréal (Québec)

H3A 2H7

Téléphone: 514 864 3350

Sans frais: 1 800 608 3350

Rédaction et coordination

Secrétariat général et Direction de la planification et des affaires institutionnelles

Révision et production

Direction des communications et de la promotion des arts et des lettres

Conception graphique

Caserne

Impression

Paragraph inc.

Illustrations de la couverture

Charles-Étienne Brochu

Dépot légal -

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2019

ISBN 978-2-550-84634-5 (version imprimée)

ISBN 978-2-550-84635-2

(PDF)

Publication offerte en version PDF

Plusieurs documents concernant les activités du Conseil peuvent être consultés sur son

La forme masculine est utilisée sans discrimination et désigne autant les femmes que

les hommes.

Ce rapport annuel est imprimé sur un papier Rolland Enviro 100, fabriqué au Québec contenant 100 % de fibres postconsommation. Ce papier est certifié Éco Logo, procédé sans

chlore et biogaz.





